

**LES
ÉCOLOGISTES**

2022

VIVANT

**LIBERTÉ, ÉGALITÉ,
FRATERNITÉ, BIODIVERSITÉ**

**PROJET POUR UNE
RÉPUBLIQUE ÉCOLOGIQUE**

Vivant

liberté, égalité, fraternité, biodiversité
projet pour une République écologique

Coopérer : l'horizon de l'écologie

16 mars 2020. Notre pays, comme tant d'autres, s'arrête soudainement. Un virus, probablement transmis par l'animal à l'être humain, se diffuse rapidement au gré des nombreux échanges dans le monde entier.

Nous n'étions pas prêt.es à vivre cette pandémie. Et pourtant nous aurions dû l'être. Depuis déjà longtemps, nous savons que notre système économique productiviste et prédateur détruit notre planète et modifie les équilibres naturels au risque de désastres écologiques, sanitaires, humains, économiques et sociaux. Mais nous avons poursuivi notre fuite en avant les yeux fermés.

À défaut de médicament ou de vaccin, à défaut de suffisamment de places dans les hôpitaux, le seul moyen de limiter les morts a été de se séparer, de se tenir à distance les un.es des autres.

Ces temps de confinement et de distanciation imposés ont montré combien nous avons besoin les un.es des autres pour faire société. Les formes de solidarité se sont développées pour nourrir les plus démunis, porter des courses, prendre des nouvelles, imprimer des cours.

Nous n'étions pas prêt.es logistiquement quand les masques manquaient aux soignant.es directement confronté.es aux contaminations dans les hôpitaux. Pas prêt.es dans les hôpitaux où les politiques de logique comptable ont diminué le nombre de lits, réduit les moyens, épuisé les personnels. Pas prêt.es à être agiles avec un État trop centralisé ayant du mal à adapter ses réponses aux situations des différents territoires. Pas prêt.es lorsque toutes les activités économiques se sont arrêtées, mettant en très grande difficulté des milliers d'entre nous. Pas prêt.es quand les écoles ont fermé et révélé les inégalités criantes entre les élèves, la fracture numérique, le manque de moyens de l'Éducation nationale, malgré toute l'énergie déployée par les enseignant.es.

Et pourtant, les services publics, notre patrimoine commun, si décriés depuis des années, se sont révélés essentiels comme les travailleurs.ses de première et deuxième ligne si peu considérés.

Cette expérience d'assignation à résidence, de temps suspendu dans un monde habituellement si mobile et si rapide a mis à jour les profondes inégalités qui nous séparent et fracturent la société. Les inégalités dans notre façon d'habiter : habiter un logement digne et adapté à la composition de son foyer ou habiter un logement trop petit, mal isolé, avec la crainte de le perdre à chaque chute de revenu ; habiter un logement donnant un accès à la nature, à l'air, au vert ou habiter dans un quartier très dense et minéral ; habiter près de services publics accessibles dans le kilomètre autorisé ou habiter à l'écart de tout ; habiter dans un lieu sûr ou habiter avec la peur de sortir de chez soi.

Les séparatismes n'ont jamais été aussi forts dans notre pays. Le séparatisme néolibéral recherche toujours plus de profits concentrés dans les mains d'une toute petite minorité exploitant sans limites les ressources pourtant communes. Le séparatisme autoritaire laisse les inégalités s'accroître, se réfugiant derrière une prétendue autorité qui remettrait de l'ordre.

Le séparatisme nationaliste est le plus dangereux : il cumule les défauts des deux premiers séparatismes et renforce les discriminations, avec la volonté farouche de tout faire pour qu'il ne soit plus possible de revenir en arrière. Il n'a jamais été aussi présent dans les discours, les médias, pour coloniser les imaginaires .

Notre ambition est de rassembler toutes celles et ceux qui veulent échapper aux séparatismes, arrêter la fuite en avant, inventer ensemble un pays, un monde habitable pour toutes et tous. Nous sommes nombreux.

C'est le chemin que nous vous proposons ici. Celui de l'écologie. L'écologie rassemble, fait sens, fait lien, l'écologie redonne espoir.

En nous reliant au vivant, humain et non humain. Pour que nous puissions continuer à habiter dignement la Terre, nous devons réduire drastiquement dans les cinq prochaines années nos émissions de gaz à effet de serre. C'est notre premier défi : agir pour le climat. C'est possible.

En nous reliant les un.es aux autres, en replaçant au centre de nos valeurs la solidarité plutôt que l'individualisme, la coopération plutôt que la compétition, le temps long plutôt que les décisions de court terme, l'intérêt général plutôt que la somme des intérêts particuliers, la démocratie citoyenne en lieu et place de la technocratie ou des populismes.

L'écologie est avant tout un projet de société bâti sur la coopération. Coopérer économiquement plutôt que se lancer dans une compétition effrénée sans règles. Coopérer dans un nouveau modèle de protection sociale. Coopérer dans un monde du travail renouvelé par la démocratie sociale. Coopérer dans une école pour apprendre dès le plus jeune âge à partager, à faire ensemble plutôt qu'à faire chacun pour soi.

Pour se relier, il faut des règles claires, celles d'une démocratie intégrale, celles d'une République apaisée, respectueuse de l'État de droit. Celles permettant de vivre en sûreté. Celles qui assurent l'égalité à la diversité des territoires de notre pays. Celles d'une République écologique.

Nous relier à l'Europe et au monde.

D'abord avec nos voisins les plus proches avec lesquels nous partageons les valeurs du projet européen. Et aussi coopérer avec le reste du monde, en solidarité et responsabilité commune avec les populations les plus déshéritées de la planète, dénuées des droits humains les plus élémentaires. Avec toutes celles et ceux qui partagent la conviction que vivre dans un monde sain, sûr, libre et en paix est possible.

Parce que nous entendons non seulement faire face aux urgences et réparer les conséquences des mauvaises décisions passées, mais, avant tout, agir sur les causes, anticiper, prévenir, notre projet s'articule autour de ces six grandes orientations. Parce que les écologistes portent un projet de civilisation, réformiste et radical. Une autre manière d'habiter le monde.

I- Prendre soin du vivant.....	7
1) Refonder notre système de santé et de prévention autour du droit à la santé pour toutes et tous	7
2) Protéger l'ensemble du vivant, repenser les relations entre toutes les espèces sur la planète pour préserver l'humanité.....	13
3) Urgence climatique : garantir à toutes et tous un monde vivant et vivable.....	18
4) Généraliser une agriculture paysanne, protectrice des territoires et du vivant.....	22
II- Pour la justice sociale et une économie au service du climat.....	26
1) Étendre les droits sociaux, défendre la dignité de chacun.e, éradiquer la pauvreté. .	26
2) Travailler pour vivre plutôt que vivre pour travailler.....	31
3) Mettre l'économie au service de la transition écologique et de la justice sociale.....	34
4) Partager les richesses, financer les services publics et préserver la planète.....	37
5) Construire la sobriété énergétique.....	41
III- Éducation et culture en partage.....	43
1) Réparer les inégalités, développer les savoirs : une école ouverte et inclusive.....	43
2) Enfance : protéger les enfants, soutenir les parents.....	47
3) Une recherche motrice de la transition écologique.....	48
4) Soutenir et partager toutes les cultures.....	51
5) Donner toute leur place aux générations climat pour construire le présent.....	54
IV- L'égalité pour toutes et tous.....	58
1) Assurer l'accès de tou.te.s aux droits fondamentaux.....	58
2) Remplir notre devoir d'accueil envers toutes et celles et ceux qui vivent en France. .	61
3) Écoféminisme : gagner l'égalité réelle, enfin.....	63

V- La République partout et pour tou.te.s : organiser le partage réel des pouvoirs.....66

- 1) Refonder la République partout et pour tou.te.s : organiser le partage réel des pouvoirs.....66
- 2) Valoriser tous les territoires de la République : liberté, égalité, fraternité partout.....69
- 3) Généraliser des loisirs et des mobilités accessibles, douces et durables.....73

VI- En France, en Europe et dans le monde, vivre libres en sûreté.....77

- 1) Garantir les libertés et assurer la protection de tou.te.s.....77
- 2) Mettre l'innovation technologique aux services de l'environnement et du droit.....82
- 3) Construire un monde en paix.....84
- 4) Préserver la planète grâce à une Europe renforcée.....87

I- Prendre soin du vivant

La pandémie actuelle illustre de façon violente le lien entre la santé de nos écosystèmes et la santé humaine. Cette catastrophe sanitaire fait partie du grand tout de la destruction écologique. Notre boussole est celle de la sécurité de la population et de ses besoins essentiels. Lutter contre le dérèglement climatique, c'est garantir à toutes et tous un monde vivant et habitable. L'effondrement du vivant est massif. Nous sommes une espèce parmi d'autres, notre sort est lié à toutes les autres espèces vivantes.

L'artificialisation des modes de vie, la malbouffe, les pollutions massives font exploser les maladies chroniques. Nous souhaitons un droit à la santé, une protection sociale ouverte à toutes et tous sans aucune discrimination, nous voulons défendre la dignité de chacune et chacun et combattre la pauvreté et les inégalités.

1) Refonder notre système de santé et de prévention autour du droit à la santé pour toutes et tous

La crise climatique et écologique est une grande menace pour la santé au XXI^e siècle. Elle impacte également notre qualité et notre espérance de vie. Notre santé ne se joue pas seulement entre les murs d'un cabinet médical. Elle se joue partout et tout le temps, y compris avant notre naissance. Ce que nous prônons, c'est une exigence de pleine santé, un état de complet bien-être physique, mental et social. Toutes les politiques publiques doivent être portées par cette exigence avec des actions de santé globale, non cloisonnées, guidées par le « prendre soin ».

La santé est globale et reliée à tout le vivant. Santé humaine, santé animale et des écosystèmes sont inextricablement liées. Nous devons sortir d'une vision étroite de la santé pour une approche qui allie médecine humaine, médecine vétérinaire et sciences écologiques.

Le sport est partie intégrante de la santé. Par les choix faits par le gouvernement lors de la crise sanitaire, il n'a pas été considéré comme activité essentielle et sa pratique s'est trouvée régulièrement pénalisée. Pourtant, les activités sportives adaptées sont le meilleur médicament pour prévenir les facteurs de risque comme l'obésité, le diabète, l'hypertension artérielle ou les maladies cardiovasculaires, mais aussi pour soigner et guérir dans le cadre des soins de rééducation et de réadaptation les nombreux malades qui souffrent de séquelles du Covid long. Le sport français est aujourd'hui en danger, nous devons porter des mesures pour y remédier.

Le tournant de la santé publique

La logique d'une politique de santé du « meilleur soin pour chacun.e » doit évoluer vers la « promotion de la bonne santé pour tou.te.s ».

Nous renforcerons la recherche en santé publique et l'évaluation a posteriori des décisions

publiques. Nous systématiserons l'évaluation d'impact sur la santé pour toute politique, stratégie ou tout programme avant de les déployer. Nous améliorerons la place de la santé publique dans la formation des professionnel.les de santé. Nous mettrons en place une politique partenariale et intersectorielle permettant d'aborder les déterminants sanitaires, sociaux, démographiques et environnementaux de la bonne santé. Nous lutterons contre les inégalités sociales en santé pour plus de justice. Nous anticiperons les risques en renforçant notre système de protection sanitaire dans tous les territoires.

Promotion de la santé et renforcement de la prévention

Pour lutter contre les inégalités sociales en santé et permettre aux individus de mieux maîtriser les déterminants de leur santé, nous porterons une politique volontariste de promotion de la santé : en renforçant l'éducation à la santé à tous les âges, en soutenant les structures publiques et associatives de dépistage et de prévention, en renforçant la médecine scolaire, universitaire et du travail, en soutenant les associations dans le champ de la santé psychologique, en renforçant les acteurs de la solidarité, en développant la formation au dépistage du handicap des professionnel.les, en développant la prise en compte dans tous les services publics des situations de handicap visible ou invisible, en soutenant la recherche en santé publique, en améliorant les conditions d'accès à des logements dignes, en facilitant l'accès à une alimentation saine, et enfin en luttant contre toutes les pollutions et le stress liés à l'environnement.

Les médecines de prévention, du travail et scolaire seront soutenues et renforcées grâce à une meilleure coordination au sein d'une Agence régionale de santé environnementale et professionnelle, en lieu et place des Agences régionales de santé.

Une convergence du système sanitaire vers un modèle médico-psycho-social

Nous déploierons un système favorable au bien-être de tou.te.s les citoyen.nes et des professionnel.les de santé. La convergence entre sanitaire et médico-social s'impose pour prendre soin de chaque individu dans sa globalité, et valoriser la prévention et la santé environnementale. La démocratie sanitaire assure sa gouvernance économique et organisationnelle, qui s'attache au principe de subsidiarité : c'est la personne et sa communauté qui connaissent au mieux leurs besoins et limites.

Nous créerons une assistance publique dans chaque hôpital pour renouer avec la mission initiale d'accueil de tous les publics et de simplification des démarches. Cet accueil inconditionnel s'accompagnera d'une forte articulation avec la médecine de proximité et le secteur médico-social : nous serons attentifs à l'accès aux médecins généralistes, aux spécialistes et aux professions paramédicales dans des délais adaptés et financièrement accessibles. Nous planifierons, avec l'aide des régions, la juste répartition des cabinets libéraux et des centres de santé, Protection maternelle infantile, foyers accueillant du public fragile en fonction des besoins de santé des populations. Des structures d'accueil en alternative à l'hospitalisation seront développées pour améliorer la santé psychique et sociale, avec l'accès aux assistant.es social.es et psychologues.

Investissons massivement dans la santé mentale

Notre vision s'appuie sur une prise en compte renforcée de l'état psychologique de chaque personne dans son parcours de vie. Sa mise en pratique correspondra notamment en un suivi remboursé par la Sécurité sociale, avec une attention particulière à des populations spécifiques que nous savons les plus touchées. Les agriculteurs, les étudiant.es, les personnes addictes, les enfants pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance, les personnes sans abri ou les migrant.es. Enfin, une formation aux connaissances et compétences autour de la psychologie et des modes de prises en charge non médicamenteuses sera apportée dans de nombreuses formations professionnelles supérieures et au lycée, pour donner à chacun.e la possibilité de mieux gérer son patrimoine de santé mentale.

Reconnaître le burn-out

Le burn-out est une maladie socio-professionnelle qui doit être reconnue par l'État français. Lutter contre cette maladie doit passer par la reconsidération de la place du travail au sein de notre vie et au sein de la société, il ne doit plus être aliénant mais émancipateur. Nous ne pouvons plus considérer notre modèle économique comme un modèle de la croissance à tout prix qui entraîne des maladies comme le burn-out.

Organisation territoriale de la santé

Pour structurer l'organisation territoriale de la santé et mieux lutter contre les difficultés d'accès aux soins : nous renforcerons les services publics dans chaque territoire par des structures multiprofessionnelles de soin et de prévention intégrés, des services polyvalents d'aide et de soins à domicile, un accompagnement médico-social de proximité pour les personnes âgées dépendantes, en situation de handicap, fragiles, précaires ou marginalisées, et enfin par l'accès facilité à des soins spécialisés via un réseau avec les hôpitaux publics. Afin de protéger et d'accompagner les usager.es de produits psychoactifs, nous apporterons un soutien financier au développement de salles de consommation à moindre risque dans toutes les grandes villes. Nous développerons la démocratie sanitaire en permettant un diagnostic territorial des facteurs de risques sanitaires, sociaux, démographiques, environnementaux, et en élaborant un projet territorial concerté avec les professionnel.les, citoyen.nes et élu.es. Nous renforcerons également le financement des études pour les professionnel.les de santé souhaitant s'orienter vers une activité salariée, et augmenterons les moyens de la recherche publique.

Un plan pour l'hôpital public

Nous changerons le mode de financement de l'hôpital public qui ne peut se concevoir comme une industrie rentable, et renforcerons le rôle des soignant.es dans les décisions stratégiques et organisationnelles. Nous lancerons pour l'hôpital un plan d'amélioration des conditions de travail et de recrutement, la rénovation des bâtiments vétustes, pour qu'ils soient plus fonctionnels et plus

accueillants. Nous développerons le numérique à l'hôpital, et nous prendrons soin des soignants par une réelle hausse de leurs salaires.

Améliorer le statut des aidant.es

Les aidant.es, qu'ils et elles soient dans le monde paramédical (accompagnateur ou accompagnatrice, soutien psychologique particulier) ou dans le monde de l'éducation (les accompagnant.es d'élèves en situation de handicap et les auxiliaires de vie scolaire) sont la pierre angulaire d'une société basée sur la solidarité, mais manquent de moyens et de visibilité. Nous renforcerons leur statut et revaloriserons ces métiers. Nous soutiendrons et accompagnerons également les aidant.es familiaux.ales, dont le rôle est essentiel.

Bien vieillir par la solidarité

La ville et les institutions psycho-médico-sociales doivent se réfléchir autour d'une continuité et d'une solidarité dans chaque bassin de vie. Pour cela il faut favoriser l'émergence de projets d'habitats partagés et de systèmes solidaires de logements de personnes âgées avec des étudiant.es ou des personnes en situation de handicap, et la création de passerelles entre les crèches, les écoles et les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad). Les lieux de restauration peuvent être un bon exemple pour commencer ce rapprochement.

Permettre de finir sa vie volontairement, sans jugement

Le droit à mourir dans la dignité est plus que jamais d'actualité. Ne laissons plus le corps médical seul face à la souffrance humaine. Nous encadrerons la fin de vie en permettant à chaque personne d'exprimer le souhait de mourir dignement, sans subir des traitements dont il.elle ne veut pas.

Pour une politique inclusive du handicap et de la perte d'autonomie

Une politique inclusive doit répondre à des exigences pour tous les aspects de la vie de nos concitoyen.nes. Nous rendrons entier l'accès aux droits, aux soins de qualité, aux accompagnements professionnalisés, aux solidarités intergénérationnelles dans tous les territoires, quels que soient les parcours de vie. Nous intégrerons, dans le cadre d'une nouvelle loi handicap-autonomie, le secteur médico-social dans les périmètres du secteur de l'économie sociale et solidaire.

Nous agirons pour garantir l'accessibilité de tous les services publics, généraliser les traductions en français Facile à lire et à comprendre (FALC), garantir l'accès aux transports et notamment aux trains de nuit, et assurer l'accessibilité des technologies de l'information et de la communication. Une agence nationale de l'accessibilité universelle rassemblera l'ensemble des compétences et des moyens pour ce faire.

Pour une prise en charge respectueuse des personnes trans et intersexes

Nous permettrons aux personnes trans d'effectuer leur parcours de transition avec les praticien.nes de leur choix, tout en étant remboursées par la Sécurité sociale afin que chacune et chacun puisse choisir le traitement le plus adapté à son cas. L'accès aux traitements hormonaux se fera par consentement libre et éclairé, sans devoir passer par un.e psychiatre, respectant la liberté de chaque personne à choisir son médecin. Les trans mineur.es pourront accéder aux bloqueurs hormonaux avec l'accord de leurs responsables légaux ou sur la base d'une évaluation individuelle.

Enfin, les chirurgies des enfants intersexes à la naissance seront interdites lorsqu'elles ne correspondent pas à une nécessité vitale. Ces enfants doivent pouvoir décider par eux-mêmes, par un consentement éclairé, si et quand des modifications de leur corps doivent être effectuées.

Cannabis : légaliser pour protéger

Notre législation sur les stupéfiants date de 1970 et prévoit la répression pénale de l'usage et du trafic. 50 ans plus tard, le constat sur le cannabis est sans appel : la consommation est forte et les trafics florissants.

Nous proposons de légaliser et d'encadrer la consommation, la production et la vente de cannabis à des fins récréatives, en affectant les recettes des taxes sur le cannabis à la lutte contre les addictions et à de l'accompagnement vers l'emploi et la normalisation économique.

La légalisation protégerait les populations exposées, tarirait l'économie parallèle et le financement des entreprises mafieuses et terroristes internationales, réduirait la criminalité dans des quartiers abandonnés au trafic et permettrait de rediriger les près de 700 millions d'euros dédiés à la répression à des fins d'information et de prévention.

La légalisation est un enjeu de santé. C'est parce que la consommation de cannabis n'est pas anodine que l'État doit l'encadrer.

Sauver le sport français : mesures pour un plan de soutien

Parce que le sport est un élément important de l'éducation, de la santé, de la culture, de l'intégration, de la vie sociale et de la citoyenneté, il y a urgence à prendre toutes les mesures nécessaires pour le sport français, impacté par la crise sanitaire.

Nous mettrons en place un Pass-sport doté de 250 millions d'euros et financé par l'État à destination des 6-20 ans (et jusqu'à 25 ans pour les jeunes en situation de handicap), pour faciliter la reprise d'une activité physique et sportive pour les plus jeunes générations.

Pour donner de la respiration financière aux clubs sportifs, 1% du plan de relance sera affecté au sport et trois mesures d'urgence seront prises : rehausser le plafond de réduction fiscale de dons aux associations, permettre la transformation d'une partie des coûts des adhésions en dons déductibles des impôts, augmenter la part des produits des jeux et paris affectés au financement du sport amateur.

Pour un service public du sport

Nous renforcerons les fonctionnaires « sports » des services déconcentrés de l'État, et recentrerons leurs missions sur l'accompagnement des clubs, des bénévoles et des éducateurs sur les territoires.

Nous agirons pour le développement de sports réellement mixtes, permettant à toutes et tous de pratiquer ensemble la même discipline, sous forme de loisir comme en compétition.

Nous créerons de nouvelles aides pérennes à l'emploi sportif pour les associations. Le financement des emplois sportifs qualifiés dans les clubs doit être soutenu pour les aider à structurer une offre d'activité physique adaptée de Sport Santé Bien-Être, y compris pour les malades chroniques - les plus vulnérables face au Coronavirus -, et pour lutter contre la sédentarité.

Cette structuration de l'offre loisir, non compétitive, sera financée en partie par l'Assurance maladie en raison du bénéfice de ces activités à la santé publique.

Une politique ambitieuse d'accès aux sports et aux loisirs pour les personnes en situation de handicap

De trop nombreuses personnes en situation de handicap restent à l'écart des activités sportives et de loisirs. La communication doit être améliorée à destination des familles, en particulier les plus modestes, par une campagne de sensibilisation au niveau national, par une action volontariste du ministère des Sports, afin que chaque fédération sportive présente les moyens mis en œuvre pour accueillir les personnes handicapées, suscite des adhésions et des activités en mixité entre personnes handicapées et personnes valides. Nous développerons une stratégie nationale de relance de l'accès aux activités sportives handisport et du sport adapté, par la révision concertée des objectifs d'inclusion à la pratique sportive, qui comprendra un état des lieux de l'accessibilité des enceintes sportives et la facilitation à la création de sections intégrées aux clubs existants.

Pour créer des sports réellement mixtes

Aujourd'hui la quasi-totalité des sports sont pratiqués séparément par les femmes et les hommes, compte tenu de leurs différences morphologiques.. De surcroît, nombre d'êtres humains se situent à la frontière entre les deux genres et sont obligés de se classer dans une seule catégorie. Rares sont les sports (navigation, équitation, etc.) dans lesquels des femmes et des hommes peuvent s'affronter. Nous encouragerons les sports mixtes auxquels tous les êtres humains, femmes, hommes, LGBTQI+, pourront participer lors de compétitions communes avec des chances égales de victoire.

Grands évènements sportifs et culturels, nationaux et internationaux

Les grands évènements sportifs et culturels sont des éléments festifs, conviviaux et populaires participant de manière incontestable à la qualité du « vivre ensemble ». Mais leur organisation doit

impérativement être rendue compatible avec l'absolue nécessité de la transition écologique et en particulier de la lutte contre le dérèglement climatique. Nous engagerons avec les organisateurs et porteurs de ces événements une réflexion pour définir un cahier des charges éco et socio-responsable, à mettre en oeuvre dès 2022.

2) Protéger l'ensemble du vivant, repenser les relations entre toutes les espèces sur la planète pour préserver l'humanité

Le vivant est menacé. Nous vivons la sixième extinction des espèces : des insectes aux pollinisateurs en passant par la faune marine ou les mammifères. La France peine à protéger les animaux, les sols, les fleuves et rivières, les forêts, les montagnes et les prairies. Notre pays est l'un des plus riches en biodiversité : il est le huitième pays abritant le plus grand nombre d'espèces mondialement menacées. Les territoires d'outre-mer nous rappellent les responsabilités passées, actuelles et futures de l'action publique, et ses manquements, quand encore aujourd'hui il est nécessaire de défendre le vivant et les écosystèmes face à des projets prédateurs. Notre sort est lié à celui de toutes les espèces, car nous faisons partie du vivant. La perte de nature et les dégâts causés aux écosystèmes risquent d'être irréversibles. Nous n'avons plus de temps à perdre pour protéger, réparer et restaurer ce qui peut encore l'être.

Inscrire le climat, la biodiversité et les limites planétaires dans la Constitution

Dérèglement climatique, perte de biodiversité, dépassement des limites planétaires : nos lois et les projets mis en œuvre sur le territoire français ou par des acteurs français à l'étranger contribuent malheureusement à la destruction du vivant. La République française, celle du "bien commun", peut toutefois être celle de la préservation du vivant. En inscrivant climat, biodiversité et limites planétaires au sein de l'article premier de la Constitution, posant les fondements de notre République, ainsi que le principe de non-régression, nous ferons en sorte que plus une loi, plus un projet, ne contribue à la perte du vivant.

La nature n'appartient à personne et ne doit pas servir les intérêts privés d'un quelconque groupe, il nous faut en particulier lutter contre toute dérive qui viendrait à la considérer comme une marchandise.

Mettre en place une véritable justice environnementale

Nous demanderons la compétence environnement pour le procureur européen, mettrons en place un Défenseur des droits français à déclinaison locale chargé de défendre le vivant dans des procédures pré-contentieuses comme contentieuses, et reconnaitrons les atteintes autonomes contre l'environnement (délits), au-delà du crime d'écocide.

Reconnaître le crime d'écocide

Les activités humaines ont conduit à la destruction de nombreux écosystèmes et espaces vivants. Pourtant, celles et ceux, souvent des grandes entreprises, responsables d'atteintes très graves à l'environnement restent impuni.es, par l'absence de loi les condamnant, ou en se jouant des frontières via du "shopping légal" qu'il nous faut contourner. Car oui, les atteintes au vivant si graves qu'elles mettent en danger la sûreté de la planète doivent être condamnées, et de manière universelle. C'est le sens de la proposition de la Convention citoyenne pour le climat visant à faire de l'écocide un crime, si peu et si mal transposée par le gouvernement à travers la loi climat et résilience. C'est aussi le sens d'une mobilisation croissante à travers la planète, déjà traduite de manière concrète par les républiques du Vanuatu et des Maldives, qui ont officiellement demandé à la Cour pénale internationale un amendement à ses statuts. De l'agent orange au Vietnam au chlordécone en Guadeloupe et Martinique, en passant par les grandes marées noires ou les accidents nucléaires, nous devons condamner les atteintes les plus graves au vivant. Nous porterons la reconnaissance de l'écocide aux niveaux européen et international, et inscrirons sans plus attendre ce crime, à compétence universelle, dans le droit français.

Reconnaître les droits du vivant et faire évoluer le statut de l'animal

Nous reconnaitrons progressivement les trois piliers des droits du vivant : le droit des écosystèmes, notamment celui de se régénérer à un rythme naturel, leur droit à être défendu en justice, enfin leur droit à avoir une voix dans la démocratie. Au-delà de la reconnaissance des droits des écosystèmes et des animaux, nous intégrerons le respect des êtres sensibles au cœur de notre système juridique en opérant une série d'avancées : création d'une personnalité juridique "animale" ou "non-humaine", reconnaissance de la sensibilité des animaux sauvages, élargissement des conditions permettant aux associations de se porter partie civile en cas de maltraitance animale.

Mettre un terme à l'artificialisation des sols

Nous mettrons fin à l'artificialisation en appliquant dès 2025 dans nos territoires l'objectif de zéro artificialisation et de développement des continuités écologiques (trames verte et bleue). Les politiques d'aménagement du territoire s'appuieront sur le principe de solidarité écologique et sur la séquence éviter/réduire/compenser, afin de faire converger efficacement les objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et d'absence de perte nette de biodiversité dans les projets, plans et programmes. Nous instaurerons un principe inhérent à l'action publique et privée à la correction des effets négatifs des politiques sectorielles, à tous les niveaux, national ou territorial, sur la biodiversité, dans un objectif a minima de neutralité, et dans la mesure du possible de reconquête et de biodiversité positive. Cela passera, notamment, par un budget biodiversité, corollaire du budget climatique : un dispositif économique, financier et fiscal au service de la protection de la nature, afin de conditionner l'intervention publique et d'évaluer les impacts de l'action privée. Nous encouragerons également le ré-ensauvagement (méthode prônant la non-intervention humaine sur

les milieux, en tant que méthode de protection la plus complète) pour la reconstitution des forêts et autres écosystèmes remarquables, y compris en milieu agricole, tout en garantissant le droit d'accès à la nature et à plus de nature.

Créer un secrétariat d'État de la protection animale

Aujourd'hui, le ministère de l'agriculture gère le bien-être animal, ce qui provoque des conflits d'intérêts. Il faut soustraire ce sujet à l'influence des lobbies. Le rôle d'un secrétariat d'État sera de mettre en place une politique en faveur de la condition animale dans tous les secteurs où les animaux sont présents (économiques, culturels, judiciaires, éducatifs, etc.). Parmi les nombreux sujets à traiter pour une transition vers une société plus éthique : promouvoir et subventionner les méthodes de recherche non animales pour remplacer l'expérimentation sur les animaux, lancer un plan d'ampleur pour les animaux domestiques pour sortir de l'animal-marchandise, mettre enfin fin au commerce de fourrures, lutter contre le trafic d'animaux sauvages et permettre la cohabitation avec les animaux en ville.

Limiter le transport d'animaux vivants à des fins économiques

Le transport pour être abattus ou exportés est une source de stress et de souffrance importante pour les animaux. Malgré la législation existante, les souffrances infligées lors des transports restent importantes. Nous réduirons autant que possible le transport d'animaux vivants, en limitant le temps de transport, quelque soit le mode, à 8 heures maximum, à 4 heures pour les espèces les plus sensibles et à aucun transport pour les animaux non-sevrés, en gestation ou inaptes au transport car en "fin de carrière". De nombreuses infractions aux règlements européens sont constatées concernant les animaux exportés depuis l'Union européenne vers des pays extra-communautaires, où les normes du bien-être animal sont souvent moins strictes. Nous interdirons les exportations d'animaux vivants vers les pays tiers d'ici 2025.

Taxer les entreprises du luxe sur l'importation de peaux d'animaux

Les entreprises du luxe utilisant la peau ou le cuir d'animaux sauvages ou d'élevage pour produire des sacs en crocodile, python, la bordure en fourrure des doudounes, doivent être lourdement taxées au niveau européen pour augmenter le coût de leurs articles, décourager les achats et les orienter vers des créations plus éthiques.

Interdire la corrida, les combats de coqs et la chasse à courre

La corrida et les combats de coqs sont reconnus par la loi comme un acte de cruauté pénalement répréhensible et seulement tolérée dans certains départements, au nom d'une prétendue « tradition locale ininterrompue ». Ces exceptions apparaissent comme injustifiables et la souffrance animale mise en spectacle n'est plus considérée comme acceptable par la majorité des Françaises et Français, tout comme la chasse à courre. Nous prendrons les mesures légales et réglementaires nécessaires à leur interdiction.

Encadrer la chasse

Nous devons faire évoluer notre rapport à la faune sauvage pour mettre un terme aux usages fondés sur la violence. Cela passe par un encadrement strict de la chasse et l'abolition des pratiques les plus cruelles (déterrage, piégeage, chasse à courre), et par le développement d'espaces apaisés permettant de tester de nouveaux rapports avec la faune sauvage. Nous ferons également respecter les directives européennes sur la biodiversité, et nous ferons cesser tout acte de chasse sur les animaux protégés. Nous instaurerons un week-end sans chasse.

Cohabiter avec le monde sauvage

Il importe que la cohabitation entre les activités humaines et la présence des prédateurs sur nos territoires trouve son équilibre. La responsabilité humaine est double : protéger les troupeaux d'animaux domestiques (pour garantir la continuité d'une activité économique) et assurer la pérennité des espèces animales sauvages. Nous développerons des aides conséquentes, permanentes et systématiques à la protection des troupeaux, des moyens d'accompagnement aux changements de pratiques et d'organisations, l'expérimentation de nouvelles mesures de protection, et acterons la fin des tirs de prélèvement, des quotas de tir, tout en mettant un contrôle plus strict et des sanctions exemplaires, tout cela sous l'égide de l'Office français de la biodiversité.

Pour une nouvelle politique forestière

Nous mènerons une nouvelle stratégie forestière, visant d'abord à la fin de la déforestation sur notre territoire comme dans le monde, et à la reforestation écologique à travers, notamment, des corridors sauvages.

L'Office national des forêts (ONF), réorienté sur ses missions de service public dont celui de la protection et de la restauration de la nature, sera financé directement par l'État et rompra avec sa dérive commerciale. En ce sens, l'ONF doit donc cesser d'être un établissement industriel et commercial pour devenir un établissement public administratif. Ses emplois seront repensés, mais préservés.

Les aides à la sylviculture seront conditionnées pour encourager des sylvicultures plus respectueuses des équilibres, ce qui inclut les futaies irrégulières, les mélanges d'essences, l'augmentation du volume de vieux bois et de bois mort en forêt, la diversité et la richesse biologique, le développement d'un réseau de réserves forestières intégrales. Les coupes rases de plus d'un hectare non justifiées sanitaires seront interdites.

La fiscalité forestière sera revue. Elle favorise actuellement les coupes rases et définitives, les revenus des coupes de bois n'étant pas imposables à l'impôt sur les sociétés, ni à l'impôt sur le revenu. Une modification des exonérations foncières devra encourager à une gestion régulière, à des sylvicultures irrégulières maintenant le couvert forestier, et à des investissements sylvicoles permettant l'amélioration des peuplements

La gouvernance des forêts sera revue : écosystèmes désormais dotés de droits, dont celui à un

lieu de vie et une régénération naturelle, ils feront l'objet d'une nouvelle forme de gouvernance intégrant les usager.es et les riverain.es.

Enfin, nous porterons une déclinaison concrète, aujourd'hui absente, du plan de lutte contre la déforestation dans le monde.

Une filière forêt-bois pour le double d'emploi de la filière automobile

La forêt et le bois sont également au coeur des métiers de la transition écologique, emplois que nous développerons tout en garantissant l'augmentation des surfaces boisées, leur diversité biologique et leur résilience face aux crises climatiques. Nous développerons les usages du bois et les métiers afférents dans le but de relocaliser l'ensemble des filières de transformation et de valorisation du bois français.

Durcir la réglementation sur les rejets dans l'eau, l'air et les sols

Les rejets polluants dans les cours d'eau, dans l'air ou les sols sont aujourd'hui poursuivis lorsque la contamination des milieux naturels porte atteinte à la salubrité des écosystèmes ou à la santé publique. Cependant, les contrôles sont insuffisants et la connaissance des pollutions souvent diffuses n'est que partielle. Le renforcement des compétences et des interventions des ingénieurs en environnement au sein des services déconcentrés de l'État et des collectivités territoriales permettra de garantir la collecte, l'analyse de données environnementales puis la réalisation d'évaluations de site, pour déterminer l'impact environnemental de l'activité polluante et les moyens mis en oeuvre pour la limitation des effets négatifs et des dangers pour les écosystèmes.

Promouvoir une pêche durable

La France et l'Union européenne doivent augmenter leurs efforts pour mettre en place une pêche durable, qui préserve la biodiversité et les écosystèmes marins, respecte les animaux, et contribue à la sécurité alimentaire. La lutte contre la surpêche doit être accrue et l'objectif d'atteindre des niveaux de durabilité pour l'ensemble des populations de poissons doit enfin être respecté. Cela passe nécessairement par l'interdiction des techniques de pêche les plus néfastes (pêche électrique, dispositif de concentration de poisson), des méthodes de mise à mort les plus barbares comme le finning, et une limitation du chalutage de fond.

Face à une pêche industrielle toujours plus agressive, nous défendrons la réhabilitation de la petite pêche : une répartition des quotas de pêche plus juste sera mise en place, en priorisant les pêcheurs qui respectent l'environnement ou qui ont un impact social et économique positif dans l'attribution des possibilités de pêche, comme le permet le droit européen.

Protéger nos littoraux

Nous développerons une véritable culture collective de l'aménagement littoral en fonction des risques de submersion et d'érosion, avec les zones rétro-littorales. Nous assurerons des opérations de défense douce (réensablement, défense de bas de dune, végétalisation des espaces, retrait des accès aux plages l'hiver) pour maintenir l'intégrité du cordon dunaire. Nous

accompagnerons les territoires sur des projets prospectifs longs de réaménagement pour repenser les mobilités, l'alimentation, le logement et la gestion des fluides dans les zones concernées par des Plans de prévention des risques naturels. Nous assurerons également la coopération entre paysan.nes de la terre et paysan.nes de la mer, pour réduire et éviter les pollutions en rivière en amont qui entraînent les fermetures de bassin en aval au détriment des conchyliculteurs.

Interdire de breveter le vivant, annuler les brevets visant à affirmer une propriété sur le vivant

Nous réaffirmons lutter contre toutes les formes d'atteinte aux droits fondamentaux et défendre la dignité humaine qui ne peut en aucun cas être réduite à une approche purement biologiste, économiste ou scientifique, et nous opposer à toute chosification, marchandisation et exploitation du vivant par des intérêts privés, notamment des multinationales, à des fins mercantiles. Il devrait être impossible de dire que telle ou telle graine, plante, arbre, voire bactérie ou animal, puisse appartenir à qui que ce soit. La nature, vierge ou transformée, n'appartient à personne, d'autant que les transformations sont souvent néfastes à la nature et visent à généraliser les monocultures, une aberration écologique. Nous annulerons donc tous les brevets existants et ne permettrons pas la reconnaissance de ces mêmes brevets par la France et l'Europe.

3) Urgence climatique : garantir à toutes et tous un monde vivant et vivable

Cinq ans après l'Accord de Paris, et malgré les nombreuses alertes des scientifiques et notamment les rapports du GIEC, les pays riches persistent à s'orienter vers un monde à +3 voire +5°C. La France, sixième économie mondiale, se positionne volontiers en "locomotive" de la diplomatie climatique. Pourtant, elle n'a pas encore traduit les objectifs de l'Accord de Paris dans la loi et ne respecte pas même les objectifs fixés, nous conduisant vers un réchauffement de bien plus de 2°C. Or, les rapports successifs du Haut Conseil pour le climat ainsi que les propositions de la Convention citoyenne pour le climat montrent qu'une transition écologique et socialement juste est possible, tandis que le Comité consultatif des droits humains a rappelé l'importance de la lutte contre le dérèglement climatique pour garantir le respect des droits fondamentaux. Nous mettrons donc tout en œuvre afin d'atteindre les objectifs fixés pour lutter contre le dérèglement climatique.

Relever l'objectif de réduction net d'émissions de gaz à effet de serre à -60% en 2030 par rapport à 1990

Le gouvernement actuel, malgré deux lois sur le climat adoptées pendant le quinquennat, a préféré fixer des objectifs ambitieux lointains (neutralité carbone en 2050), et abaisser le niveau d'ambition de court terme (budgets carbone) de manière à ne pas en être tenu responsable. Or le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est clair sur le fait que c'est

sur cette décennie qu'il faut agir radicalement pour limiter les émissions de gaz à effet de serre. Nous proposons ainsi de fixer dès 2023, avec l'adoption de la première loi d'orientation sur l'énergie et le climat, le juste niveau d'ambition pour la France, après consultation du Haut Conseil pour le climat.

Réduire nos émissions importées de 65% d'ici 2050 en relocalisant l'économie

L'empreinte carbone de la France est plus large que ses émissions territoriales, car elle inclut les émissions liées aux importations en croissance continue depuis 1995. Nous suivrons la recommandation du Haut Conseil pour le climat, en fixant un objectif de 65% de réduction des émissions liées aux importations d'ici 2050 par rapport à 2005. Pour y parvenir, nous mettrons en place un affichage environnemental systématique (CO2-score) sur les produits de consommation, et renforcerons la lutte contre la déforestation importée. Nous imposerons aux entreprises françaises d'agir contre le dérèglement climatique et la déforestation, et mettrons en place une taxe carbone aux frontières de l'UE. C'est aussi un impératif social pour la justice fiscale : si les taxes internes sur le carbone pèsent plus lourdement sur les plus précaires, les produits importés à haute valeur en carbone sont d'abord consommés par les plus riches.

Un plan de financement solide pour une transition organisée

Nous chercherons à sortir de la crise économique et sanitaire par un grand plan d'investissement dans la transition écologique, en passant de 15 milliards d'euros d'investissements publics annuels à 60 milliards. Pour cela, les financements climatiques doivent être sortis des règles de Maastricht, et l'action européenne sera déterminante autant au niveau du budget de l'UE (que nous souhaitons augmenter à 5% du PIB) que de la Banque centrale européenne (BCE), qui doit encourager la création monétaire dédiée à la transition écologique. Nous veillerons à la mise en place d'une taxe carbone aux frontières ambitieuse et qui préserve la compétitivité des entreprises européennes face au moins disant environnemental. Nous souhaitons doter la BCE d'un objectif principal de préservation du climat et de la biodiversité, au côté de son objectif principal de stabilité des prix. La BCE devra aussi veiller à réduire le risque systémique que représentent ses actifs carbone et à entraîner les banques centrales nationales, ainsi que l'ensemble du système bancaire, dans cette direction.

Au niveau national, la taxe carbone sera refundée. Ses recettes seront allouées pour moitié à un mécanisme redistributif vers les ménages les plus précaires (extension des chèques énergie), et pour moitié à l'investissement dans la transition écologique.

Enfin le Pacte de stabilité et de croissance, ainsi que les outils de surveillance budgétaire qui l'accompagnent, devront être revus en profondeur pour être mis au service du climat et de la transition juste. Une telle réforme prendra au moins 4 à 5 ans et nécessite l'accord de l'ensemble des États membres de l'UE. C'est pourquoi des solutions transitoires doivent être trouvées dans le cadre des traités. La soutenabilité de la dette publique devra être évaluée au regard de la trajectoire climatique. L'équilibre budgétaire devra reposer sur des indicateurs lisibles, concrets, tournés vers les objectifs de la transition et non la réduction de la dette publique.

Renforcer le contrôle des installations classées

Nous réviserons les nomenclatures des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) afin qu'elles soient plus protectrices, en abaissant leurs seuils, en recrutant massivement des contrôleurs dans le domaine, en revoyant la procédure d'enquête publique entièrement dématérialisée et ne permettant pas une réelle publicité sur les dangers liés à ces sites.

Cette révision doit avoir lieu pour informer la population, anticiper et éviter les crises, ainsi que leurs impacts sur l'environnement et la santé humaine. Elle garantira la transparence et la pleine adéquation des moyens de surveillance et de contrôle avec les enjeux sanitaires et environnementaux.

Le code de l'environnement sera modifié afin que les terres soient restituées à l'issue de l'usage par les industriels dans un état compatible avec une utilisation autre qu'industrielle. Ces terres sont des communs naturels.

Renforcer l'action internationale et solidaire des pays vulnérables

Nous mettrons en place des mécanismes contraignants pour orienter les choix en investissements des groupes internationaux, en conditionnant notamment les aides (subventions, prêts, avances remboursables) et les commandes publiques, et en élargissant le respect du devoir de vigilance climatique par les entreprises et les organismes bancaires. Nous filtrerons également les garanties et assurances à l'export en les conditionnant à ces mêmes critères climatiques, notamment à l'arrêt immédiat des financements au carbone.

Nous engagerons le désinvestissement des fossiles de toutes les banques, fonds de pension et actifs détenus par les administrations publiques. Une commission spéciale sera mise en place pour inciter les banques à en faire autant.

Par ailleurs, les financements climat en direction des pays vulnérables au changement climatique seront portés à 7 milliards d'euros, pour les aider notamment à s'adapter aux conséquences toujours plus fortes du changement climatique. Une attention particulière sera portée pour ne pas externaliser nos émissions vers les pays d'Europe centrale et de l'Est et les pays en développement.

Interdire l'usage de plastique non recyclable

Le plastique est un des plus gros problèmes de pollution du XXI^e siècle. Malgré toutes les mesures actuelles, sa production ne cesse d'augmenter. La plupart des plastiques ne sont pas recyclables ou juste pas recyclés. Intervenant en aval, le recyclage des produits plastiques a déjà montré ses limites. C'est à la source, par l'évitement, qu'il faut agir.

Parce qu'il faut s'attaquer à la racine du problème, nous interdirons l'usage des plastiques qui ne sont physiquement ou chimiquement pas recyclables, et des plastiques pour lesquels l'infrastructure de recyclage n'existe pas dans le territoire de consommation.

Toutes les alternatives écologiques et durables existent déjà mais elles ne sont pas suffisamment adoptées par le marché à cause de la puissance des producteurs (économie d'échelle) et du manque de volonté politique. L'interdiction d'usage de ce matériau est urgente pour faire émerger ces solutions.

Sanctuariser l'eau, commun naturel planétaire

Nombre de citoyennes et de citoyens n'ont toujours pas accès à l'eau potable, notamment du fait des pollutions liées au modèle agricole intensif et chargées de produits toxiques, comme en Guadeloupe et en Martinique où le chlordécone rend régulièrement l'eau imbuvable. Ailleurs, les pratiques agricoles à fort besoin d'eau ou la mauvaise gestion des eaux de mines menacent déjà à terme la capacité et la potabilité de l'eau des nappes phréatiques.

Les exemples de captation abusive et souvent illégale des nappes phréatiques, des rivières et des étangs à des fins d'exploitation pour des systèmes de production massive se multiplient, tout comme les rejets polluants de complexes industriels se débarrassant de leurs déchets en toute impunité dans les cours d'eau.

Nous interdirons la spéculation sur l'eau en promulguant une loi qui protège ce commun contre les spéculations de groupes financiers, industriels et alimentaires, ainsi que sa cotation en bourse. Au-delà, nous déploierons des plans de dépollution et de protection de l'eau et des sols qui les contiennent, et lancerons le démantèlement des barrages visant à restaurer les cours d'eau, ainsi que requis par le droit européen. Enfin nous oeuvrerons à la reconnaissance des droits des écosystèmes, dont l'eau, et inventerons de nouveaux modes de gouvernance qui intégreront la voix des usager.es, riverain.es et de chaque écosystème fluvial pour protéger ses propres besoins.

Pour la création d'un service public de l'air

Le coût de la pollution de l'air en France est évalué à 101,3 milliards d'euros par an. Nous créerons un service public de l'air incluant une filière de prévention et de contrôle pour garantir à tout.e citoyen.ne un air respectant les valeurs de l'OMS, et aux collectivités locales des financements pour la réduction de l'exposition de la population en cohérence avec son action climatique. Nous réparerons ainsi les graves manquements des lois de décentralisation.

La création de ce service public sera peu coûteuse, voire excédentaire, au regard des économies à court, moyen et long terme d'importantes dépenses liées à la mauvaise qualité de l'air.

Mobiliser les entreprises, les banques et les institutions financières

Les entreprises devant être mises à contribution, la première étape consistera à élargir la loi sur le devoir de vigilance à un nombre accru d'entreprises, et à garantir le respect du devoir de vigilance climatique et écologique. La seconde étape, en complément, sera de conditionner la distribution de dividendes à des critères sociaux et environnementaux. La comptabilité carbone couvrant les émissions directes et indirectes sera rendue obligatoire pour l'ensemble des entreprises, à partir d'un certain seuil, et pour les collectivités et les administrations. Un cadre de référence permettant aux entreprises de quantifier l'impact de leur activité sur le climat sera élaboré et pourra être utilisé

pour conditionner les aides publiques au respect des critères climatiques. Les institutions bancaires et financières devront s'appuyer sur ce cadre pour établir des stratégies compatibles avec nos objectifs climatiques. En complément de la loi Hulot sur l'arrêt de l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures, le financement de l'exploitation d'énergies fossiles à l'étranger sera interdit dès 2022. Nous porterons auprès de l'Union européenne la proposition de mettre fin à toute exploration et exploitation d'énergies fossiles, à commencer par l'exploitation offshore.

Mettre en place des mécanismes garantissant l'accès au droit de l'environnement des citoyen.nes

Nous recréerons une véritable ingénierie publique et d'État. Les collectivités ont besoin d'un accompagnement, ne serait-ce que pour rédiger les cahiers des charges des marchés publics. Il est nécessaire de réduire l'influence des bureaux d'études privés, et de disposer de plus d'ingénieurs publics qui permettent de suivre les projets à long terme. Ces ingénieurs pourront, entre autres, assurer un maillage suffisamment serré de relevés naturalistes totalement indépendants des aménageurs. Il sera proposé dans ce cadre, une redevance d'écologie préventive à la charge des aménageurs, sur le modèle de la redevance d'archéologie préventive, afin de financer les relevés.

Transport maritime, ports et énergies marines renouvelables

Nous accompagnerons la transition écologique en soutenant la filière vélique (ou éolienne) naissante du transport de biens et de personnes. Nous adapterons les ports aux mutations économiques et climatiques. Nous soutiendrons le déploiement des énergies marines renouvelables pour assurer une transition énergétique qui s'affranchit de l'énergie nucléaire.

Payer les services environnementaux

Pour aider fortement la transition des agriculteurs, nous mettrons en place le paiement des services environnementaux, pour les services rendus à l'eau, la biodiversité, l'air, le climat. Nous nous doterons des capacités de contrôle des impacts des activités, dans une logique d'amélioration continue et pour sortir des dérives des plans successifs Ecophyto.

4) Généraliser une agriculture paysanne, protectrice des territoires et du vivant

Le modèle de développement agricole actuel est totalement dépassé, inadapté et inefficace à tous points de vue : environnemental, économique et social. L'agriculture n'est pas un secteur d'activité comme les autres. Le modèle agricole actuel condamne une grande majorité de paysan.nes au profit des géants de l'agrochimie et de l'agroalimentaire. Nous devons établir une agriculture qui permette de rétablir une alimentation saine, de redonner sens au métier d'agriculteur, de protéger

les ressources naturelles et de revivifier les territoires ruraux.

Pour une alimentation saine

Nous proposons de sortir du schéma nutritionnel actuel pour tendre vers un régime de santé planétaire pour tou.te.s. Afin d'y parvenir, nous actionnerons les leviers réglementaires et économiques en intégrant le régime de santé planétaire dans le Programme national nutrition santé (PNNS). Localement, une aide financière de l'État sera créée pour les collectivités qui proposent des parcelles agricoles à l'autoproduction alimentaire, ainsi qu'une augmentation du crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique.

La publicité pour l'alcool et les produits ultra-transformés sera interdite. Le Nutriscore sera rendu obligatoire sur tous les produits et sera amélioré pour prendre en compte la présence de contaminants, d'additifs, la densité nutritionnelle des aliments et l'impact sur l'environnement (emballage, transport).

Une sécurité sociale alimentaire

Nous expérimenterons dans les territoires volontaires une sécurité sociale de l'alimentation : une somme mensuelle créditée sur une carte vitale de l'alimentation permettant d'accéder à des produits de qualité conventionnés. L'objectif est d'augmenter significativement le pouvoir d'achat des ménages pour le panier alimentaire, de flécher ces achats vers des produits de qualité et de garantir un revenu aux producteurs.

Une politique agricole commune ambitieuse et tournée vers l'agroécologie

Pour une alimentation saine et accessible, nous co-construirons la politique agricole commune (PAC) avec tous les acteurs agricoles et de l'alimentation, les citoyens.nes et les associations. Nous aiderons au développement d'initiatives locales de distribution et de consommation alimentaire de proximité, qui répondent aux attentes des citoyen.nes et favorisent les relations directes entre paysan.nes et consommateurs.

Pour cultiver l'agroécologie, nous interdirons les produits toxiques et passerons à une logique proactive de surveillance des pesticides. Nous accorderons également une part significative du budget à des mesures agronomiques qui préservent l'environnement et le climat, la diversification et l'autonomie des fermes.

Pour soutenir les paysan.nes, nous instaurerons des dispositifs efficaces de régulation des marchés et de maîtrise des volumes de production face à la volatilité des prix. Nous plafonnerons les aides à l'actif et appliquerons une dégressivité aux grosses exploitations, pour favoriser un grand nombre de paysan.nes et non courir vers l'agrandissement des fermes.

Engager la France dans l'agroécologie pour préserver la santé et l'environnement

Nous transformerons l'agriculture française vers une agroécologie ambitieuse, reposant sur l'agriculture biologique et sur l'autonomie des fermes, valorisant les services produits par

l'écosystème, avec des productions de qualité, adaptées à leur territoire.

Nous engagerons la France vers une agriculture 100% biologique d'ici 2050. Cette transition nécessitera la mobilisation de l'ensemble des financements publics (au-delà de la PAC), dirigés vers le secteur agricole et la mise en place d'une conditionnalité des aides suivant des critères de création et de maintien d'emploi, et de préservation de l'environnement. Pour être généralisable, cette agroécologie ambitieuse et moins productive devra s'accompagner d'une diminution du gaspillage alimentaire et de la consommation de produits animaux, et d'une augmentation de la consommation de produits végétaux. Cette approche sobre et durable de la production alimentaire s'applique aussi à la production de biomasse à des fins non alimentaires : pas de modèle industriel dont la logique d'approvisionnement exploiterait les ressources naturelles locales au-delà de leur capacité de renouvellement.

Cet axe sera aussi illustré par un grand plan de développement de la permaculture, avec l'objectif de créer 2 à 3 millions de micro-fermes en permaculture d'ici 2050, permettant des millions d'emplois en circuit court et de changer complètement le paysage agricole français, en ressuscitant une partie de la biodiversité détruite ces 70 dernières années.

Soutenir la transition de l'élevage

Les élevages de poules en cage et les fermes-usines (ou « élevages industriels ») sont incompatibles avec le projet agroécologique, tant pour des raisons de bien-être animal, d'environnement que de santé humaine. Le développement de la « viande cellulaire », issue de procédés biotechnologiques, est tout aussi déconnecté des solutions fondées sur la nature, de la relation humain-animal et de l'élevage paysan.

Nous organiserons la fin progressive de ces pratiques et la sortie du modèle intensif. Pour soutenir ces transitions, les citoyens-consommateurs disposeront d'informations claires, par la création d'un label "Bien-être animal", assorti d'une évaluation sur le modèle du Nutriscore et basé sur un cahier des charges exigeant. Nous soutiendrons également les abattoirs de proximité et faciliterons leur réappropriation par les éleveurs. Les conditions de travail y seront améliorées et les cadences réduites.

Une irrigation adaptée à la ressource en eau

Nous économiserons l'eau en faisant le choix d'espèces et de variétés adaptées aux territoires et encouragerons les solutions fondées sur la nature : restauration des zones humides, plantations de haies, etc.).

Installer des paysan.nes nombreux.ses et protéger les terres agricoles

Les aides à l'installation sont soumises à des critères très restrictifs. Il est donc nécessaire de s'adapter aux évolutions de la société et de permettre aux personnes en reconversion professionnelle d'accéder aux aides après 40 ans.

Nous favoriserons la transmission agricole par la restructuration des exploitations non

transmissibles, car de trop grande taille, grâce à des formes sociétaires et d'installation collective en impliquant les collectivités territoriales. L'installation doit rimer avec changement et transition agricole : nous orienterons la dotation jeune agriculteur vers des projets agroécologiques et paysans, et instaurerons des plafonnements et des éco-conditionnalités aux investissements. Afin de privilégier l'installation des fermes agroécologiques et des actifs, nous réorganiserons les outils de gestion du foncier dans leurs gouvernance et dans leurs capacités d'intervention (acquisition, stockage de foncier...), en développant l'intervention publique et citoyenne locale.

Un revenu paysan plus juste et plus élevé

La mise en place d'un revenu de base paysan attribué par l'État permettra à tous les actifs non-salariés agricoles de vivre dignement de leurs activités, dans l'attente d'une transformation des aides PAC en aide à l'actif. L'attribution de ce revenu sera en partie liée au respect de règles environnementales. Des relations commerciales revues permettront une meilleure répartition de la valeur ajoutée. Pour cela, la commercialisation se fera sous l'égide de contrats pluriannuels entre acteurs des filières agricoles, intégrant notamment un prix minimum de vente et incluant une marge nécessaire au revenu paysan, sur lequel l'État pourra agir. Les productions seront limitées afin de correspondre aux besoins du marché, tout en évitant les surproductions et baisses de prix inférieures aux coûts de revient. Ces mesures s'accompagneront d'un contrôle des structures pour limiter les agrandissements sans fins et la concurrence inégale.

Protéger les sols agricoles et naturels

En leur donnant une valeur biologique légale, nous dépasserons la vision des sols comme du foncier inerte. L'objectif est d'évaluer et de quantifier leurs services environnementaux pour empêcher leur dégradation qualitative, ou encore leur érosion et lessivage par des méthodes de culture inappropriées. De même pour le milieu forestier, cette valeur intrinsèque des sols ancrée dans la loi permettra d'éviter les coupes rases des forêts et la monoculture sylvicole entraînant l'acidification et la perte de biodiversité. Pour le milieu naturel en général, l'impact négatif des mines, carrières, industries polluant les sols sera enfin mesuré pour agir sur leur protection.

Agir pour une cohabitation réfléchie entre l'agropastoralisme et les grands prédateurs

Il importe que la cohabitation entre les activités humaines et la présence des prédateurs sur nos territoires trouve son équilibre. La responsabilité humaine est double : protéger les troupeaux d'animaux domestiques (pour garantir la continuité d'une activité économique) et assurer la pérennité des espèces animales sauvages. Nous développerons des aides conséquentes, permanentes et systématiques à la protection des troupeaux, des moyens d'accompagnement aux changements de pratiques et d'organisation, et l'expérimentation de nouvelles mesures de protection. Nous acterons la fin des tirs de prélèvement, des quotas de tir, tout en mettant un contrôle plus strict et des sanctions exemplaires, tout cela sous l'égide de l'Office français de la biodiversité.

II- Pour la justice sociale et une économie

au service du climat

La crise sanitaire et sociale a mis en évidence les différentes carences d'un système capitaliste libéral qui creuse les inégalités entre une minorité de la population qui concentre les richesses et une majorité qui ne cesse de s'appauvrir. Une double inégalité, puisque le mode de consommation des plus riches est aussi le plus destructeur de l'environnement. Face à cette situation, qui expose les limites planétaires, miser encore sur la croissance et les énergies fossiles est une impasse écologique et sociale.

Nous voulons promouvoir un autre modèle de développement, plus sobre, moins prédateur des ressources naturelles de la planète et qui garantisse à chacune et chacun une vie digne et un emploi justement rémunéré. La transition écologique, ce sont des emplois durables et non-délocalisables. La transition écologique, c'est une agriculture paysanne de proximité garante d'un revenu décent pour les paysan.nes, qui protège les espaces naturels et produit une alimentation de qualité pour toutes et tous. La transition écologique, c'est le déploiement massif des énergies renouvelables pour préserver le climat, avec des créations d'emploi à la clef. La fiscalité est un puissant levier, qui doit être au service de toutes ces transformations et devenir un outil majeur de justice sociale et climatique.

1) Étendre les droits sociaux, défendre la dignité de chacun.e, éradiquer la pauvreté

Depuis la dernière élection présidentielle, la société française a continué de se déliter pan après pan. Les fractures qui la traversent sont de tous ordres : sociales, avec la montée des inégalités et l'inaction des pouvoirs publics face au chômage de masse ; territoriales, avec les écarts grandissants entre les métropoles et leurs périphéries, les espaces ruraux et les petites communes périurbaines ; mais aussi générationnelles, symboliques, culturelles et politiques. Retrouver le ciment nécessaire à la construction du vivre-ensemble passe non seulement par la lutte contre les inégalités et la pauvreté de masse, mais aussi par la définition de nouveaux droits sociaux qui ne soient plus assis sur le travail et le mythe des richesses créées et redistribuées par la croissance. Parmi cette lutte contre les inégalités, l'habitat est devenu un facteur majeur de précarisation du fait de la hausse incontrôlée des prix et du renchérissement du coût de l'énergie. Nous prôtons un habitat choisi où chacune et chacun, selon ses aspirations et son parcours, puisse devenir propriétaire ou locataire.

Mettre en oeuvre un Revenu universel d'existence

La crise du Covid-19 a souligné les manques de notre système social, en particulier la protection des jeunes et des travailleurs précaires ou non salariés. Elle a remis avec vigueur sur la table la proposition phare d'un Revenu universel d'existence (RUE), donné sans exception ni différenciation. Cette idée est la grande conquête sociale que les écologistes peuvent proposer au pays. Elle est la réponse d'avenir aux inégalités, à la crise sociale et à la pauvreté, aux mutations du travail et à la révolution numérique, aux crises sanitaires et environnementales, à l'exigence démocratique qui impose de donner un sens nouveau à notre rôle de citoyennes et de citoyens. Le RUE doit être le nouveau pilier de notre protection sociale. Mais au-delà, il est à même de répondre aux défis sociaux, écologiques et démocratiques de notre époque.

Doter chaque adulte d'un revenu minimum garanti, première étape vers le RUE

Pour une société plus égalitaire et pour cesser de tourner le dos aux plus précaires, nous appelons à l'action immédiate. Pour cela nous proposons un revenu minimum garanti pour chaque adulte, sans emploi ou avec de faibles revenus, sans contrepartie et dès la majorité. Le montant, à hauteur de 60% du revenu médian, sera au-delà du seuil de pauvreté. Ce revenu minimum garanti sera une première étape vers la création du RUE.

Revaloriser nos acquis sociaux et les étendre

Après les réformes libérales de ces dernières années, nous reprendrons le combat pour une reconquête de la protection sociale solidaire (retraite, famille, maladie, accidents du travail, chômage, logement, etc.), pour revaloriser nos acquis sociaux et les étendre. Il est nécessaire de faire à nouveau entrer dans l'effort commun de financement ceux et celles qui échappent aux prélèvements solidaires, et de rétablir la place du paritarisme et de la démocratie interne au sein de notre système de protection sociale.

Un système de retraite qui ne transforme pas la durée de vie gagnée en temps de travail supplémentaire

Le projet de réforme des retraites du gouvernement actuel porte la vision d'une société hyper-individualiste en mettant fin à notre système de solidarité, dit "par répartition", pour faire de chacun.e le comptable de ses points et favorise la capitalisation au profit des banques et assurances. Il promeut une société inégalitaire et injuste dans laquelle les retraités verront leur pension diminuer faute d'avoir pu se constituer un capital. Cette réforme accentue les inégalités, en particulier au détriment des femmes et des citoyens des classes populaires aux salaires plus bas et aux carrières hachées. Elle nie par ailleurs les inégalités d'espérance de vie en bonne santé permettant aux plus aisés de profiter d'une retraite largement financée par les plus pauvres qui, eux, ne pourront pas en profiter longtemps. Enfin, elle s'inscrit dans une société qui tourne le dos à la nécessaire transition écologique en faisant reposer le niveau des pensions sur le PIB.

A l'inverse : nous renforcerons les comptes pénibilité pour permettre à ceux qui ont connu les

carrières les plus difficiles de partir avant l'âge maximum fixé à 62 ans. Nous assurerons la parité de niveau de vie entre les retraité.es et les travailleurs, dans le public comme dans le privé, avec l'objectif d'une retraite minimum au niveau du Smic. Pour favoriser l'égalité entre hommes et femmes, nous soutiendrons les transferts de trimestres validés entre conjoints et la prise en compte des temps d'engagement auprès de proches ou dans des associations. Pour financer ce nouveau régime, nous mobiliserons le fonds de réserve des retraites ou une partie des fonds de la Caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES), disponibles à compter de 2024, nous élargirons l'assiette de cotisation aux revenus du capital, et nous procéderons à un plan de régularisation des travailleurs non déclarés qui deviendront autant de cotisant.es.

Une protection sociale qui répond aux évolutions du travail

Nous reconnaitrons un statut de salarié.es aux travailleurs ubérisés. Nous réformerons le régime des indépendant.es et leur garantirons des droits équivalents à ceux des salarié.es. Nous refonderons le statut d'auto-entrepreneur, simplifierons et accompagnerons la création d'entreprises, en garantissant des conditions de retour à un emploi salarié classique.

A l'échelle européenne, nous impulserons une profonde révision du travail détaché, non pas pour limiter le nombre de travailleurs, mais pour leur garantir des droits équivalents à ceux appliqués en France.

Enfin, il s'agira de refondre la formation tout au long de la vie et de mettre en œuvre des politiques ambitieuses d'accompagnement au changement.

Garantir à chacun.e l'accès aux biens de première nécessité

Nous instaurerons une tarification sociale et progressive de l'énergie et de l'eau adaptée au nombre de personnes dans le foyer, avec une gratuité des premiers m³ d'eau et MW d'électricité. Ce dispositif écologique et de justice sociale permettra de lutter aussi bien contre la précarité énergétique que contre le gaspillage des ressources.

Vivre dignement en situation de handicap

En 2021, les personnes en situation de handicap perçoivent près de 500 euros de moins qu'une personne sans incapacité. Les revenus issus du travail salarié ne représentent qu'un peu plus de la moitié des revenus des personnes handicapées, contre 81% pour les salariés non reconnus en situation de handicap ou d'invalidité. La vie au quotidien des personnes handicapées ne peut se réduire à l'addition individualisée de droits. Les écologistes s'engagent à individualiser l'allocation adulte handicapé (AAH) sans règle d'abattement qui générerait des « ménages perdants ». Son attribution dès l'âge de 18 ans sera complétée par le Revenu universel d'existence.

Lutter contre la vacance des logements

En cas de vacance de plus de six mois, obliger avec menaces de sanction les propriétaires à conventionner avec des associations ou leurs collectivités locales pour mettre à disposition leurs

logements aux mal-logé.es.

Assurer la création de logements abordables, accessibles et sains pour toutes et tous dans toutes les communes

Pour garantir l'accès à un logement abordable pour tou.te.s et partout, nous généraliserons l'encadrement des loyers et instaurerons la garantie universelle des loyers pour faciliter l'accès aux logements, tout en assurant une protection collective des bailleurs et des locataires contre les impayés. Pour garantir la mixité sociale, ces mesures s'accompagneront d'une augmentation des sanctions financières des communes en cas de non-respect de la loi en matière de part de logements sociaux et très sociaux sur leur territoire.

Le parc logement étudiant sera réhabilité et sa capacité augmentée, en assurant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Mettre en œuvre la rénovation énergétique pour améliorer les conditions d'habitation et lutter contre le changement climatique

Dès les premiers mois du mandat, nous mettrons en œuvre la rénovation énergétique en dotant le plan national de renouvellement urbain de 10 milliards d'euros. Cette rénovation permettra de lutter contre la précarité énergétique, de diminuer l'impact du logement sur le climat et de créer des emplois qualifiés locaux et non-délocalisables.

Créer de nouveaux logements sans alimenter l'étalement urbain

Nous permettrons aux intercommunalités de réquisitionner les friches, les zones commerciales et d'activité pour les convertir en quartiers mixtes et verts. Les programmes de création de logements sociaux sans artificialisation nette ni étalement urbain, comme la transformation de bureaux, la réquisition de logements vides, ou encore la réhabilitation de friches industrielles, seront facilités par une simplification réglementaire.

L'accès au logement social

Nous recentrerons le contingent préfectoral sur le public demandeur ne pouvant bénéficier d'aucun autre guichet d'accès et notamment les demandeurs relevant de la loi DALO (droit au logement opposable). Nous favoriserons la mobilité résidentielle dans le patrimoine par la généralisation de la gestion en flux des contingents de réservation, chaque réservataire (le bailleur par défaut) ayant la responsabilité de garantir un droit à la mobilité au-delà de la première attribution, en cas d'évolution de la composition familiale (au moins les 10 premières années). Nous recentrerons le fonds de solidarité pour le logement (FSL) sur sa mission première en finançant les frais d'emménagement et d'installation des personnes démunies ou à faibles ressources, ainsi que l'accompagnement social le cas échéant. Nous diversifierons l'offre sociale pour répondre à la diversité des situations sociales et professionnelles. L'État et d'une manière générale les employeurs publics non assujettis à la PEEC (participation des employeurs à l'effort de

construction) doivent financer leur propre réservation.

Majoration de la taxe foncière contre la sous-occupation de certains logements

Peut-on définir un plafond de surface maximale en m² par personne ? Un comité scientifique sera en charge de déterminer cet indice en fonction de calculs de consommation d'espaces naturels et tenant compte de la diversité des territoires et de la justice sociale. Au-delà de ce plafond, les propriétaires occupant.es devront être majoré.es sur leur taxe foncière de 30 ou 40% (taux variable selon la tension du marché immobilier). Cette mesure engendra à minima deux conséquences positives : dissuader les promoteurs (en particulier de maisons individuelles) de programmer des projets immobiliers trop consommateurs de foncier, parfois au détriment de terres agricoles devenues constructibles ; réduire les inégalités entre les citoyen.nes français.es en visant à une harmonisation de la taille des logements.

Lutter volontairement et efficacement contre le sans-abrisme

Le droit au logement est un droit fondamental et une condition à l'insertion économique et sociale. Les écologistes mèneront avec les communes une politique du logement d'abord, et de développement du dispositif zéro sans-abri.

Des mesures de maintien dans le logement

Le maintien dans un logement pérenne est toujours la solution à privilégier. La stabilité permet en effet de faciliter l'accès aux soins, à l'éducation, aux aides sociales.

Pour cela nous mettrons en place différentes mesures : renforcer les chartes de prévention des expulsions locatives, élaborées collectivement sous l'égide des départements, qui doivent notamment travailler sur une meilleure communication des dispositifs existants pour diminuer le non-recours ; accorder plus de moyens aux fonds de solidarité pour le logement ; assurer les mutations des logements sociaux afin qu'ils restent adaptés à la composition familiale et aux ressources du ménage.

C'est en mobilisant à la fois les bases légales, une réelle volonté politique et une planification stratégique que l'élimination du sans-abrisme et la lutte contre le mal-logement cessent d'être une utopie, pour devenir des impératifs de dignité humaine.

Des moyens financiers et humains renforcés pour l'hébergement d'urgence

Nous devons garantir la mise à l'abri des publics à la rue victimes d'accidents de la vie et des exilé.es qui arrivent sur notre territoire.

Nous proposerons des aides financières aux structures d'hébergement d'urgence afin d'augmenter les capacités d'accueil et d'assurer la prise en charge immédiate et inconditionnelle de toutes les personnes sans abri. Nous mettrons en place une charte de l'hébergement avec les moyens associés pour que les publics les plus fragiles, ou avec des besoins spécifiques, puissent accéder à un hébergement adapté à leur situation (handicap, familles, femmes isolées, enfants, LGBTQI+).

Nous assurerons l'accompagnement social des personnes pour des solutions de logements adaptés à leur situation et pérennes. Nous favoriserons des solutions d'hébergements alternatifs, intergénérationnels, dans le parc public ou privé. Nous donnerons une priorité au « logement d'abord » chaque fois que ce sera possible.

2) Travailler pour vivre plutôt que vivre pour travailler

Depuis plusieurs décennies, nous subissons le discours néolibéral sur la nécessité de flexibiliser le marché du travail. Malgré l'échec de ces politiques, on persévère dans la même direction. Le chômage reste pour nos concitoyen.nes une des préoccupations majeures. Pour des millions de personnes, la précarité, le chômage et le sous-emploi sont devenus une réalité difficilement surmontable. Cette réalité est confrontée à un discours paradoxal. D'un côté, on a continué d'accorder à la « valeur travail » une place centrale, tant au niveau collectif qu'individuel, comme vecteur d'épanouissement et d'intégration. De l'autre, le travail n'a cessé d'être dévalorisé, pressuré. Le travail est donc de moins en moins une source d'épanouissement, mais un facteur d'épuisement physique et psychique.

Parce que la place du travail dans nos sociétés doit être réinterrogée, parce que la croissance ne résout ni le chômage de masse ni la précarité, nous devons faciliter l'accès à toute personne à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires.

Par ailleurs, nous sommes entrés dans une période de profondes mutations du travail, marquées par la croissance de l'économie et des plateformes numériques, par les évolutions technologiques ou le développement du télétravail accéléré par la pandémie de la Covid-19.

Accompagner l'emploi et les salarié.es dans la transition écologique

La transition écologique est source de création de plus d'un million d'emplois sur le quinquennat et de nouveaux métiers utiles, pérennes, répartis et non délocalisables. Nous adapterons le marché du travail et accompagnerons les travailleurs sur ce chemin : en anticipant les besoins de formation et de reconversion par secteur, sur la base d'une analyse des filières, métiers et compétences nécessaires ; en tirant parti des enjeux de la rénovation énergétique pour créer des emplois locaux et dynamiser les quartiers populaires ; en conditionnant les aides publiques aux entreprises au respect de critères liés à la transition sociale et environnementale ; en renforçant la sécurité socioéconomique des Français.es ; en soutenant les salarié.es touché.es par les destructions d'emploi, par des aides à la reconversion et des mesures de protection ; en ouvrant de grandes négociations par secteur visant à augmenter les salaires.

Lutter contre le chômage de masse et la précarité

Pour lutter contre un chômage dont le taux continue d'osciller en France entre 7 et 10% :

Nous relancerons la négociation (de branche ou d'entreprise) sur la réduction du temps de travail, associant l'ensemble des partenaires sociaux, avec l'objectif d'aller soit vers les 32 heures lissables sur une année, via l'annualisation du temps de temps de travail, soit la semaine de 4 jours. Le licenciement doit devenir un dernier recours. Nous privilégierons le maintien du maximum de salarié.es, le maximum de compétences dans l'entreprise, en développant l'équivalent du chômage partiel allemand et une politique sociale visant à promouvoir la protection des emplois.

Nous généraliserons l'expérience Territoires zéro chômeurs pour les chômeurs de longue durée, dispositif qui a fait ses preuves. La priorité sera donnée au retour à l'activité dans les secteurs de la transition écologique et des services à la personne.

Nous mettrons en place un contrat de sécurisation et de transition professionnelle afin qu'aucun actif ne se retrouve au chômage dans les secteurs en conversion, en particulier en raison des transitions écologiques. Les secteurs concernés seront identifiés à l'échelle de chaque région (ou bassin d'emplois) à travers des « états généraux de la transition des territoires » réunissant entreprises, organisations syndicales, pouvoir public, acteurs financiers et de la formation professionnelle.

Nous créerons 30 000 emplois aidés pour les jeunes de 18 à 25 ans ayant terminé leur scolarité pour assurer des missions en matière associative, environnementale, culturelle et sportive dans le secteur non marchand et les collectivités locales. Ces contrats de 3 ans seront pris en charge à 80% par l'État.

Lutter contre l'ubérisation et le travail à bas coût

Nous favoriserons le développement des plateformes coopératives d'activité et d'emploi (CAE) afin de sécuriser les nouveaux travailleurs du numérique, tout en encourageant les investisseurs et les collectivités locales à investir dans ces plateformes coopératives. Nous créerons une autorité de contrôle des algorithmes qui portera une attention particulière à la transparence sur le fonctionnement des algorithmes des plateformes numériques. Enfin nous requalifierons les travailleurs des plateformes en ligne en salarié.es.

Instaurer de la démocratie dans l'entreprise et intégrer les salarié.es dans sa gouvernance

L'entreprise ne peut rester en dehors de la société démocratique. Nous voulons installer davantage de démocratie interne et de reconnaissance des salarié.es, un meilleur équilibre entre le travail et le capital, parce que la codécision, comme elle est pratiquée en Allemagne, favorise l'ancrage durable des entreprises sur leur territoire et leur développement à long terme. Nous installerons une nouvelle gouvernance sociale des entreprises par la présence accrue, jusqu'à 50%, des salarié.es dans les instances de décision, où les Conseils d'entreprise remplaceront les Conseils d'administration.

Dans toutes les entreprises de plus de 500 salarié.es, un tiers des membres du Conseil de surveillance seront des représentant.es des salarié.es. Cette proportion sera portée à la moitié dans les entreprises de plus de 2000 salarié.es. Nous renforcerons le pouvoir de contrôle du Comité social et économique et les Commissions santé, sécurité, conditions de travail sur les

décisions managériales dans les domaines concernant le plus directement les conditions d'emploi et de santé des salarié.es.

Un statut général pour tous : renforcer les droits du travail

Nous renforcerons les droits du travail en mettant en place un statut général avec un socle de droit pour toutes les personnes qui travaillent (françaises ou étrangères) en France, et ce dès l'âge de 16 ans. Ce socle pourra être complété par les entreprises. Le statut général devra combiner logique professionnelle, universelle et individuelle. Il sera accessible à tous les actifs dans tous les secteurs et tous les temps de leur vie professionnelle par un champ de droits étendus. Dans le statut figurera : droit à la formation longue, parcours apprenant de qualification vers les métiers de l'écologie, aide à la création d'entreprise de l'ESS.

Lutter contre les maladies professionnelles dues à l'intensification du travail

Les troubles musculo-squelettiques (TMS) sont devenus la première cause de maladies professionnelles. Nous engagerons un véritable plan de lutte contre la dégradation des conditions de travail. Nous établirons un plan « antistress » national en coordonnant les politiques et les services de santé publique et de santé au travail. Nous ferons du burn-out une maladie professionnelle qui sera intégrée dans les politiques d'aide aux entreprises. Pour réduire les risques du travail dans la sous-traitance, nous rendrons les donneurs d'ordre coresponsables des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Redonner des moyens à l'inspection du travail

Près de 20% des sections d'inspection du travail sont vacantes, le ratio d'un agent de contrôle pour 8 000 salariés est passé à un pour 10 000. Alors que la crise sanitaire a suscité de nouvelles missions de contrôle du chômage partiel et du télétravail, les inspecteurs ne sont plus en capacité de faire appliquer le droit du travail ni de lutter contre les harcèlements. Nous augmenterons le nombre d'inspecteurs du travail, ainsi que de médecins du travail. Nous rétablirons l'indépendance des agents de contrôle, le sens de leurs missions, l'attractivité du métier. Nous redonnerons des moyens aux services chargés de faire respecter l'effectivité des droits des salarié.es et la qualité de vie au travail.

Améliorer l'emploi dans l'Économie sociale et solidaire

Nous développerons un emploi de qualité dans les structures de l'Économie sociale et solidaire (ESS) en s'appuyant sur les partenaires sociaux pour lutter contre les contrats précaires et améliorer la qualité de vie au travail.

Nous permettrons l'émergence de partenaires sociaux de l'ESS tant au niveau patronal que salarial en capacité de négocier au niveau de l'interprofessionnel, et de ne pas les cantonner au rôle consultatif actuel. En parallèle, nous mettrons en place un guichet unique de la formation professionnelle, citoyenne et de l'emploi spécifiquement dédié à l'ESS et en lien avec les acteurs économiques pour l'orientation, l'apprentissage, la formation demandeurs d'emploi, l'information et

l'orientation des élèves et des apprentis.

Nous mettrons en place un guichet unique de la formation professionnelle spécifiquement dédié à l'ESS et en lien avec les acteurs de l'orientation, l'apprentissage, l'information et l'orientation des élèves et des apprentis.

Développer les coopératives de salarié.es

Nous favoriserons la reprise des entreprises par leurs salarié.es quelle que soit leur taille, sous forme de coopératives. Nous rendrons possible la transformation de toute entreprise en coopérative par consultation des employé.es, à la première demande. Nous réorienterons les subventions allouées actuellement aux entreprises vers le financement de ce type de structures à vocation démocratique, universaliste et égalitariste.

Créer un congé de solidarité environnementale

L'entreprise doit s'engager pour le climat et engager ses salarié.es. Nous instaurerons un nombre de jours par an mobilisables par le ou la salarié.e avec accord de sa hiérarchie, pour participer à une ou plusieurs actions de volontariat en faveur de l'environnement sur le territoire national.

Pour une émancipation par la formation continue : une 6e semaine de congés payés

La formation de toutes et tous favorise l'émergence d'une société de citoyens éclairés et autonomes. Sur le modèle de l'école populaire du Danemark, où adultes et jeunes vont à l'école durant leurs congés pour apprendre ensemble, nous souhaitons promouvoir la formation générale continue. Les universités d'été et écoles populaires, les associations pourront proposer des enseignements de langue étrangère, de musique, d'informatique, de menuiserie par exemple, pour soutenir un projet de développement personnel ou professionnel.

Pour développer la culture de l'éducation toute la vie, nous proposerons une 6e semaine de congés payés optionnelle pour s'inscrire dans une école populaire.

3) Mettre l'économie au service de la transition écologique et de la justice sociale

L'évolution des chiffres du chômage, des finances publiques et des inégalités ne plaide pas en faveur de la politique économique conduite par les gouvernements précédents. Les choix réalisés vont dans le sens de la maximisation des profits de certains alors qu'en même temps les inégalités se creusent avec un chômage en hausse. D'autre part, sur le plan climatique, ces dernières années ont été les plus chaudes jamais enregistrées. Chacun.e sait aujourd'hui que ce réchauffement est lié aux activités humaines et à l'émission de gaz à effet de serre. Pour lutter contre le réchauffement climatique et pour réduire le chômage de masse dans notre pays, la transition écologique de notre économie est un enjeu majeur pour répondre à ces urgences. Enfin,

pour atteindre nos objectifs il est aussi indispensable de mettre en œuvre une politique énergétique crédible en faveur d'une réelle transition vers les énergies renouvelables.

Réformer l'entreprise pour relever le défi climatique et social

Les entreprises sont au centre du système productif et des rapports sociaux. La vision de l'entreprise comme projet d'investissement financier pour des actionnaires relègue au second plan le projet industriel, le progrès collectif et la lutte contre le réchauffement climatique. Refonder l'entreprise passe par une organisation nouvelle, une autre organisation des pouvoirs, de nouveaux principes de management.

Nous refonderons le droit des sociétés en renforçant les dispositions relatives à la société à mission inscrite dans la loi Pacte. Nous réformerons les critères de gestion en tenant compte de l'utilisation des ressources (comptabilité verte, comptabilité carbone, bilan environnemental, etc.). La définition de la performance des entreprises sera revue à la lumière du défi climatique et social. Des incitations fiscales favoriseront les entreprises durables et le code des marchés publics intégrera des critères d'évaluation comme l'impact carbone de l'entreprise, le nombre d'accidents du travail ou encore le respect strict de l'égalité salariale. Nous renforcerons les initiatives comme le Volontariat territorial en entreprise vert auprès des jeunes.

Conditionner 100% des aides publiques aux entreprises au respect de critères climatiques et sociaux

Nous conditionnerons toutes les aides publiques aux entreprises au respect du climat, du progrès social, de l'égalité entre les femmes et les hommes et à une politique interne de lutte contre les discriminations. La relocalisation et l'ancrage territorial de l'économie conditionneront également la dépense publique. Ces soutiens seront mis en place dans le cadre d'accords d'entreprise ou de branche pour les PME, fixant les progrès à atteindre en matière climatique et sociale. Les partenaires sociaux seront garants du respect des conditionnalités établies dans les accords d'entreprise. Une certification des entreprises bénéficiaires par des commissaires aux comptes sociaux et environnementaux sera mise en place. L'ensemble du dispositif sera régulièrement évalué par le Haut Conseil pour le climat et la Cour des comptes.

Réviser les critères d'attribution de la commande publique en faveur des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)

Nous réviserons les critères d'attribution de la commande publique en faveur des entreprises de l'Économie sociale et solidaire, en conditionnant notamment les aides publiques à la mesure de l'impact social et/ou environnemental dans les conditions d'exécution, y compris en termes de création et de maintien d'un emploi de qualité sur le territoire national

Lutter contre la financiarisation de l'économie

On ne peut traiter fiscalement de la même manière le profit « distribué » dans la sphère monétaire

et le profit « réinvesti ». Ce traitement différencié entre spéculation à court terme et de long terme existe partiellement dans l'immobilier. Nous élargirons ce signal à l'ensemble des actions économiques d'échange d'actifs, dont en particulier les actifs financiers, sans effet de seuil.

Lutter contre l'évasion fiscale

Nous renforcerons l'imposition des sociétés et nous nous assurerons qu'une entreprise aux bénéfices élevés ne puisse faire l'objet d'une moindre taxation qu'une entreprise aux bénéfices plus faibles. Nous inverserons la charge de la preuve afin que ce ne soit plus au juge mais à l'entreprise de démontrer qu'il y a bien un intérêt économique à un montage « exotique ». Nous supprimerons le « verrou de Bercy » pour permettre à la justice de poursuivre les fraudeurs fiscaux sans autorisation préalable de l'administration fiscale. Les banques et les intermédiaires qui réaliseront pour le compte d'une entreprise un « montage juridique » artificiel seront rendus responsables, c'est-à-dire solidaires des amendes et des peines encourues.

Au niveau européen : nous lutterons contre l'évasion fiscale en travaillant à une politique fiscale commune ; nous proposerons une taxe sur les bénéfices détournés par les multinationales et imposerons la transparence fiscale ; nous travaillerons à l'adoption d'une liste noire européenne des paradis fiscaux plus crédible et efficace.

Une transparence accrue des entreprises en termes de responsabilité

Nous adoptons une loi sur la transparence et la responsabilité des entreprises. Elle créera un délit de fausse déclaration environnementale, sociale et sociétale, mettra en place des indicateurs d'impact social et environnemental commun aux différentes entreprises.

Droit à la réparation et lutte contre l'obsolescence programmée

Nous ferons de la réparation une composante essentielle d'une société durable et écologique. Nous fixerons des normes pour la conception d'appareils électroniques facilement démontables et réparables. Nous imposerons aux fabricant.es de donner accès aux pièces détachées et aux schémas à tous les revendeurs ou réparateurs agréés, voire à tou.te.s les particulier.es sous conditions et tarif acceptable, et ce pendant au moins 10 ans après la fin de vie du produit. Nous favoriserons les entreprises de réparation en interdisant les contrats d'exclusivité de vente de composants entre entreprises. Nous instituerons une garantie légale minimale de 5 ans, pour les pièces et la main d'oeuvre.

Conditionner le versement de dividendes par les entreprises à des critères sociaux et environnementaux

La définition de la performance des entreprises doit être revue à la lumière du défi climatique et social. Ainsi, nous conditionnerons le versement de dividendes à des critères sociaux (pas de licenciements, notamment) et environnementaux (tenue des objectifs climatiques).

Pour mettre cela en œuvre, il sera d'abord nécessaire d'étendre la comptabilité carbone à

l'ensemble des entreprises de plus de 50 salarié.es, et de fournir aux entreprises un cadre de référence leur permettant de produire des stratégies de réduction d'émissions cohérentes avec les budgets carbone sectoriels nationaux.

Mettre en place d'une carte d'identité des produits

Une carte d'identité sera attachée à chaque produit, reprenant l'empreinte matière et l'empreinte carbone explicite, ainsi qu'une analyse de cycle de vie. Un prix d'usage y sera inclus, c'est-à-dire l'ensemble des coûts cachés comme ceux de la durée de vie limitée. L'information portera sur l'ensemble du processus de production, comme les conditions de production, les salaires, l'égalité entre les femmes et les hommes, le temps de travail, les marges de fournisseurs.

Structurer les filières industrielles nécessaires à la transition énergétique

L'État doit prendre en main la planification de filières industrielles indispensables à la transition énergétique, telles que l'industrie solaire, éolienne, biomasse, hydrogène, matériaux pour la construction, électronique, stockages énergétiques, notamment pour répondre aux enjeux suivants : favoriser l'indépendance stratégique vis-à-vis des pays exportateurs de technologies et aligner la stratégie industrielle nationale avec les objectifs climatiques et sociaux ; relocaliser l'emploi sur le territoire national sur toute la chaîne de valeur ; relocaliser et contrôler les impacts environnementaux et les émissions de gaz à effet de serre des filières industrielles à l'intérieur du territoire national, pour limiter les émissions délocalisées à l'étranger.

4) Partager les richesses, financer les services publics et préserver la planète

Retrouver le ciment nécessaire à la construction du vivre ensemble passe non seulement par la lutte contre les inégalités et la pauvreté de masse, mais aussi par la définition de nouveaux droits sociaux, qui ne soient plus assis sur le travail et le mythe des richesses créées et redistribuées par la croissance. Les écologistes veulent renforcer les droits de chacun.e à vivre dignement et ouvrir le pacte social à de nouveaux droits.

Décloisonner les politiques sociales et environnementales

Les dérèglements environnementaux et l'accroissement des inégalités sont des phénomènes qui s'alimentent mutuellement. L'impact distributif sur les revenus et patrimoines des ménages de toute nouvelle taxe ou incitation économique prévue pour accompagner la transition écologique sera analysée, et des mesures de redistribution seront mises en œuvre afin d'aider les ménages les moins favorisés.

Il est essentiel de décroisonner les politiques sociales et environnementales, c'est-à-dire d'intégrer les inégalités environnementales dans les politiques de redistribution, et de réduire les inégalités en minimisant l'impact social des mesures de transition écologique. Pour y parvenir nous devons

connaître précisément les inégalités environnementales (exposition et vulnérabilité aux risques environnementaux, responsabilité vis-à-vis des dégâts environnementaux, empreinte écologique) en nous dotant d'outils de mesures et en les cartographiant.

Une fiscalité pour financer la transition climatique et notre modèle de société

L'affaiblissement de notre système fiscal est allé de paire avec le démantèlement de nos services publics. Nous souhaitons une fiscalité qui soit à la fois un outil d'accompagnement et d'incitation à la transition écologique, et de redistribution.

Pour ce faire : nous supprimerons toutes les niches fiscales anti-écologiques, nous instaurerons une taxation à parité carbone et sociale des productions importées, et nous accroîtrons progressivement la trajectoire carbone en la compensant, pour les ménages les plus fragiles, par des « chèques verts » selon le modèle envisagé par la Convention citoyenne sur le climat et de nombreux économistes.

Des services publics qui replacent l'égalité au cœur de notre République

Nous restaurerons la capacité d'action et de prévision des services publics en mettant un terme à leur externalisation. Nous innoverons pour des services publics au plus près des usager.es et de leurs attentes en assurant l'accessibilité aux personnes en précarité, éloignées géographiquement ou par la fracture numérique, en créant une « garantie de service public » universelle. Des observatoires citoyens de la qualité du service public rassembleront usager.es, agents publics, élu.es, pour identifier les réussites et difficultés et co-construire les améliorations.

Une TVA qui prend en compte les enjeux sociaux, sanitaires et environnementaux

Nous réformerons l'impôt injuste qu'est la TVA pour rendre plus accessible les produits les plus vertueux climatiquement et au contraire pénaliser ceux qui le sont le moins. Les produits locaux, bio, bons pour la santé et l'environnement ou essentiels bénéficieront ainsi du taux le plus réduit possible. A l'inverse, un taux plus élevé s'appliquera aux produits importés de loin (hors UE notamment), ou dont les modalités et conditions de fabrication, les usages, la consommation énergétique, l'obsolescence, la pollution qu'ils génèrent ne sont acceptables ni pour les personnes ni pour l'environnement.

Lutter contre les inégalités successorales

Alors que les inégalités de revenu sont pointées du doigt, les inégalités de patrimoine sont infiniment supérieures. Nous réformerons le système de dons et d'héritage afin de prévenir l'extrême concentration des patrimoines chez les plus riches. Pour cela, nous renforcerons la progressivité des droits de successions.

Une fiscalité plus progressive sur tous les revenus

Nous rétablirons une fiscalité plus progressive sur tous les revenus. L'impôt sur le revenu sera

individualisé en supprimant le quotient conjugal afin de rendre les niveaux d'imposition indépendants des choix individuels de mise en couple. Le quotient familial sera remplacé par un crédit d'impôt par enfant, constant quel que soit le niveau de revenu (aujourd'hui, l'avantage fiscal associé au quotient familial est en moyenne croissant en fonction du revenu).

En finir avec une politique fiscale uniquement en faveur des plus grosses fortunes

L'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) devra être rétabli avec une assiette plus large et un barème plus progressif, avec également moins d'exonération et l'ambition de faire mieux contribuer les plus hauts patrimoines. La flat tax qui favorise les plus aisés sera supprimée.

Harmonisation fiscale européenne et taxe verte

Nous ferons pression sur les instances européennes pour l'harmonisation fiscale. Nous plaiderons pour une taxe européenne sur les entreprises en fonction de leurs émissions carbone directes et indirectes et de leur impact sur la déforestation. Nous agirons auprès des instances européennes pour l'instauration d'une taxe sur les dividendes des actionnaires et les flux financiers.

Une politique fiscale européenne commune

L'Union européenne (UE) doit financer la transition climatique à hauteur des moyens adéquats. Le financement en faveur de la transition écologique devra être possible via la banque européenne d'investissement ou la BCE. L'UE devra également autoriser les États-membres et les collectivités locales à financer la transition écologique. Il sera nécessaire de mettre fin à la règle de l'unanimité en matière fiscale. Nous défendrons par exemple la mise en place d'un taux minimal d'imposition sur le bénéfice des sociétés et la mise en place, au niveau européen, de plusieurs ressources propres.

Une nouvelle donne monétaire pour engager l'Europe dans la neutralité carbone

Nous agirons pour l'effacement des créances détenues par la BCE ou les banques centrales dans les États de la zone euro. La remise de dettes publiques détenues par l'Eurosystème dégagerait des marges de manœuvre pour ces États : un euro annulé devra correspondre à un euro emprunté pour les investissements de transition écologique. Cette décision devra être précédée d'une analyse précise avec nos partenaires européens. Le montant de dettes souveraines annulable actuellement détenu par l'Eurosystème s'approche de 25% du PIB de la zone euro. Nous proposerons la modification de l'article 123-1 du TFUE pour autoriser le financement direct des États par la BCE.

Réduire l'influence du capitalisme financier dans la vie des entreprises

Nous créerons une tranche supplémentaire à 33% d'impôt sur les sociétés pour les bénéficiaires supérieurs à 5 millions. Nous favoriserons le maintien des capacités d'investissement des entreprises, nous créerons une imposition de 10% sur les dividendes, au niveau de l'entreprise

distributrice. Nous taxerons les cessions de titres (vente d'entreprises) ou des ventes d'actifs par les personnes morales en fonction de la durée de détention.

Lutter contre la financiarisation de l'économie et remettre le secteur bancaire à sa place

Appliquer de nouvelles règles et contraintes à la finance est une priorité urgente. Nous agirons d'abord dans ce domaine à l'échelle mondiale, en particulier par la taxation des transactions financières. Nous réformerons le secteur bancaire pour séparer les activités des banques de détail, qui financent l'économie réelle, des activités financières spéculatives. Nous veillerons à ce que le financement bancaire soit davantage orienté vers des projets soutenables avec des taux d'intérêt plus bas pour les projets écologiques et un encadrement quantitatif pour les autres crédits. Enfin, nous renforcerons la surveillance des banques. Bien qu'ayant permis un certain nombre d'avancées, les accords de réglementation bancaire de Bâle III, initiés par les membres du G20, ne sont pas suffisants pour garantir des pratiques plus vertueuses de la part des acteurs bancaires. Au niveau européen, nous instaurerons une macro surveillance appliquée à l'ensemble du système bancaire du fait du risque systémique.

Verdir la politique monétaire

Nous ferons de la taxonomie (titres et banques) un outil d'exigence et de mise en cohérence avec l'Accord de Paris. Il faudra aller plus loin que la seule qualification des activités économiques durables et créer, sur le même modèle, une classification qui définit les activités nuisibles pour l'environnement, et aide à identifier les investissements qui les permettent.

Nous voulons faire de la BCE un outil de la transition écologique européenne en renonçant au principe de neutralité du marché pour respecter celui de neutralité carbone. Nous proposerons que la BCE révise sa politique d'achats de façon à favoriser les activités verdissantes au détriment des activités polluantes. Les achats de dettes devront se faire en priorité sur des titres correspondant à des investissements en faveur de la neutralité climatique.

Les outils de politique monétaire existant peuvent être utilisés comme autant de leviers de verdissement de l'économie en général : les opérations de refinancement (les prêts accordés aux banques par la banque centrale), les garanties (ou « collatéraux ») demandées aux banques pour ces prêts, ainsi que le plafond maximal de prêts.

Sur les opérations principales de refinancement, nous proposerons de mettre en place un système de bonus-malus sur le taux d'intérêt, construit en fonction de la part des crédits accordés par une banque à la transition carbone et de la part finançant des opérations polluantes (« actifs bruns »). Dans la même logique, des conditions sur le caractère vert des garanties déposées par les banques à la Banque centrale européenne pour les opérations de refinancement seront mises en œuvre. Enfin, nous proposons d'orienter des opérations de refinancement à plus long terme dites « TLTRO » en faveur de la transition écologique.

5) Construire la sobriété énergétique

La politique de sobriété et d'efficacité énergétique dans tous les secteurs d'activité doit permettre de réduire la consommation d'énergie tout en assurant de meilleurs services à l'ensemble de la population. Pour y parvenir, plusieurs cibles doivent être visées. Le couple « produits pétroliers-transports » constitue la première cible de la politique d'efficacité énergétique. Le secteur du bâtiment fera l'objet d'un plan massif de rénovation énergétique. L'objectif principal est l'accroissement régulier du rythme annuel de rénovations. Pour l'électricité, le potentiel d'économies est considérable. L'objectif visé est la réduction de la consommation finale d'électricité du même ordre que celle de la consommation finale énergétique, soit 30% en 2030.

Sortir du nucléaire et investir dans les énergies renouvelables

Le nucléaire n'a pas d'avenir : son développement, trop cher et trop lent, relève du fiasco industriel, et il nous expose à des dangers considérables. Sortir du nucléaire est compatible avec l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050, comme le confirme un nombre croissant de scénarios scientifiques et comme le concrétisent actuellement de nombreux pays.

Nous investirons notre savoir-faire industriel, technologique et nos emplois pour un mix énergétique 100% énergies renouvelables à horizon 2050, et si possible dès 2040, en concertation avec les citoyen.nes et les collectivités.

Il nous faut également gérer le fardeau du nucléaire de façon responsable : démantèlement progressif des réacteurs ayant 40 ans de fonctionnement ; augmentation des moyens de contrôle de l'autorité de sûreté nucléaire ; plan de gestion transparent et sans enfouissement irréversible des déchets nucléaires.

Un plan d'aide pour la rénovation thermique

La transition écologique suppose pour les ménages de rénover leur logement. Cet investissement s'avère très difficile pour les ménages modestes. 40% des « passoires thermiques » sont occupées par des ménages à faible revenu (4 premiers déciles de revenu), soit 1,7 million de logements, et 1 million pour les ménages à plus faibles revenus (deux derniers déciles). Dans le cadre de la refonte des certificats d'économie d'énergie, les programmes de soutien à des équipements seront remplacés par une aide aux rénovations globales. Les rénovations globales des passoires thermiques seront obligatoires en cas de changement de propriétaire. Afin de les guider dans leurs choix, les ménages seront accompagnés par un service public de l'efficacité énergétique prodiguant conseils et organisant l'amélioration de l'empreinte environnementale des bâtiments et des mobilités de leurs territoires.

Décarboner les bâtiments et travaux publics

Nous donnerons les moyens aux collectivités d'atteindre des objectifs ambitieux de rénovation et de construction écologiques. Nous fixerons une stratégie pour décarboner les bâtiments et travaux publics d'au moins 50 à 75%. Pour cela, nous nous appuyerons sur une réglementation, notamment des appels d'offres publics, favorisant les matériaux biosourcés, la modularité, la réemployabilité et le zéro déchet.

Soutenir les énergies citoyennes

Nous développerons et accélérerons les communautés d'énergie citoyenne et renouvelable sur tout le territoire, afin d'augmenter les capacités EnR (énergies renouvelables) aux mains des citoyen.nes et des collectivités territoriales. Nous proposerons l'instauration d'un objectif de 15% de la capacité aux mains des citoyen.nes à horizon 2030, afin de les impliquer davantage dans la définition du mix énergétique français.

Pour une Convention citoyenne de l'énergie

Le choix du mix énergétique de demain est déterminant dans les efforts que notre pays aura à fournir pour atteindre ses objectifs climatiques. Un débat large, ouvert, pluriel, éclairé doit avoir lieu quant aux différents scénarios énergétiques possibles et aux tenants et aboutissants de chacun d'entre eux.

Une convention citoyenne sur le modèle de la Convention citoyenne pour le climat, avec tirage au sort, présentation des enjeux par des experts, groupes thématiques de réflexion et proposition d'une feuille de route énergétique cohérente permettra de sortir des impasses partisans et de fédérer une grande partie de la population.

III- Éducation et culture en partage

Nous souhaitons redonner aux savoirs le rôle de biens communs, bâtir une société qui donne à la jeunesse une place à part entière. Nous réaffirmons le rôle central de l'éducation et de la recherche comme outil de justice sociale et d'émancipation, un modèle qui s'appuie sur l'intelligence et la créativité de toutes et tous. L'éducation et la culture doivent être au cœur d'un projet de société durable, équitable et respectueuse de l'humain et du terrestre : une école qui réduit les inégalités, proche de son environnement naturel et social ; une vie culturelle riche de diversité présente dans tous les territoires.

1) Réparer les inégalités, développer les savoirs : une école ouverte et inclusive

L'école de la République doit souder notre nation en préparant nos jeunes citoyen.nes aux défis planétaires du XXI^e siècle. Nous avons besoin d'une éducation de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, une éducation pour la diversité et la biodiversité. Nous voulons une éducation qui répare les inégalités, une école ouverte sur le quartier, le village, et sur le monde, une école pleinement inclusive. Nous voulons un système éducatif repensé en profondeur, pour construire une école de la tête, du cœur et de la main. L'école doit permettre l'accès aux savoirs pour toutes et tous, et l'émancipation de chacun.e.

Une dotation progressive des établissements

Pour garantir l'égalité de moyens, nous créerons, sur le modèle de la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbain) pour le logement, une dotation progressive des établissements scolaires. Tous les établissements, publics et privés, auront comme objectif d'atteindre une mixité réelle. Pour ce faire, la carte scolaire concernera l'ensemble des établissements.

Une école de la nature et des savoirs pratiques

Cuisiner, bricoler, jardiner, sont des savoirs indispensables, et l'enseignement concret est aussi un enjeu pour la réduction des inégalités sociales, notamment au collège. Nous développerons dans tous les établissements scolaires des modules d'enseignement pratiques à raison de deux demi-journées par semaine. Nous soutiendrons massivement les projets pédagogiques ancrés dans le territoire proche, à la découverte du patrimoine naturel, historique, culturel, agricole, artisanal, industriel. Chaque élève devra pouvoir bénéficier d'au moins un projet par période scolaire construit autour de la rencontre de lieux ou d'acteurs de proximité à l'extérieur de l'établissement scolaire.

La coopération plutôt que la compétition, produire du commun

On ne peut former des citoyen.nes dans une école de la concurrence et du chacun pour soi. La compétition scolaire engendre stress et échecs, les classements détruisent la confiance des élèves en eux-mêmes. En réponse à la compétition individuelle généralisée, nous développerons à tous les niveaux la coopération entre pair.es, et les épreuves collectives aux examens. Les équipes de tous niveaux seront formées aux pédagogies coopératives et au partage des décisions avec les élèves et les étudiant.es. Les budgets participatifs seront généralisés dans les établissements.

L'inclusion partout et pour tous les handicaps

Il est indispensable d'accueillir dignement les enfants à besoins particuliers (situation de handicap, précocité, dys, etc.) dans tous les établissements scolaires, grâce à la présence dans chaque établissement d'une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS), et à une offre globale à l'échelle des départements et pas seulement à l'échelle des régions. La formation des enseignant.es inclura la question du handicap et des pédagogies adaptées. Les accompagnant.es d'élèves en situation de handicap seront progressivement intégré.es à la fonction publique. Nous développerons le déploiement des équipes mobiles qui seront en appui des services médico-sociaux et de l'éducation nationale dans tous les territoires. L'accompagnement des temps des cantines et des temps périscolaires dans leur intégralité seront pris en charge.

Pour un système éducatif respectueux de toutes et tous

Trop de jeunes LGBTQI+ rencontrent encore des difficultés et des violences lors de leur passage dans le système scolaire. Nous rendrons obligatoire la formation initiale et continue par des professionnel.les sur les questions de LGBTI+, de l'ensemble des personnels socio-éducatifs travaillant avec des jeunes.

Prendre soin des personnels pour mieux prendre soin des élèves

La qualité de notre système scolaire passe aussi par une revalorisation des personnels enseignants et non enseignants : des enseignant.es mieux payé.es et plus de postes d'enseignant.es, de personnels de santé et de vie scolaire, de psychologues, afin d'offrir un taux d'encadrement digne permettant un véritable suivi individuel des élèves.

Nous garantirons le remplacement des enseignant.es absent.es par l'instauration d'un véritable service d'enseignant.es remplaçant.es. Nous développerons le co-enseignement et la possibilité de prendre en charge des petits groupes par la présence d'encadrant.es surnuméraires dans chaque établissement.

Refonder la formation initiale et continue

Une école nouvelle nécessite une approche nouvelle des métiers d'enseignant.es, pour ne plus former en priorité à la sélection d'une élite, mais être d'abord attentifs aux plus fragiles et leur offrir

un cadre pour s'épanouir. Nous devons développer les temps de pratiques communes, généraliser la formation à la communication non violente, ne plus penser des emplois du temps horaires standards mais donner aux équipes de vrais moments d'autonomie pédagogique et de concertation, comme dans l'éducation populaire.

Nous créerons de nouveaux concours d'enseignant.es, fondés sur la formation pédagogique, intégrant les spécialités disciplinaires et de niveau, une formation continue digne de ce nom et des passerelles favorisant la reconversion et la diversification des profils.

Promouvoir la transition démocratique

Nous changerons la gouvernance des établissements scolaires comme autant de lieux de brassage des futur.es citoyen.nes. Nous favoriserons l'intégration des élèves en situation de handicap.

Nous ouvrirons l'école aux partenaires naturels de l'éducation populaire, en lien avec des rythmes scolaires respectant davantage l'éveil des futur.es citoyen.nes, et ferons ainsi des établissements scolaires des lieux de vie dans leur environnement.

Pour une éducation à la santé, à la sexualité et à l'égalité de genre

Nous renforcerons une éducation à la santé dès le plus jeune âge, tenant compte de l'alimentation, de l'activité physique régulière, mais également une prévention contre toutes les addictions et conduites addictives (drogues, réseaux sociaux, jeu, etc.).

Une éducation à la sexualité sera renforcée en milieu scolaire à chaque cycle, avec une approche biologique mais aussi psychologique et sociale (stéréotypes de genre, orientation sexuelle, estime de soi). Tous ces éléments résident dans un apprentissage fondé sur des partenariats pérennes entre équipes éducatives, parents, professionnel.les de santé et acteurs associatifs.

Pour une école au rythme de chacun

Tous les enfants sont différents, et apprennent à leur rythme. Nous expérimenterons pour l'école primaire un enseignement réellement par cycle : des enfants et des enseignant.es (au moins deux) partageant leur quotidien pendant deux à quatre ans, ce qui permettra de travailler réellement par compétence et au rythme de chacun.

Pour un lycée européen

Nous ferons un bilan critique des réformes du lycée et du baccalauréat avec l'ensemble des acteurs impliqués et garantirons un bac national avec une égale reconnaissance.

Comme pour l'enseignement supérieur, nous travaillerons à une coopération européenne renforcée sur la forme de validations de fin de cursus. Nous proposerons la création d'un livret de compétences européen, valorisant, au-delà des spécialités, l'oral et la coopération.

Éduquer avec un numérique sobre et indépendant

Nous mènerons un plan pour que les plateformes et outils numériques utilisés par l'éducation

nationale et agricole répondent à des critères d'accessibilité et de sobriété précis. Nous généraliserons l'usage de l'open data (données ouvertes) et des logiciels libres et publics pour garantir la transparence et la sécurité des données. Les algorithmes comme Parcoursup seront supprimés, les dispositifs d'affectation après la troisième et la terminale devront être soumis au contrôle d'une autorité indépendante et répondre à de nouveaux critères de transparence et de prévention des biais qu'ils peuvent engendrer.

Alors que de nombreuses études démontrent la nocivité des écrans récréatifs sur le développement de l'enfant, l'enseignement du numérique à l'école ne pourra se limiter à des conseils aux familles, et devra appliquer des recommandations claires : pas d'écran à l'école avant six ans, un temps limité en fonction de l'âge jusqu'au lycée, et une formation des élèves, des enseignant.es et des familles à la sobriété et aux risques des écrans et du numérique. Nous interdirons également la publicité télévisée à destination des enfants.

Parallèlement, les compétences numériques doivent continuer à se construire et à s'adapter aux développements futurs dans le domaine. L'école joue un rôle central afin de promouvoir chez les élèves un usage réfléchi, limité et contrôlé de leurs différentes activités numériques actuelles et futures, au-delà de la seule utilisation récréative. L'école ne peut se tenir à l'écart de ces évolutions. En apprenant à accéder, trier et sélectionner l'information, l'école permet à l'élève de s'insérer dans les évolutions futures du monde et d'apprendre dans un cadre social construit, liant présentiel et enseignement à distance.

Un enseignement professionnel et agricole au coeur de la transition

Afin d'accompagner la transition écologique et de reconquérir notre souveraineté alimentaire, il faut refonder et valoriser pleinement les filières agricoles et professionnelles, et soutenir l'apprentissage. Nous proposerons des formations articulées avec un plan industriel pour la transition écologique pour former aux métiers de demain : économie des circuits courts, relocalisations, énergies renouvelables. Nous ferons évoluer la formation des agriculteurs vers un apprentissage axé vers l'agroécologie et un meilleur respect de la condition animale. Pour permettre le déploiement de ces nouveaux agriculteurs, il faut repenser l'accompagnement sur les territoires par une restructuration des chambres d'agriculture, orientée sur la préservation de la biodiversité, la compréhension des sols et les bonnes pratiques environnementales.

Un cadre national dans le périscolaire

Les accueils de loisirs périscolaires, les cantines, relèvent de la compétence des communes. La situation est très différente selon les moyens et l'investissement consenti par les municipalités, les départements et les régions créant de fait une offre de service inégale selon les territoires. Nous généraliserons les Projets éducatifs de territoire (PEDT), en accord avec les collectivités et en lien avec les mouvements d'éducation populaire.

2) Enfance : protéger les enfants, soutenir les parents

La petite enfance et l'enfance sont des périodes essentielles pour les jeunes citoyen.nes mais aussi pour leurs parent.es. Nous soutiendrons toutes les familles pour faciliter l'accès à des modes de garde adaptés, nous développerons des services publics sur tous les territoires pour permettre un épanouissement de chaque enfant quelle que soit sa situation de vie.

Des mesures de santé environnementale pour les enfants

Les facteurs environnementaux sont plus déterminants pour les enfants que pour les adultes du fait de la persistance de certains effets sur leur santé tout au long de la vie. C'est le cas de la pollution de l'air causant un retard de développement pulmonaire chez l'enfant. Il est primordial de veiller à ce que la santé d'un.e enfant né.e aujourd'hui ne soit pas définie par le changement climatique et les pollutions. Aussi, nous investirons massivement dans les politiques précoces de correction des inégalités de santé dirigées spécifiquement vers les enfants pendant leurs cinq premières années, en particulier des services de médecine infantile et scolaire permettant d'assurer un suivi médical de tous les enfants simple et gratuit.

Une parentalité élargie

Aujourd'hui des familles ne sont pas reconnues par l'administration française car elles sont issues de PMA ou de GPA réalisées à l'étranger. Nous sécuriserons les droits parentaux et la filiation des enfants nés de PMA et de GPA à l'étranger. Nous faciliterons l'accès à la délégation-partage de l'autorité parentale pour faciliter le quotidien des familles recomposées et des familles en coparentalité dans lesquelles plus de deux parents jouent un rôle important dans la vie de l'enfant. Pour cela, nous mettrons en place des états généraux de la parentalité afin de refondre notre droit de la famille et de la filiation, pour que chaque enfant puisse grandir dans un cadre sécurisé quelle que soit la famille dans laquelle il vit.

Un service public de la petite enfance à l'échelle des départements

Aujourd'hui, les modes de gestion de la petite enfance sont très différents selon les collectivités, en particulier entre les zones urbaines, souvent mieux équipées en crèches, et les zones rurales. Nous restructurerons le secteur pour assurer des modes de garde de qualité et des conditions de travail dignes aux professionnel.les. Nous créerons un service public de la petite enfance garantissant à chaque enfant le droit à être accueilli dans une structure (petite enfance, périscolaire, extrascolaire) du choix des parents, même si ceux-ci sont sans emploi. Nous augmenterons le nombre de crèches en soutenant l'implication des parents, sur le modèle des crèches parentales et coopératives. Afin de réduire les stéréotypes de genre, le personnel sera davantage paritaire, grâce à des mesures incitant les jeunes hommes à s'orienter vers les métiers de la petite enfance.

Accompagner tous les parents à l'accueil du jeune enfant

Le développement psychologique de l'enfant dépend de l'environnement physique, économique et socioculturel de la famille proche. Nous instaurerons une préparation à la fonction parentale universelle et gratuite pour toutes les familles qui accueillent un jeune enfant, inspirée du dispositif de « préparation à la naissance et à la parentalité ». Nous doublerons le nombre de séances actuellement proposées et leur remboursement pour les parents d'enfants de 0 à 3 ans, autour de questions variées : alimentation, sommeil, interactions parents–bébé, langage, motricité, émotions, effets bénéfiques des jeux, sensibilisation aux effets délétères des écrans avant 6 ans, prévention des violences.

Réformer la protection et l'Aide sociale à l'enfance

Protéger l'enfant, c'est éviter le plus possible la séparation avec la famille : nous aurons une approche globale en mobilisant des ressources complémentaires de proximité (familiales, amicales, bénévoles, professionnelles). Les parents ayant besoin de soutien auront la possibilité d'être accueillis en centre parental jusqu'aux 6 ans du dernier enfant (au lieu de 3 ans actuellement). Si la séparation s'avère inévitable, la stabilité matérielle et psychoaffective de l'enfant devra primer et, sauf mise en danger, les fratries ne devront pas être séparées.

Nous instaurerons un système de péréquation entre les départements permettant de garantir l'égalité de moyens sur le territoire. Nous généraliserons les contrats jeunes majeurs au niveau national jusqu'à 25 ans et l'accompagnement dans la recherche d'un logement stable. Nous rendrons obligatoire des ateliers sur la parentalité lors de la préparation afin d'enseigner les fondements de la bientraitance aux parents. Tou.te.s les professionnel.les de l'enfance et de l'éducation seront systématiquement formé.es aux questions de genre, de sexualité et de violences sexuelles.

Enfin, une priorité sera donnée, notamment dans les territoires peu ou mal pourvus, au maintien et au développement des écosystèmes culturels et associatifs. Bibliothèque, cinéma, théâtre, sont autant de débouchés pour permettre aux enfants de découvrir et d'expérimenter de nouveaux horizons esthétiques, intellectuels et artistiques.

3) Une recherche motrice de la transition écologique

Après deux années particulièrement difficiles pour le milieu universitaire, les écologistes se tiennent aux côtés des étudiant.es et se battent pour trouver des solutions concrètes à la précarité qui les touche. Nous pensons également aux enseignant.es du supérieur, aux chercheuses et chercheurs des organismes publics qui méritent tout autant d'attention, et à une amélioration significative de leurs conditions de travail, pour favoriser une recherche dynamique et de qualité qui permettra de faire rayonner la France.

La recherche comme bien commun : garantir les libertés académiques

La recherche subit depuis quarante ans une politique de gestion utilitariste, à court terme, qui met en concurrence les chercheuses et chercheurs en niant l'importance d'une recherche collaborative. Cette politique multiplie les oppositions et clivages : entre les sciences "dures" et les sciences "humaines", entre les sciences « fondamentales » et les sciences appliquées. Nous devons réinventer un projet politique de service public de la recherche. Pour cela :

Nous redonnerons de l'autonomie aux chercheuses et chercheurs face aux logiques bureaucratiques qui fragilisent la science. La prise en compte de l'enseignement dans la carrière reste nécessaire.

Nous remettrons en cause le « pilotage par appels à projets » et la précarité induite pour les vacataires et autres post-docs, redonnerons une liberté de recherche par un soutien ambitieux (recrutements, fonctionnement) et rééquilibré au profit des crédits de base en tenant compte des spécificités disciplinaires, et reviendrons à une programmation de la recherche pluriannuelle.

Nous referons des organismes de recherche les instruments d'une politique nationale de recherche, aux côtés d'une recherche universitaire.

Nous renforcerons l'indépendance des instances d'évaluation par les pair.es et de financement, des jurys de recrutement, et nous rétablirons le Conseil national des universités dans son rôle pour les carrières universitaires. Le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur sera supprimé et remplacé par une évaluation disciplinaire entre pair.es, communiquée aux tutelles des laboratoires.

Sauver la recherche et l'université du mandarinat

Les réformes comme la loi de programmation de la recherche renforcent encore plus le mandarinat et toutes les dérives qui peuvent en découler (harcèlement, discriminations, fraudes scientifiques).

Convaincu.es de l'intérêt protecteur du statut de fonctionnaire, nous reviendrons sur les dispositifs y dérogeant (chaires professeurs juniors, SRP, CDI dans le cadre de la loi sur la réforme des universités), pour une voie unique d'entrée dans la carrière académique : maître de conférences / chargé.e de recherche (MdC/CR), puis professeur.e des universités / directeur de recherche (PR/DR).

Nous exercerons un arbitrage national et pas local pour les indemnités variables. Nous exigerons la qualification par le Conseil national des universités pour les concours MdC/PR, une majorité de membres élu.es aux instances scientifiques nationales, et la parité extérieurs/locaux dans les Comités d'orientation scientifique. Nous réaffirmerons le rôle essentiel de l'université dans la société : reconnaissance des diplômes et passerelles avec les grandes écoles, haute fonction publique plus formée à la recherche, contribution au débat public, sciences ouvertes et citoyennes, etc.

Nous lutterons contre la course effrénée à la publication aux effets délétères bien connus, en imposant notamment le respect de la déclaration de San Francisco pour l'évaluation et la

suppression du système SIGAPS et pour l'évaluation et le financement de la recherche médicale.

Créer un pôle public de la publication scientifique

Il faut régler l'abus de position dominante des entreprises privées de publication scientifique, qui recourent au bénévolat des chercheurs pour la relecture, mais aussi la vente en ligne des articles qui eux-même ont été en très grosse partie financés par des subventions publiques. Il devient ainsi normal de pouvoir en tant qu'État obtenir les droits de lecture gratuitement sur ces articles qu'il a lui-même financés.

Nous créerons une plateforme numérique libre (dépôt, relecture, publication). Nous développerons les bibliothèques comme outil de la culture commune, par le recrutement de personnels, l'élargissement des plages d'ouverture, la numérisation des documents, des échanges permettant d'accroître les fonds.

Vers un modèle polycentrique de recherche

La recherche est une activité collaborative et se pratique dans des réseaux locaux et distants. L'essor du numérique a permis de raccourcir les distances et de faciliter le dialogue interdisciplinaire. Les effets des financements très focalisés sont loin d'être bénéfiques pour la production scientifique. Pour corriger cela, nous réformerons à grande échelle les financements de site, en réaffectant les crédits correspondants sur les ressources récurrentes des universités et organismes de recherche dans le cadre des communautés d'universités et établissements (COMUE), au prorata de leurs effectifs d'enseignants-chercheurs et sur des outils favorisant le développement de réseaux de collaboration. Nous investirons pour réduire les inégalités territoriales : les petites structures satellites des grandes universités régionales pourront élargir leur panel de formations ou assurer le second cycle.

Vers un parcours étudiant émancipateur

L'échec du modèle de l'université de proximité est patent. Il n'a pas réglé la ségrégation sociale et les universités hors des grandes métropoles n'offrent pas les mêmes chances à leurs étudiant.es du fait de leur manque de moyens. Nous construirons un réel statut étudiant pour permettre à chacun.e de suivre le parcours universitaire qui lui convient sur tout le territoire. L'intermittence des parcours et les passerelles entre filières seront également facilitées. Nous investirons dans les services d'information et d'orientation (SUIO) et réformerons en profondeur Parcoursup, qui amplifie la ségrégation sociale et les discriminations territoriales, notamment par la suppression des prérequis. Le lycée ne doit pas être le lieu de la sélection à l'enseignement supérieur, mais doit demeurer le cadre d'une formation secondaire pluridisciplinaire pour tous les élèves. C'est une plus équitable répartition des moyens du supérieur qui permettra à l'université de mieux répondre au défi de la réussite des étudiant.es. Enfin, nous reconstruirons les liens entre les universités pour permettre des parcours cohérents et mettrons fin aux subventions publiques dans le cas d'une concurrence avec le public.

Construire de nouveaux modèles d'universités

L'évolution démographique augmente mécaniquement le nombre d'étudiant.es entrant dans l'enseignement supérieur. Cette tendance lourde va se poursuivre dans les années à venir, en dépit de l'évolution démographique de notre pays. À court et moyen terme, la pression sur le système déjà surchargé va augmenter. Plutôt que de laisser la situation se dégrader un peu plus, nous programmerons la construction de nouvelles universités de taille moyenne, plus humaines, avec des moyens de transport accessibles et intégrant des structures d'accueil. Cette construction sera l'occasion de développer un nouveau modèle ambitieux d'université de proximité, insérée localement et irriguée par les territoires, source d'attractivité pour des villes de tailles moyennes.

4) Soutenir et partager toutes les cultures

La culture est essentielle. Elle nous a manqué quand nous avons été privés de partage collectif. Pendant le premier confinement, elle s'est réduite à un accès en ligne, interrogeant le modèle des géants privés du numérique (GAFAM). Pour la diversité de la culture, nous soutiendrons la création, l'exception culturelle, nous prendrons en compte l'héritage légué par toutes et tous au long de notre histoire. C'est un élément consubstantiel du projet écologiste et aussi la condition pour « faire et faire changer la société ». La culture doit être porteuse d'inclusion sociale, être source d'émancipation personnelle et collective, et garantir une participation active de toutes et tous à la vie culturelle.

Patrimoine, matrimoine

Nous proposons de signer, de ratifier et de mettre en application la convention de Faro, comme 25 États européens, pour une vision plus large du patrimoine et de ses relations avec les communautés et les sociétés. Par ailleurs, nous voulons qu'une place équivalente soit accordée au patrimoine et matrimoine dans les politiques publiques et les programmes scolaires.

Assurer la diversité linguistique et culturelle en France

Nous ratifierons la charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Nous reviendrons sur le plan langues du ministre de l'Éducation nationale pour donner les moyens à l'éducation de jouer un rôle central dans leur transmission. Cela passera par la possibilité de suivre un enseignement bilingue de la maternelle au lycée dans tous les bassins de vie concernés. Et par le soutien à l'enseignement immersif en langue régionale dans l'enseignement public et dans l'enseignement associatif, notamment.

L'espéranto, langue auxiliaire internationale, est appris et parlé dans plus de 120 pays dans le monde. C'est une langue facile et rapide à apprendre, à la portée de tous. Nous rendrons possible son apprentissage dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur.

Art et éco-responsabilité

Nous aiderons les équipes artistiques, les lieux de production, de communication et de diffusion à mettre en œuvre un diagnostic responsabilité sociétale d'entreprise (RSE).

Nous favoriserons la diffusion des bonnes pratiques au sein des différents secteurs et réseaux artistiques et culturels, et nous soutiendrons les associations et collectifs qui portent spécifiquement ces missions, par l'accès à des formations en éco-conception, matériaux biosourcés, recyclage, circuit court, sobriété numérique.

La libre circulation des œuvres et des artistes est primordiale. Pour la rendre durable, nous encouragerons l'usage et le développement d'outils d'optimisation des transports, des décors et des publics à l'international, et réaliserons une cartographie des lieux et modes d'hébergement les plus engagés écologiquement pour des tournées plus respectueuses de l'environnement.

Soutenir l'art et la culture et en favoriser l'accès

La notion de droit culturel a été introduite dans la loi, mais elle peine à irriguer les politiques publiques culturelles. Nous déclinons cette notion en co-construisant les politiques culturelles entre l'État, les collectivités territoriales, les professionnels et les acteurs de la culture, les habitants, en valorisant une diversité pour toutes les esthétiques et pratiques artistiques, professionnelles comme amateurs, en formant les agents des services publics à cette notion. Il est indispensable de mieux accompagner les territoires dans le financement des structures locales permettant de développer les représentations et les pratiques culturelles. Une aide à l'emploi favorisera l'émergence et la permanence de ces structures.

De même, les pratiques artistiques et le lien avec les artistes seront encouragés, en renforçant les parcours artistiques et culturels sur le temps scolaire, avec une offre d'au moins trois événements, trois fois par an et par élève.

Soutenir la culture et favoriser la diversité culturelle

Nous sanctuariserons 1% du budget de l'État pour la culture afin de : améliorer la sécurité économique de ses acteurs, en généralisant un contrat de commande pour la création d'œuvres reposant sur des modes d'incitation des institutions publiques ou des entreprises privées ; développer le régime de l'intermittence et créer un statut des auteurs ; mettre à disposition des lieux vacants pour la création.

Face aux GAFAM, la culture a également besoin de nouveaux mécanismes de régulation économique, sans quoi la concentration économique sera renforcée, la diversité esthétique et éditoriale réduite.

Garantir l'égalité réelle dans le secteur culturel et artistique

Pour une égalité réelle entre les femmes et les hommes dans la culture, nous mettrons en place l'éga-conditionnalité des aides et demanderons que les organisations subventionnées puissent

proposer une gouvernance paritaire. Pour atteindre la parité au bout de 5 ans dans les programmations, un bonus-malus sera instauré.

Répondre aux enjeux de l'édition et du livre

Quarante ans après la loi Lang, de nouveaux enjeux sont apparus dans l'édition. De véritables conglomérats y abusent d'une position dominante et font peser des risques sur la diversité éditoriale. Une économie de l'offre s'est installée, entraînant une surproduction de livres à grand renforts de marketing, la réduction du revenu des auteurs, l'augmentation de l'empreinte carbone due au transport et la mise au pilon de millions de livres.

Nous créerons une écotaxe sur tous les livres imprimés et sur la mise au pilon, au service de la mise en place d'une économie circulaire du livre. Pour garantir la diversité éditoriale, nous soutiendrons l'édition indépendante et encouragerons l'indépendance des libraires face aux distributeurs.

Répondre aux enjeux du cinéma

Le cinéma a une place privilégiée en France. Cette exception culturelle française est liée à la chronologie des médias, un dispositif qui organise la diffusion des films et finance la création via la taxe sur les billets. L'intégration des plateformes SVOD dans cet écosystème doit être accompagnée par le législateur pour garantir un véritable soutien aux productions indépendantes excluant les filiales de production de ces mêmes plateformes du dispositif. Les planchers d'investissement dans le cinéma doivent être équivalents à ceux applicables aux chaînes comme Canal+ aujourd'hui. De même, le rachat de sociétés de production par les plateformes doit être fortement contrôlé. Les plateformes doivent également fournir une information transparente sur l'audimat.

Il est aussi indispensable de maintenir la vitalité des salles de cinéma, notamment des salles de proximité ou classées "Art et essai".

Promouvoir le pluralisme des médias et de l'information

Les médias sont un contre-pouvoir indispensable à l'exercice de la démocratie. Tout en réaffirmant la liberté d'expression, nous promouvons un service public indépendant pour éviter la concentration de médias entre les mains de quelques puissants.

Répondre aux enjeux de l'audiovisuel (radio / TV)

Le financement de l'audiovisuel public via la perception de la redevance doit être maintenu pour garantir un service public fort.

Les coûts de production / diffusion ayant diminué avec le numérique, les médias locaux sont un formidable outil pour donner la parole aux habitants et soutenir des parcours de professionnalisation. Nous aiderons au développement de télévisions associatives en créant un fonds de soutien dédié financé par le déplafonnement de la taxe sur la publicité audiovisuelle. De

même, le fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER) doit être très fortement accru. Un soutien renforcé est nécessaire pour accompagner la transition vers la radio numérique terrestre. Des choix technologiques en adéquation avec les territoires doivent être faits pour offrir aux auditeurs de tous les territoires un choix de radios en qualité numérique.

Une alternative aux algorithmes sur les plateformes culturelles

Avec le développement d'Internet, le rôle de prescripteurs traditionnels comme les médias a fait place à une culture dominée par la recommandation. Celle-ci est réalisée aujourd'hui sur de nombreuses plateformes de streaming par des algorithmes, qui proposent de nouveaux contenus à partir des consultations antérieures, de leur catalogue et des accords avec leurs partenaires. Ce fonctionnement influe négativement sur le pluralisme de l'information et la diversité culturelle. Les algorithmes produisent aussi des effets de concentration artificiels sur certains contenus en invisibilisant d'autres, et contribuent à de fortes disparités dans la rémunération des artistes. Nous demanderons plus de transparence aux plateformes sur l'utilisation des algorithmes, ainsi que des dispositifs pour permettre des utilisations autonomes et des découvertes aléatoires.

Remettre la publicité commerciale à sa place

Nous voterons une loi Evin pour le climat, soit l'interdiction de publicités pour les produits climaticides. Nous réduirons la place de la publicité : bâches géantes, écrans vidéos et affichages. Chacun.e devra consentir explicitement au démarchage téléphonique.

Une refonte des Directions régionales des affaires culturelles

Le plan de relance pour la culture qui se précise actuellement dans les Directions régionales des affaires culturelles (Drac) pose la question de la culture dans les territoires et plus précisément au sein de la ruralité. Cette problématique semble prise au sérieux, mais les Drac sont confrontées à leur propre modèle : elles ne savent bien souvent pas comment s'y prendre pour construire des projets dans les territoires, en dehors des mécanismes habituels (lieux labellisés, structures subventionnés parfaitement en phase avec les lignes de financement). Une refonte totale des Drac est inéluctable tant la crise sanitaire a fait évoluer les modèles de financement et les périmètres de ces instances. Leur rôle auprès des artistes, des territoires et des collectivités sera profondément repensé.

5) Donner toute leur place aux générations climat pour construire le présent

Avec l'épidémie du Covid-19, les jeunes ont vécu un an et demi isolé.es, ont subi des conditions d'éducation dégradées, des conditions encore plus difficiles pour commencer leur vie professionnelle. Ils et elles ont été plus nombreux.ses à connaître la précarité, à devoir se rendre

dans les distributions alimentaires pour se nourrir. Aucun filet de sécurité sociale ne leur a été proposé.

Nous affirmons la place centrale du droit à l'avenir dans le projet écologiste. La transition écologique doit être une transition éducative pour vivre ensemble en harmonie avec les autres êtres vivants et en équilibre avec les richesses de cette planète. Nous devons donner toute leur place aux générations climat pour s'épanouir, pour construire le présent, en profitant de la richesse et des savoirs dont elle dispose.

Élargissement du RSA et allocation d'autonomie étudiante

Préfigurant la première étape du revenu universel pour les jeunes de 18 à 25 ans, l'accès au revenu de solidarité active (RSA) doit être ouvert dès la majorité et automatisé pour éviter le non recours.

La précarité touche de plein fouet la population étudiante, nous souhaitons permettre à tou.te.s les étudiant.es de vivre dignement, mettre fin à cette source d'échec pour les plus défavorisé.es et à cette profonde inégalité. Pour cela, nous proposons d'octroyer à tous les étudiant.es, sans condition, une allocation d'autonomie. Dès le master 2, des bourses adaptées devront permettre la poursuite d'un cursus.

Pour une revitalisation de l'éducation populaire

L'éducation des jeunes ne peut se limiter à l'enseignement de compétences fondamentales comme l'a promu le quinquennat qui s'achève. L'accès aux savoirs et aux expériences non formels via l'éducation populaire participe pleinement au développement de l'enfant et favorise la conscientisation et l'émancipation. Activités périscolaires, pratiques sportives et artistiques, activités collectives, juniors associations, centres sociaux... : l'éducation populaire est riche de sa diversité. Nous proposons de la reconnaître à sa juste valeur en créant un statut de bénévole, en sortant de la logique de financement par appels à projets et en renforçant sa place dans le projet éducatif. Pour cela, nous utiliserons les ressources allouées au Service national universel pour renforcer l'accès aux vacances, aux loisirs, aux actions collectives.

Des emplois pour les jeunes

Nous créerons 30 000 emplois aidés pour les jeunes de 18 à 25 ans ayant terminé leur scolarité dans le secteur non marchand et les collectivités locales pour assurer des missions en matière associative, environnementale, culturelle et sportive. Ces contrats de 3 ans seront pris en charge à 80% par l'État.

Construire une mobilité inclusive pour la jeunesse

Nous devons construire une mobilité inclusive pour la jeunesse, tout en favorisant les transports durables. Pour ce faire, nous mettrons en place progressivement la gratuité des transports en commun pour les -26 ans via la création d'un « Pass Jeunes ». En moyenne, 27% des 17-29 ans

résident en milieu rural. Afin de garantir un accès égal à la mobilité pour tou.te.s, nous investirons dans les transports en commun pour garantir des navettes régulières en zones urbaines et rurales. Nous proposerons aussi des aides budgétaires pour profiter des transports à la demande et pour l'acquisition d'un vélo ou de tout autre moyen de déplacement durable.

Abaisser le droit de vote à 16 ans

Le préjugé selon lequel les jeunes de moins de 18 ans n'auraient pas la maturité nécessaire pour s'intéresser et prendre part à la vie publique est aussi infondé que paradoxal, quand on sait qu'en France les jeunes sont considérés pénalement responsables dès 13 ans. Plusieurs États s'engagent sur la voie du vote dès 16 ans : l'Autriche et Malte pour toutes les élections ; certains Länder allemands l'ont mis en place pour les élections locales. Les études montrent que l'abaissement de l'âge électoral permet de renforcer la participation des jeunes aux processus démocratiques en rendant possible un accompagnement - par les familles et les établissements scolaires - des premières expériences électorales. L'ouverture du vote à 16 ans s'accompagnera, dès l'entrée à l'école, d'un renforcement de l'éducation à la citoyenneté, pour permettre l'éveil et la sensibilisation des jeunes le plus tôt possible à la vie civique et politique.

Sanctionner les partis ne présentant pas au moins 20% de candidat.es jeunes

Une des raisons fondamentales qui détournent certains jeunes de la politique en Europe est le manque de candidat.es qui leur ressemblent et vivent les mêmes expériences qu'eux. Trop peu de partis politiques parviennent à apporter des réponses aux principales préoccupations des jeunes et à proposer les solutions progressistes fondamentales auxquelles ils aspirent. Les écologistes reconnaissent l'importance d'une représentation réelle des jeunes dans les institutions pour redynamiser notre démocratie. Les 16-30 ans représentent 20% de la population française, ils doivent donc pouvoir contribuer au débat démocratique selon la même proportion : nous proposons de sanctionner les partis qui ne présenteraient pas au moins 20% de candidat.es de cette classe d'âge à chaque élection.

Améliorer la santé des jeunes : « chèque santé » et « pass contraception »

Le baromètre de la jeunesse montre que la priorité absolue d'intervention pour les jeunes est un meilleur remboursement des soins et une meilleure répartition des médecins sur le territoire. Nous créerons donc un « chèque santé » de 200 euros par an pour les 16-25 ans et le renforcement de la médecine universitaire grâce à la création de maisons de santé étudiantes, avec un système de tiers payant systématique. Parce que près de 30% des jeunes renoncent à des soins pour des raisons financières, nous simplifierons également l'accès à la CMU complémentaire et à l'aide au paiement d'une complémentaire santé. Nous créerons un « pass contraception » pour tous les jeunes et soutiendrons la création de centres de prévention jeunesse (d'accès gratuit et à l'anonymat préservé), pour favoriser l'écoute sur les questions liées à la sexualité, aux drogues, au mal-être et à la violence.

Politique de santé mentale d'urgence

Parce que la crise sanitaire a démontré la nécessité de conduire une politique d'accompagnement de la santé mentale des jeunes, nous multiplierons les bureaux d'aide psychologique universitaires et mettrons en place un remboursement sans avance de frais des consultations de psychologie de ville pour les moins de 25 ans.

IV- L'égalité pour toutes et tous

L'écologie que nous avons au cœur est républicaine, laïque et écoféministe : elle refonde la promesse universaliste en la ressourçant dans l'idée d'une République des communs qui protège les droits de la nature. Les luttes féministes, LGBTQI+ (lesbiennes, gays, bi, trans, queer, intersex...) antiracistes, pour les droits des personnes en situation de handicap et contre toutes les formes de discrimination sont transversales à toute question politique, sociale ou environnementale. En remplacement d'un système patriarcal et inégalitaire, nous devons créer une société plus juste, respectant la dignité de chacune et chacun.

1) Assurer l'accès de tou.te.s aux droits fondamentaux

Chacun.e devrait pouvoir vivre au jour le jour sans subir de discriminations en raison de ses origines, de son orientation sexuelle ou encore de son identité de genre. C'est le sens du mot égalité.

Interdire les « thérapies de conversion »

Une circulaire interdit d'ores et déjà les « thérapies de conversion », mais nous irons plus loin dans la condamnation de ces violences. Ces pratiques, qui considèrent l'homosexualité ou la transidentité comme des « maladies » et qui visent à modifier l'orientation sexuelle ou l'identité de genre d'une personne, sont inacceptables. Nous présenterons une loi spécifique interdisant les "thérapies de conversion".

Faciliter les démarches pour les changements de prénom et de genre

Pour réaliser un changement de prénom et/ou de genre, il faut aujourd'hui passer par une procédure complexe, laissée à l'arbitraire des services d'état civil ou de la justice et décourageante. Ces démarches seront largement facilitées. Celles pour le changement de prénom doivent pouvoir se faire de manière déclarative, libre et gratuite auprès des services de l'état civil, qui entérinera la demande automatiquement. Celles pour le changement de genre se feront chez le ou la notaire sans condition médicale ni homologation par un juge.

Former les personnels socio-éducatifs sur les questions LGBTI+

Nous rendrons obligatoire la formation, initiale et continue, sur les questions LGBTI+ de l'ensemble des personnels socio-éducatifs travaillant avec des jeunes. Nous soutiendrons la professionnalisation de ces formations actuellement très largement assurées par des bénévoles. Nous mettrons en place des dispositifs de prévention spécifiques pour lutter contre le suicide des personnes LGBTQI+ : formation des infirmières et psychologues scolaires, soutien psychologique

dans les lieux d'hébergement à destination des personnes LGBTQI+.

Lutter contre les discriminations dans les services publics

L'État doit sensibiliser de façon accrue les agents publics aux discriminations, en les formant pour garantir un accueil respectueux de chacune et chacun, de tous les couples, de toutes les familles, notamment pour les questions liées à l'état civil. Une attention particulière sera portée à l'accueil des personnes transgenre. Parallèlement, nous remettrons à plat les documents et formulaires d'accès aux services publics pour éviter qu'ils soient discriminants. Les parents de même sexe, les personnes transgenre, ne doivent plus être confrontés à une difficulté administrative spécifique qui bloque l'accès à leurs droits.

Affirmer l'universalité des droits fondamentaux

En 2021, si dans 124 pays sur la planète il n'est pas illégal de vivre son homosexualité, 60 la pénalisent par des peines de prison, et 13 autres disposent d'un Code pénal pouvant prononcer la peine de mort. Nous adopterons une politique active de défense des droits humains au niveau international : la France signera et ratifiera le protocole 12 de la Convention européenne des droits de l'homme, soutiendra le travail de l'Expert indépendant sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre à l'ONU et échangera régulièrement avec les organisations internationales défendant les droits humains, et notamment les droits des personnes LGBTQI+. Nous réactiverons le fond de soutien international aux organisations LGBTQI+, en nous assurant qu'il corresponde aux besoins et aux moyens de ces organisations souvent très fragiles (micro-financements, souplesse sur les procédures administratives en fonction du niveau de soutien demandé). Nous mettrons en place un.e référent.e LGBTQI+ dans toutes les représentations diplomatiques avec une adresse de contact direct afin, notamment, d'éviter d'avoir affaire au personnel local pour des demandes de visa en vue de l'asile.

Lutter contre les messages de haine dans les médias

Les médias jouant avec les règles du CSA pour gonfler l'audimat sur fond de messages de haine et discriminatoires, racistes et sexistes doivent être sanctionnés. Des sanctions financières, comme l'interdiction de la publicité ou des amendes, seront prises pour éviter de sombrer dans une dérive réactionnaire de plus en plus forte. Le but n'étant pas d'interdire ces messages ou de museler la liberté d'expression, mais bel est bien de reconnaître les limites de cette liberté.

Lutter concrètement contre le racisme

Nous favoriserons l'accès à l'emploi en rendant obligatoire l'anonymisation des CV et en instaurant des formations obligatoires sur l'inclusion et la diversité, pour toutes les personnes souhaitant créer une entreprise et dans les structures déjà existantes. Ces formations seront renouvelées régulièrement.

Pour une laïcité qui favorise l'apaisement et le vivre ensemble

Au fondement de notre contrat républicain, la loi de 1905 pose des bases claires : elle reconnaît une liberté de conscience totale, et en affirmant qu'on ne peut ni imposer ni interdire l'exercice d'un culte, ne bannit de l'espace public ni la religion ni les signes religieux. L'esprit de cette loi est menacé de dévoiement par une laïcité de combat qui cherche à éliminer les expressions publiques de la religion. La laïcité ne doit pas être un athéisme d'État. Pour mieux combattre la menace que représente l'extrémisme religieux quand il prétend que ses règles sont supérieures à celles de la République, il nous faut repousser les amalgames destructeurs qui stigmatisent les populations de culture musulmane, particulièrement représentées dans les classes défavorisées. Nous veillerons à leur pleine intégration dans la vie républicaine, en renforçant la mixité sociale et scolaire, la lutte contre les discriminations racistes et en restaurant l'Observatoire national de la laïcité.

Les politiques de réparation : un pas pour réconcilier la France avec son histoire

Aujourd'hui, la question n'est plus de savoir s'il faut réparer ou non, mais comment réparer. Le temps est venu pour la France d'assumer les erreurs de son passé et de continuer à faire honneur à son titre de pays des droits de l'homme. C'est le sens de la proposition de loi « tendant à la réparation des préjudices résultant de la traite et de l'esclavage colonial », présentée par la députée écologiste Cécile Duflot en 2017, à l'occasion de la Journée commémorative de l'abolition de l'esclavage en France métropolitaine. Pour poursuivre ce long chemin vers la réparation et donc vers la réconciliation avec notre histoire, nous créerons un comité de personnalités qualifiées chargées de déterminer le préjudice subi et d'examiner les conditions de réparation due au titre des crimes contre l'humanité que sont la traite négrière et l'esclavage, conformément à l'intention initiale de la proposition de loi Taubira. Nous constituerons un comité de personnalités qualifiées, afin d'étudier les possibles modalités d'une restitution par la France aux anciens pays colonisés.

Aide sociale à l'enfance : pour un système opérationnel et une sortie accompagnée

La protection de l'enfance est aujourd'hui au bord de l'implosion, face à l'augmentation des besoins et au manque de professionnel.le.s. Les différentes réformes non abouties ont laissé les départements en première ligne alors que la situation sanitaire a provoqué la hausse des violences et difficultés intrafamiliales : l'État ne garantit plus l'égalité territoriale. L'urgence est d'assurer la continuité de l'accompagnement des enfants, du repérage à la sortie accompagnée du dispositif, avec une mise en œuvre rapide et efficiente de leur protection. Entre Éducation nationale et département, les délais à rallonge imposés par la multiplicité des procédures rendent illusoire toute action précoce et provoquent la mise en œuvre de mesures lourdes pour la famille et l'enfant. L'accompagnement des jeunes doit pouvoir être garanti jusqu'à leurs 25 ans, afin de leur assurer une bonne intégration dans la vie sociale et professionnelle.

2) Remplir notre devoir d'accueil envers toutes et celles et ceux qui vivent en France

Nous croyons à une société qui accueille plutôt qu'elle n'exclut les personnes qui ont dû fuir leur pays pour survivre. La migration n'est pas une affaire de police. Il nous faut changer d'angle, de point de vue sur l'immigration pour construire une société apaisée permettant la vie en commun de toutes et tous.

Pour un accueil digne et une large régularisation des sans-papiers

Nous réaffirmons la nécessité d'une politique de l'accueil et d'une large régularisation des sans-papiers. Nous remédierons aux difficultés à obtenir un rendez-vous en préfecture du fait de la dématérialisation et ferons respecter les droits des étranger.es. Nous procéderons à la régularisation systématique des travailleurs sans-papiers. Nous autoriserons les demandeurs d'asile à travailler, réduirons les délais et donnerons les moyens au traitement de l'asile. Nous supprimerons la liste des pays d'origine sûrs car elle contrevient au principe d'examen individuel des demandes, pilier du droit d'asile. Nous attribuerons un titre de séjour temporaire aux personnes étrangères qui n'entrent pas dans les critères actuels de l'asile ou du droit du travail, le temps des démarches et durant l'examen de leur dossier, ce qui inclut les personnes non expulsables ni régularisables actuellement. Les réfugiés climatiques n'étant pas compris dans les conventions de Genève, nous garantirons leur protection, et défendrons les modifications nécessaires du droit international de l'asile pour qu'elles et ils soient pris.es en compte. Nous appliquerons pleinement le regroupement familial et régulariserons les parents sans-papiers des enfants né.es en France. Nous garantirons le droit à la santé en supprimant notamment les délais de carence introduits dans l'accès aux soins pour les personnes étrangères, une condition discriminatoire et un non sens sanitaire.

Droit de vote des étranger.es aux élections locales

Nous permettrons le droit de vote des étranger.es aux élections locales, sous condition d'une durée minimale de résidence en France. Plusieurs pays de l'Union européenne ont accordé ce droit aux extracommunautaires. Les ressortissant.es européen.nes peuvent quant à eux.elles prendre part aux élections locales et européennes des 27 États de l'UE.

Fin de la rétention administrative et des expulsions

La rétention administrative et les expulsions ont un coût exorbitant pour l'État, alors que leur utilité n'a jamais été prouvée et qu'elles n'offrent en général que des conditions indignes aux retenu.es. Ces budgets seront préférablement utilisés pour aider à l'intégration des personnes migrantes.

Développement des visas de travail

Nous accorderons des visas de travail permettant de travailler en France et d'obtenir un titre de séjour. L'objectif est de permettre aux travailleurs de se rendre en France sans passer par un parcours d'exil mortifère.

Des titres de séjour pour les jeunes majeur.es

Nous automatiserons l'octroi de titres de séjour aux jeunes majeur.es qui ont été pris.es en charge pendant leur minorité par l'Aide sociale à l'enfance, ou qui ont été scolarisé.es deux années sur les trois dernières années.

Dessaisir le ministère de l'Intérieur

Nous retirerons au ministère de l'Intérieur les pleins pouvoirs sur tout ce qui relève du droit des étranger.es et reviendrons à de bonnes pratiques, comme le titre de séjour salarié traité par le ministère du Travail ou le regroupement familial par celui des Affaires étrangères.

Accueillir dignement les mineur.es non accompagné.es

Nous accueillerons dignement les mineur.es non accompagné.es. La France, signataire de la Convention internationale des droits de l'enfant, protégera ces jeunes au même titre que les autres. Nous renforcerons les moyens de la protection de l'enfance, secteur en grande difficulté financière. Nous interdirons les tests radiologiques osseux, encadrerons le parcours des jeunes étranger.es déclarés mineur.es (logement digne et pérenne, suivi médical et psychologique, scolarisation, loisirs et accompagnement administratif), et systématiserons la régularisation administrative et les contrats jeunes majeurs à l'âge de 18 ans.

Rompre avec le règlement de Dublin et la logique actuelle de Frontex

Nous prendrons une initiative au sein de l'UE pour rompre avec le règlement de Dublin, désastreux en termes humains et financiers, et le tri aux frontières. Nous agissons également pour sortir de la logique actuelle de Frontex qui fait le jeu de l'industrie de la sécurité, la Méditerranée devenant une arme de destruction massive. Le Pacte sur la migration et l'asile n'apporte quant à lui aucune solution aux drames qui se jouent aux frontières extérieures de l'UE. Nous mènerons une diplomatie active auprès de nos partenaires européens, afin de mettre en place collectivement un mécanisme de solidarité garantissant que les États membres de l'UE partagent la responsabilité de l'asile via la relocalisation. La création de cette coalition de solidarité répondrait notamment aux offres de soutien et d'accueil formulées par des centaines de villes et municipalités européennes. Toute réforme du régime d'asile européen commun devra éviter le blocage des demandeurs d'asile dans des camps surpeuplés aux frontières extérieures et qu'ils.elles soient soumis.es à des procédures lourdes et longues, comme sur les îles grecques actuellement. C'est pourquoi les demandeurs d'asile devront être relocalisés immédiatement après leur enregistrement à la frontière. Pour répartir les demandeurs d'asile équitablement, leur prise en charge ne serait plus

attribuée sur la base du principe de première entrée, mais les États membres se partageraient solidairement la responsabilité de l'accueil.

Pour l'intégration des bénéficiaires de l'asile

Les bénéficiaires d'une protection internationale sont actuellement bloqués dans l'État membre où l'asile leur a été accordé. La directive relative au statut des ressortissants de pays tiers résidents de longue durée n'accorde à ces ressortissant.es la libre-circulation dans l'UE qu'après cinq ans. Nous proposerons que les bénéficiaires d'une protection internationale bénéficient de la libre-circulation dans l'UE un an après l'octroi de l'asile. De plus, les perspectives d'intégration sont essentielles tant pour les réfugié.es que pour les États membres. Les réfugié.es ont besoin d'un soutien pour reconstruire leur vie dans leur nouveau pays de destination. Par conséquent, les droits des demandeurs d'asile à accéder au logement, aux soins de santé et aux autres systèmes de sécurité sociale, aux cours de langue, à l'éducation, à la formation et au marché du travail, ainsi qu'aux programmes de soutien tels que les programmes de tutorat, devront être considérablement renforcés dans le cadre du nouveau régime d'asile européen.

Mettre en place de voies sûres et légales

Nous agissons pour que l'Union européenne : instaure des corridors humanitaires, des voies sûres et légales, afin d'éviter les naufrages en mer ; garantisse, tout au long du parcours migratoire, un accueil digne des réfugié.es ; mette en place une mission européenne de sauvetage en mer ; mette fin aux accords avec la Turquie et la Libye en matière de contrôle des frontières ; fasse sortir la Turquie des pays considérés comme « sûrs » ; et garantisse la transparence et la gestion démocratique des accords avec les pays tiers.

3) Écoféminisme : gagner l'égalité réelle, enfin

Les femmes représentent plus de la moitié de l'humanité mais sont pourtant toujours plus entravées que les hommes pour occuper des rôles à part entière dans la société. Depuis le mouvement MeToo, les récits sont davantage entendus de celles qui subissent des violences - allant jusqu'aux féminicides -, et qui ont été aggravées par les confinements répétés. Pour mettre fin à un système qui génère stéréotypes, violences et discriminations, il faut agir à la racine, par l'éducation dès le plus jeune âge, et en mettant plus de moyens pour protéger les victimes de violences, garantir le droit des femmes à disposer de leurs corps, et assurer l'autonomie de toutes et l'égalité économique avec les hommes. Il est temps de parvenir à l'égalité entre hommes et femmes dans tous les domaines et à l'abolition des rapports de domination.

Ancrer la liberté des femmes à disposer de leurs corps

Les femmes doivent pouvoir vivre leur sexualité librement et avoir des enfants si elles le

souhaitent. Ceci passe notamment par la prévention des violences gynécologiques et obstétricales, le dépistage et le soutien à la recherche en faveur de traitements pour les maladies comme l'endométriose. Mais également par le soutien et le développement de la recherche pour les contraceptions masculines, dans une logique de responsabilité et d'égalité. Nous réaffirmerons la primauté du droit à la contraception et à l'interruption volontaire de grossesse sur la liberté de conscience du corps médical. Par ailleurs, les formations des personnels de santé, et notamment des gynécologues et des obstétricien.nes, devront intégrer des modules de formation aux spécificités de soins des lesbiennes et des femmes trans, afin de faciliter l'accès aux soins de ces dernières.

Nous garantirons la filiation par reconnaissance comme principe par défaut, accompagnerons les personnes en parcours de procréation et leur permettrons de choisir entre les différentes techniques, médicalisées ou non. Nous rembourserons la PMA (procréation médicalement assisté) pour toutes les femmes et assurerons un égal accès à la PMA à toutes les personnes en capacité de porter un enfant. Un débat contradictoire sur la GPA (gestation pour autrui) devra être ouvert.

En finir avec les violences sexuelles et sexistes

Nous lutterons contre les stéréotypes et violences de genre dès le plus jeune âge, à l'école et dans le milieu associatif, pour permettre à chacun.e de s'épanouir et de développer ses compétences. Nous ferons appliquer l'obligation légale de formation de 3 heures par an sur l'égalité fille-garçon, ferons respecter la mise en œuvre d'une éducation inclusive aux sexualités dans les établissements scolaires et étendrons ces formations à l'égalité dans les tissus associatif, culturel et religieux. Nous mettrons en place un plan d'investissement d'un milliard d'euros annuel pour prévenir, détecter et sanctionner les violences sexuelles et sexistes et protéger les femmes exposées : formation des personnels d'encadrement de la jeunesse, amélioration du parcours des femmes en danger - accueil et orientation -, accompagnement socio-économique, éloignement des conjoints violents. Toute personne voulant porter plainte et ouvrir une enquête après avoir subi une violence sexuelle ou un harcèlement a le droit d'être écoutée et sa plainte devra être prise en compte. Nous garantirons l'accès à une cellule d'aide aux victimes de violences sexuelles et de harcèlement dans chaque commissariat, et la formation accrue des personnes prenant en charge les victimes.

Favoriser l'autonomie y compris financière et l'égalité économique

Pour favoriser l'égalité au sein des ménages, le calcul de l'impôt sur le revenu sera individualisé afin de renforcer l'indépendance de chacun.e ; les aides aux entreprises seront conditionnées à l'égalité salariale stricte et les sanctions durcies ; le cadre légal imposé aux entreprises pour accompagner et protéger les femmes victimes de violence sera renforcé. Les salaires et conditions de travail des métiers du care, de facto à dominante féminine, seront revalorisés.

Un congé de parentalité de 16 semaines pour chaque parent

Nous créerons, sur le modèle d'autres pays européens, un congé de parentalité de 16 semaines non transférable pour chacun des deux parents, rémunéré à 100%.

Développer la reconnaissance du matrimoine culturel, scientifique et sportif

Reconnaître et cesser d'invisibiliser les femmes dont les découvertes et apports scientifiques et culturels ont révolutionné nos sociétés est essentiel pour la création de modèles auxquels les jeunes filles pourront s'identifier. Les orientations scolaires sont actuellement très marquées par les stéréotypes de genre. Les filles notamment sont très peu incitées voire découragées à s'orienter vers des filières scientifiques, menant vers des professions mieux rémunérées. Sensibiliser les conseiller.es d'orientation scolaire et les parents dans les moments clés des choix des élèves est primordial. Nous augmenterons quantitativement et qualitativement la place des chercheuses, artistes féminines, sportives, pour leur permettre une juste représentation dans les médias.

V- La République partout et pour tou.te.s :

organiser le partage réel des pouvoirs

Les institutions de la Vème République sont épuisées et bloquent les énergies citoyennes. Nous voulons un partage réel des pouvoirs dans une République écologique décentralisée, laïque et non violente. Il ne doit pas y avoir de territoires oubliés par la République. Quel que soit le lieu de vie, en ville, à la campagne, dans les outre-mer, chacune et chacun doit avoir accès aux services publics et doit pouvoir participer aux décisions. Pour une égalité réelle des territoires, toutes les collectivités locales doivent disposer des moyens nécessaires pour construire cette République décentralisée et mettre en œuvre la transition écologique. Il faut repenser l'aménagement du territoire pour promouvoir des transports durables et de proximité.

1) Refonder la République partout et pour tou.te.s : organiser le partage réel des pouvoirs

Face aux crises, la tentation d'un gouvernement autoritaire voire liberticide est forte. Notre réponse : refonder profondément nos institutions, à tous les niveaux, pour affronter démocratiquement les temps qui viennent et bâtir ensemble une nouvelle société. Cette refonte est d'abord un instrument essentiel de la transformation écologique de l'économie et de la société, un outil d'élaboration collectif des principes et des moyens d'un gouvernement enfin attentif au long terme et au bien commun. Pour répondre aux enjeux écologiques et sociaux de façon juste, responsable et efficace, il faut l'interaction d'une pluralité d'acteurs, le cercle des gouvernants doit se diversifier, se responsabiliser, pour faire une place réelle à la discussion.

Une nouvelle République

Nous voulons faire respirer notre démocratie. Cela suppose une révision en profondeur de nos institutions pour les faire entrer dans une nouvelle République, la VIème. Nous voulons renouer avec les fondamentaux des régimes parlementaires, garantissant un équilibre et une séparation réelle des pouvoirs, ainsi qu'un cadre collectif et effectif de délibération et de décision.

Un Parlement citoyen au cœur de notre démocratie

Le Parlement maîtrisera son ordre du jour sans intervention du gouvernement, il retrouvera également une liberté dans son organisation et dans sa capacité d'amendement : les dispositions comme le vote bloqué, le 49.3 ou encore l'article 40 (« irrecevabilité budgétaire ») seront supprimées. Les procédures d'urgence ne seront possibles qu'avec l'accord d'une majorité qualifiée du Parlement. Les droits des groupes politiques seront renforcés, sans prise en compte

de leur affiliation à la majorité ou à l'opposition, afin de donner les mêmes droits à l'ensemble des parlementaires et de favoriser la diversité et la transversalité des initiatives parlementaires. Le Parlement sera ainsi renforcé également dans sa fonction d'interpellation du pouvoir exécutif et dans sa capacité à mobiliser des instruments d'information, de contrôle et d'investigation : création de commissions d'enquête, saisine de la Cour des comptes, nomination de contre-rapporteur.es.

Le Sénat, chambre des territoires

Nous voulons profondément réviser la composition et la fonction du Sénat, pour en faire une chambre représentative des collectivités territoriales et locales, des citoyens et des acteurs économiques, sociaux et environnementaux de la nation.

Le Sénat disposera de pouvoirs législatifs et de contrôles spécifiques relatifs à l'organisation territoriale de la République. Gardien du principe de subsidiarité, le Sénat veillera à ce que les collectivités locales dans l'ensemble du territoire puissent s'administrer librement et disposent d'un droit d'initiative important, tout en garantissant le rôle de l'État dans leur accompagnement et la nécessaire péréquation.

Création d'une chambre du futur et de la citoyenneté

En regroupant le Conseil économique, social et environnemental (CESE) et la Commission nationale du débat public (CNDP), nous créerons la chambre du futur qui aura pour rôle de conseiller, de donner son avis, voire de disposer d'un droit de veto sur certains sujets qui engagent le futur, et d'organiser la démocratie participative. Des chambres régionales seront constituées, elles auront pour rôle le suivi des plans régionaux et locaux (climat, énergie, déchets, mobilités...) et l'appui des collectivités locales dans leurs démarches de démocratie participative.

Un gouvernement responsable devant le Parlement

Émanation du Parlement dont il est issu, le gouvernement déterminera et conduira effectivement la politique de la nation, disposera du droit de dissolution, nommera aux emplois civils et militaires, partagera avec le Parlement le droit d'initiative législative. En cas de conflit, le Parlement pourra présenter une motion de censure du gouvernement à la condition de présenter dans le même temps un gouvernement alternatif.

Le Premier ministre conduira et contrôlera l'action quotidienne du gouvernement, négociera les traités internationaux, représentera la France dans les instances internationales et européennes et aura la capacité de soumettre des textes à référendum.

Un président de la République garant des institutions et du temps long

Le président de la République sera le garant du bien commun, de la prise en compte des exigences du long terme et de la bonne marche des institutions. Il veillera au respect de la séparation des pouvoirs et des droits fondamentaux, définis par la Constitution et les traités internationaux.

Nous supprimerons l'article 16 (donnant les pleins pouvoirs au président de la République, sans contrôle, en cas de crise grave), le droit de grâce ainsi que les nombreuses nominations présidentielles.

Un 49.3 citoyen

Nous proposerons la mise en place du 49.3 citoyen qui permettra à 1% du corps électoral, soit de faire inscrire à l'ordre du jour du Parlement une proposition de loi, soit de soumettre une loi au vote par référendum. De plus, nous proposerons de modifier les procédures de fabrication de la loi, afin d'associer davantage les citoyen.nes en amont, de renforcer les études d'impact, de mettre en place un système d'évaluation publique et indépendante.

Un fédéralisme différencié

Une réforme territoriale adoptée par référendum permettra de revenir à des régions aux identités cohérentes, plus proches des citoyen.nes et de la gestion du quotidien. Les collectivités disposeront d'une autonomie fiscale et de ressources affectées préservées des choix budgétaires de l'État, elles disposeront d'une autonomie réglementaire dans le respect des principes du « mieux-disant » et de subsidiarité. Enfin, les régions participeront aux discussions au sein de l'Union européenne lorsque les sujets relèveront de leurs compétences.

Indépendance des instances de contrôle de la République

Le Conseil constitutionnel n'inclura plus les anciens présidents de la République et des propositions seront faites pour l'accueil d'une diversité de profils (magistrat.es, universitaires). Ses membres seront élu.es par une majorité qualifiée de parlementaires sur proposition des président.es des assemblées. Les juges constitutionnels auront le droit de produire des « opinions dissidentes » annexées à chacune des décisions, et nous étendrons les possibilités d'introduire une question prioritaire de constitutionnalité.

La Cour de justice de la République sera supprimée. Le président de la République et les membres du gouvernement redeviendront des justiciables ordinaires, sans immunité civile ou pénale.

Un nouveau système électoral proportionnel, simple et stable

La représentation proportionnelle doit être la norme pour l'ensemble des élections. Nous engagerons un débat sur ses modalités plus précises pour les élections législatives, selon le choix d'un mode mixte à l'allemande incluant des circonscriptions ou d'une liste nationale.

Nous généraliserons un mode de scrutin de liste à la proportionnelle avec prime majoritaire à 25% pour toutes les élections locales.

Tous les mandats seront portés à six années. Le rythme des élections sera alors organisé tous les deux ans de la façon suivante :

- année 1 : élections nationales (législatives puis présidentielle)

- année 3 : élections locales (municipales puis intercommunales)
- année 5 : élections territoriales (départementales, régionales puis sénatoriales)

Un référendum citoyen élargi

Le référendum d'initiative citoyenne (RIC) sera étendu au niveau local, régional et national.

Un élargissement du droit de vote

Nous voulons que tou.te.s ceux et celles qui résident régulièrement dans notre pays puissent participer aux décisions qui engagent l'avenir des territoires dans lesquels ils et elles vivent. Les étranger.es en situation régulière pourront ainsi participer aux élections locales. Les citoyen.nes européen.nes pourront voter aux élections régionales. Le vote blanc sera reconnu et comptabilisé : le scrutin devra être réorganisé à partir de 25% de votes exprimés blancs. Enfin, le droit de vote sera abaissé à 16 ans.

Des élu.es consacré.es à leurs mandats

Nous proposerons le mandat unique pour les parlementaires nationaux et européens. Nous ne permettrons pas le cumul entre plusieurs mandats exécutifs locaux. Enfin, nous limiterons à trois le nombre de mandats successifs.

Séparation de l'État et des intérêts privés

L'intervention constante des lobbys industriels et commerciaux dans les décisions publiques affaiblissent notre démocratie et compromettent notre avenir. Assurer davantage de transparence, renforcer la place des communs, c'est limiter leur influence. Nous voterons une loi de séparation entre l'État et les intérêts privés, qui durcira les conditions du passage des hauts fonctionnaires dans le secteur privé, assurera une transparence totale des contacts des élu.es avec les représentant.es du secteur privé, instaurera un registre national des lobbys.

Mise en place de « Bons pour la démocratie »

Nous réformerons le financement des partis politiques en instaurant les « Bons pour la démocratie » (7 euros / Français.e), à allouer chaque année à la formation politique de son choix en remplacement des dispositifs très inégalitaires actuels. Les dons aux partis et campagnes politiques seront limités à 100 euros par an et par personne et ne seront plus défiscalisés.

2) Valoriser tous les territoires de la République : liberté, égalité, fraternité partout

Dans un contexte de centralisation autour de grandes zones urbaines au détriment des autres territoires, une nouvelle politique doit s'inscrire dans une démarche globale. Elle doit pouvoir

désenclaver les territoires et permettre à toutes les populations de sortir des enfermements scolaires, culturels ou de loisirs, de favoriser les fluidités et les échanges, de mixer vraiment les populations et les activités, d'organiser les moments et les espaces festifs partagés. Ces politiques ne doivent plus répondre à des logiques verticales venant de Paris, mais être construites pour répondre aux spécificités locales et aux besoins des populations.

Une décentralisation au service du défi climatique

Depuis des décennies, tous les gouvernements ont voulu avoir leur loi de décentralisation. Répartition des compétences, périmètres des collectivités, finances locales... : ce mouvement permanent des collectivités locales a permis des ajustements nécessaires à la réalité des territoires et à l'efficacité de l'action publique, mais il a aussi créé une instabilité chronique des pouvoirs locaux et une course sans fin d'adaptation aux nouvelles règles.

L'heure n'est plus à la modification des compétences et aux changements institutionnels. Le monde local a en revanche un rôle majeur à jouer dans la lutte contre le changement climatique. Nous refonderons les rapports entre l'État et le monde local pour armer les territoires dans ce combat. En accord avec les élus locales et élus locaux, nous leur donnerons des outils et les financements pour faire baisser localement les émissions de GES, pour mobiliser les acteurs locaux en faveur du changement, pour investir dans les équipements permettant d'aller vers la neutralité carbone, pour développer les mobilités douces et les transports en commun.

Reconnecter les villes aux territoires : une politique d'aménagement et de transition écologique favorisant les circuits courts et un développement harmonieux

La création et le renforcement des métropoles ont accéléré les déséquilibres territoriaux. D'un côté, de grandes entités urbaines puissantes, polluées, où l'inflation des prix du foncier a précipité la ségrégation économique et sociale, renforcée encore par les difficultés de transports et le chômage. De l'autre, des villes petites et moyennes dont les centres se vident des commerces, dont les activités économiques s'éloignent et où l'emploi se raréfie, où le bâti se dégrade et est inadapté aux besoins des familles. Mais aussi des campagnes qui se vident de leurs services publics, où l'étalement urbain sévit toujours autant et où la rareté des offres de transports en commun obligent encore à une utilisation massive de la voiture. Il est temps de changer de modèle.

Nous organiserons autrement la densité urbaine pour qu'elle accueille toutes les populations, même les plus démunies, qu'elle permette à toutes et tous de se déplacer, de se nourrir, de se loger, d'accéder à la culture et aux loisirs, de s'instruire dans les meilleures conditions.

Nous mettrons en place les conditions pour que les villes moyennes et petites se repeuplent, dynamisent les commerces et les services de leur centres-villes, organisent les déplacements collectifs de tous leurs habitants, bénéficient d'une offre de soin de proximité et de qualité, organisent une activité économique autonome et viable, qui permette à chacune et chacun de rapprocher ses lieux de vie et de travail.

Enfin, nous remettrons des services publics dans les campagnes, au plus près des habitants.

Nous organiserons des transports qui permettent de réduire la place de la voiture individuelle au profit de transports collectifs propres, pratiques et permettant un accès de toutes et tous à l'emploi et aux services. Nous permettrons que l'activité économique s'installe partout sur le territoire, parce qu'elle y trouvera les infrastructures de communication et de transport nécessaires à son développement.

Relancer le logement social avec une nouvelle loi SRU

Nous adopterons une nouvelle loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) imposant la réalisation effective de 30% de logements sociaux dans chaque commune, pour casser les ghettos, sortir de la panne du logement social et construire la mixité sociale.

Face à la panne du logement social et très social, une cible de logements sociaux construits par an aux meilleures normes d'efficacité énergétique sera fixée à 500 000, avec une cible de logements sociaux rénovés thermiquement par an à 200 000 (en 2019 : 155 000 logements sociaux ont été rénovés).

Cette nouvelle loi prévoira de manière automatique le transfert des permis de construire aux Commissaires aux transitions dans les communes récalcitrantes, un maximum de 40% de logements sociaux et une politique de mixité sociale et de peuplement pour lutter contre les ghettos.

Les dotations publiques aux communes seront indexées sur la construction sociale et très sociale. Des outils de préemption et de gestion du foncier par les communes seront renforcés dans les zones tendues pour l'hébergement et le logement.

Des services publics aux plus près des habitant.es

Pour une administration accessible, nous organiserons dans chaque bassin de vie un panier de services publics à moins de 30 minutes. Nous augmenterons le nombre de maisons France Services, sans que l'effort financier pèse sur les collectivités et nous pérennisons ces financements. Nous déploierons, lorsque ce sera pertinent, des solutions d'itinérance de certains services publics pour les rapprocher de populations les moins mobiles.

Pour en finir avec les déserts médicaux, nous adopterons un plan national d'organisation territoriale de l'offre de soins. Ce plan s'appuiera sur le développement des maisons de santé pluridisciplinaires et la réorganisation de la médecine de ville dans une logique de maillage territorial, en actant la fin de la liberté d'installation des médecins.

Pour une couverture numérique de l'intégralité du territoire, nous achèverons le plan France très haut débit en assurant son financement, aujourd'hui insuffisant.

Une politique de la ville qui réinvestit dans l'humain

Nous augmenterons la part du budget dédié à l'accompagnement social de la politique de la ville. Nous accompagnerons les initiatives et les projets qui fourmillent dans les quartiers populaires et sont portés par leurs habitant.es par la mise à disposition de moyens (locaux...), un soutien renforcé aux acteurs de l'éducation populaire, une valorisation et une mise en lien avec d'autres

quartiers ou avec la campagne proche, contribuant ainsi à sortir de l'isolement.

Avec l'alimentation, restaurer le lien entre villes et campagnes

Nous ferons de l'alimentation locale de qualité un levier essentiel, pour lutter contre le dérèglement climatique, pour l'égalité sociale, la santé et l'emploi local.

Nous instaurerons une alternative végétarienne quotidienne obligatoire dans les cantines scolaires, avec un objectif de 100% de produits issus de l'agriculture biologique et/ou locale. L'État soutiendra fortement les régies publiques que ces nouvelles exigences pourraient fragiliser. Nous favoriserons la création de fermes municipales nourricières et pédagogiques pour les scolaires, les centres de loisirs, les foyers logements. Leur production sera ensuite écoulee en circuits courts. Nous développerons les halles alimentaires, et nous soutiendrons les collectivités pour l'achat de terres permettant l'installation de paysan.nes via des baux emphytéotiques.

Des mesures nationales aideront à développer ces dispositifs : amélioration de la traçabilité des produits, réorientation des formations en lycée agricole vers l'agroécologie, réforme de la PAC en subventionnant les agriculteurs dans leur transition écologique.

Redynamiser les territoires « périphériques »

Les choix politiques passés mettaient la priorité sur l'attractivité des centres urbains. Nous, nous redynamiserons les territoires « périphériques ». Nous mettrons en place des programmes d'investissement orientés davantage vers les territoires périphériques, vecteurs d'attractivité et d'emplois (hôpitaux, services publics de proximité, lieux d'excellence, organismes publics de formation, équipements sportifs et culturels). Nous favoriserons la création d'emplois dans les territoires fragiles en y consacrant l'effort de relocalisation économique des activités productives rendue nécessaire par la conversion écologique de l'économie.

Lutter contre la précarité dans les outre-mer

Les écarts de prix entre l'outre-mer et la métropole restent très élevés : + 7,1% à La Réunion, +8,5% en Polynésie, +12,5% en Guadeloupe. La vie chère, le manque d'emplois, une jeunesse en déshérence et le manque de perspectives sont le quotidien des habitants des outre-mer. Nous ferons des outre-mer des territoires « zéro chômeur », en innovant en emplois verts et bleus. Nous contrôlerons les prix par la mise en place d'un « bouclier des prix ». Nous lutterons aussi contre les violences sociales en proposant de meilleurs accompagnements.

Protéger la richesse de la biodiversité des outre-mer

Grâce aux outre-mer, la France possède le deuxième domaine maritime mondial et abrite 10% des récifs coralliens de la planète. En rassemblant 80% de la biodiversité française, les outre-mer sont un formidable atout pour le pays. Elles font de la France la seconde zone économique exclusive au monde.

Nous impulserons un développement territorialisé, plus endogène, respectueux de la biodiversité

par la mise en place d'un plan alimentaire local, l'implantation d'un tourisme durable, le refus de projets surdimensionnés et d'exploitations portant atteinte aux espaces naturels.

Une autonomie des territoires à travers des cultures

Nous proposons la création dans chaque région d'une Conférence territoriale d'action publique dédiée à la culture et aux culture(s). Ces CTAPC, sur le modèle de ce qui existe en région Bretagne, auront pour mission principale d'être un espace de concertation entre l'État et les collectivités locales pour l'aménagement territorial des équipements culturels, et pour la concertation sur les grandes orientations et la cohérence des actions culturelles sur un territoire.

3) Généraliser des loisirs et des mobilités accessibles, douces et durables

Les nouvelles politiques publiques, et particulièrement la conversion de l'économie, n'ont de portée qu'accompagnées de processus décentralisés de négociation avec les territoires, les populations et les autorités locales. Les services publics ont été mis à mal par la politique de dérégulation et de privatisation. Leur maintien, leur relance, leur réforme et leur efficacité sont la condition pour une prise en compte fine des territoires, de leurs spécificités historiques, culturelles et écologiques. De plus, ces territoires ont une dépendance à l'automobile qui est le produit du développement rapide du réseau routier et des grands centres commerciaux. La forte croissance du transport aérien et des croisières maritimes résulte, elle, d'une politique d'accès universel à bas prix, n'incluant pas son impact environnemental. Il y a urgence à agir, afin de permettre le développement de tous les territoires en tenant compte des enjeux sociaux et environnementaux.

Décarboner les transports

Nous organiserons l'extinction des subventions et exonérations fiscales des modes de transport non durables, en particulier les remboursements de la TICPE (taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques) pour le transport routier de marchandises et l'exonération du kérosène sur les vols intérieurs, ainsi que la révision de la convention de Chicago sur le transport aérien international. Nous soutiendrons la réduction du poids, de la puissance des véhicules. Nous mettrons en place une taxe progressive sur le transport routier dont les bénéfices serviront à la reconversion des métiers de la route.

Interdire les vols courts

Nous interdirons les vols si une alternative de moins de 4 heures existe en train.

Plateformes aéroportuaires

Nous engagerons avec les chambres de commerce locales, la Direction générale de l'aviation

civile et les élu.es des territoires concernés une réflexion sur la rationalisation de l'utilisation et la réduction du nombre de plateformes aéroportuaires sur le territoire national.

Un plan d'investissement pour le rail

Il s'agit d'investir massivement dans le réseau ferré, pour reconquérir notre territoire et rouvrir des petites lignes fermées, investir aussi dans le matériel roulant, pour offrir des conditions de transport et des cadences qui incitent à choisir le train, investir enfin dans les tarifs, pour rendre le train attractif et ouvert à tout le monde. Nous déploierons un investissement massif dans la régénération des 12000 km de lignes dégradées en soutenant les régions agissant en ce sens et en faisant le choix de l'attribution directe à la SNCF.

Le train, un service public pour désenclaver les territoires

Si l'ouverture à la concurrence progressive du transport des voyageurs par la législation européenne doit entrer en vigueur dès 2023, la France a acté dès 2019 son désengagement de son réseau ferré en permettant aux régions d'ouvrir une portion de leurs lignes à la concurrence. Contre cette logique qui fait primer la rentabilité à court terme sur le service public, nous reviendrons sur la loi de 2018 en réaffirmant le principe d'une gestion publique du rail.

Des trains de nuit

Les écologistes ont été pionniers dans le renouveau des trains de nuit, et leurs actions se sont concrétisées par la relance de plusieurs lignes nationales et européennes. Nous poursuivrons ce mouvement par un plan de développement massif du train de nuit. Nous développerons enfin une offre complète de trains régionaux et de navettes vers les sites touristiques, de transports publics de proximité, accessibles à prix raisonnés même en groupe ou en famille.

Renforcer le fret ferroviaire

L'ouverture à la concurrence du rail a entraîné une baisse croissante de la part modale (de 20% à 10% en 10 ans) au profit du transport routier. La fin du Perpignan-Rungis symbolise ce renoncement, avec ses 50 camions de plus sur les routes chaque jour, 25 000 depuis son arrêt en 2019. Le FRET ferroviaire public est un outil de développement et d'aménagement équilibré du territoire, et surtout de transition écologique. Nous mettrons en place une gestion publique du FRET ferré et programmerons un investissement massif dans la régénération du réseau et de ses interconnexions.

Des transports en commun accessibles

De plus en plus de collectivités font le choix de la gratuité totale ou partielle de leur réseau. En période de crise sociale, réaffirmer le droit de chacun.e à une mobilité choisie est essentiel. Nous soutiendrons les collectivités qui font le choix de la gratuité totale ou partielle de leur réseau en instaurant une TVA à 5,5% sur les transports publics, comme levier financier supplémentaire pour les collectivités et en augmentant leurs dotations pour les aider à mettre en place des tarifications

sociales ambitieuses.

Un droit opposable à la mobilité

Pour faciliter la mobilité des personnes en situation de handicap, les schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services publics seront rendus opposables selon les recommandations de la Cour des comptes. Les normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite seront étendues, notamment en garantissant une assistance en gare quand elles en feront la demande.

Un plan vélo et mobilités actives

Nous investirons dans un plan pour réparer les discontinuités cyclables et piétonnes, et pour développer les véloroutes. Nous augmenterons le minimum de vélos accueillis dans les TER et TGV. Le forfait mobilité durable sera obligatoire pour tous les employeurs. Nous investirons dans le vélo made in France et dans les services associés. Nous ferons des gares accueillantes pour les vélos.

Réduire les nuisances sonores

Les habitant.es proches d'axes de communication, d'aéroports, souvent modestes, sont exposé.es à des nuisances sonores, qui sont un facteur de risque pour la santé (défaut de sommeil, stress, irritabilité...). Ce sujet est trop peu pris en compte dans les politiques publiques. Nous proposerons une trajectoire de réduction du bruit, faite de réglementations adaptées, d'aides à l'équipement urbain ou de logements en dispositifs antibruit, et nous renforcerons la réglementation sur la limite de bruit des véhicules.

Voyager moins et mieux : des quotas d'émissions pour les transports

Réduire l'impact écologique des voyages est essentiel pour préserver la planète mais aussi pour bénéficier à toutes et tous de manière soutenable. La crise sanitaire a brutalement mis en évidence la fragilité de pays entiers et de plusieurs régions françaises, pour qui le tourisme est une source majeure de revenus et de développement local. Les mesures de soutien prises depuis le début de la crise devront être prolongées, mais devront impérativement être assorties de conditionnalités sociales et écologiques.

La crise climatique justifie des quotas d'émissions, au moins en ce qui concerne les voyages impliquant un transport en avion : nous les mettrons en œuvre pour encadrer l'impact du tourisme sur l'environnement. Nous défendrons et mettrons en œuvre des politiques nationales et régionales pour un tourisme sobre, écologique, solidaire et favorisant l'égalité face au départ en vacances. Nous imposerons aux prescripteurs et organisateurs de voyages la compensation à 100% des émissions.

En lien avec les professionnel.les, nous soutiendrons et accompagnerons la transition de l'industrie touristique vers des hébergements, des transports et des activités soutenables qui

valorisent les productions locales et améliorent la qualité de vie des destinations visitées.

Améliorer l'urbanisme des villes pour faire face aux épisodes caniculaires

Avec les épisodes caniculaires de plus en plus difficiles, il est important de penser à des solutions pour limiter ces effets de chaleur dans les villes. L'utilisation d'éco-matériaux pour remplacer le béton des chaussées, des parkings perméables, l'augmentation des espaces verts ou l'introduction de la végétalisation des toitures dans les normes de construction sont autant de pistes que nous soutiendrons pour lutter contre les îlots de chaleur.

VI- En France, en Europe et dans le monde,

vivre libres en sûreté

L'État doit tout à la fois assurer la sécurité des personnes vivant sur le territoire et être le garant des libertés individuelles et collectives d'un État de droit. Les écologistes promeuvent une société apaisée à l'opposé des discours stigmatisants et de l'exacerbation des tensions.

Cette société apaisée passe par la lutte contre toutes les formes de violence, le droit à la sûreté pour toutes et tous partout, le rétablissement des liens de confiance entre la police, la justice et les habitant.es. Elle passe aussi par la reconnaissance des droits individuels de chacune et chacun par les institutions et leur protection dans une logique d'émancipation des individus, ainsi que par la préservation et l'élargissement des libertés publiques.

Ce double engagement de protection des personnes et des droits, les écologistes le portent non seulement en France mais aussi dans le monde. Avec leurs partenaires européens, les écologistes feront de l'Union européenne un instrument pour bâtir un monde de paix et respectueux du droit, et préserver le climat et la biodiversité. Face à la montée des autoritarismes et des tensions géopolitiques, l'Europe doit être un pôle de stabilité garant du droit international et de la résolution diplomatique des conflits pour protéger toutes les populations. Elle doit renouer avec les valeurs européennes de justice et d'égalité et porter l'espoir démocratique dans ses politiques étrangères et dans le monde. Alors que sont déclarés « biens publics mondiaux » le climat, l'eau, les forêts, et que s'aggravent les conflits sur les ressources, nous devons nous donner les moyens d'agir pour le respect des droits élémentaires, dont sont encore dépourvus plus de deux milliards de personnes sur la planète. Ainsi que la France s'y est engagée en 2015, avec tous les autres États membres de l'ONU, en adoptant les objectifs de développement durable.

1) Garantir les libertés et assurer la protection de tou.te.s

Chaque citoyen.ne a droit à la garantie de sa sûreté et de ses libertés fondamentales. Trop souvent ces droits sont mis en danger par des politiques dites "sécuritaires", qui encouragent des cycles de violence et ne résolvent pas les problèmes d'insécurité. Notre système judiciaire et policier ne doit pas abandonner son humanisme. Nous défendons à l'inverse une lutte contre les causes profondes des inégalités et des violences, qui respecte la dignité des femmes et des hommes.

Une justice efficace et rapide pour tou.te.s

Afin de hisser la France au niveau des standards européens, le budget de fonctionnement des juridictions et des services judiciaires sera nettement augmenté. Une nouvelle loi d'orientation et

de programmation 2022-2027 sera élaborée en partenariat avec les acteurs concernés, professionnels du droit mais également acteurs de la société civile. Le budget de fonctionnement de la justice et de l'administration pénitentiaire y seront séparés.

Justice des mineur.es

Nous garantirons l'effectivité des principes constitutionnels de primauté de la réponse éducative et de la prévention sur la coercition en conservant l'âge de 13 ans en deçà duquel un enfant ne peut être responsable pénalement, et en supprimant les procédures de jugement rapide des enfants qui se sont multipliées ces 25 dernières années. Nous mettrons en place un plan d'urgence pour l'éducation et la prévention en donnant plus de moyens à la justice des mineur.es, aux juges des enfants, aux services sociaux (Protection judiciaire de la jeunesse, Aide Sociale à l'enfance Enfance, associations habilitées), en créant au moins 20 000 postes d'éducateurs spécialisés, d'assistants sociaux, de psychologues. Ces moyens serviront un projet global de prévention de la délinquance et une nouvelle réforme de la justice des mineur.es avant tout axée sur l'éducation et la prévention en incorporant les acquis de l'ordonnance de 1958 sur les mineur.es en danger. Dans ce cadre, la double compétence civile et pénale du juge des enfants et des services de la Protection judiciaire de la jeunesse sera conservée.

Une justice de proximité

Nous généraliserons les Maisons de justice et du droit pour traiter dans un lieu de proximité des problèmes de justice civile ou pré-pénale pour des affaires peu graves, et la création de Centres des droits de l'enfant où les jeunes peuvent trouver une aide à leurs problèmes relatifs à la loi et à leurs droits. Nous renforcerons les mesures de médiation entre personnes en conflit, de réparation dans le cadre d'un lien entre auteurs et victimes, ainsi que les travaux d'intérêt général comme peine de substitution permettant aux auteurs d'infractions de retrouver une appartenance collective à la cité.

Une réforme constitutionnelle pour garantir l'indépendance de la justice

Pour une justice réellement indépendante et garantir la séparation des pouvoirs entre le judiciaire et l'exécutif, nous engagerons la réforme constitutionnelle visant à aligner le régime disciplinaire des magistrats du parquet sur celui des juges du siège, nommés par le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) et non par le ministère de tutelle. Le CSM, dont la composition sera modifiée pour garantir la parité entre magistrats et non-magistrats, se verra confier le pouvoir de nomination de l'ensemble des magistrats, la tutelle de l'inspection de la justice et de l'École nationale de la magistrature. L'organisation interne des tribunaux sera repensée, afin de substituer au pouvoir du chef de juridiction une forme de direction collégiale. Afin de construire durablement un lien de confiance avec la population, les juridictions doivent également s'ouvrir sur la société par l'institution au sein de chaque tribunal judiciaire d'un conseil de juridiction, composé de représentants d'associations investies dans le monde judiciaire et de citoyen.nes tiré.es au sort. Sans toucher à l'indépendance décisionnelle des magistrats, cette instance permettra un dialogue

permanent sur les modalités et les conditions dans lesquelles est rendue la justice. Nous mettrons aussi un terme à la communication d'informations du parquet à l'exécutif qui nourrit les soupçons, notamment dans les affaires politico-judiciaires.

Une pénalisation au service de la démocratie

Nous entreprendrons de dépénaliser l'ensemble des infractions pour lesquelles une réponse pénale n'est pas nécessaire ou pour lesquelles une réponse autre est plus efficace (consommation de stupéfiants, pénalisation de la misère). Nous ferons des comités locaux de prévention de la délinquance des instances permettant de déterminer le seuil d'intervention pénale pour garantir que la réponse pénale soit centrée sur les faits qui le méritent.

Une réponse pénale centrée sur la criminalité organisée

Nous ferons de la lutte contre toutes les formes de criminalité organisée une priorité absolue de politique pénale : renforcement des moyens matériels et humains, suppression du verrou de Bercy, suppression de la Cour de justice de la République. Nous définirons avec plus de rigueur et de précision les infractions terroristes afin que l'action des services de police et de justice soit toute entière concentrée sur l'identification et le démantèlement des organisations criminelles. Nous recentrerons l'action des services de renseignement intérieur sur la seule prévention de la criminalité et les placerons sous l'autorité exclusive de la commission nationale de contrôle des techniques de renseignement.

Une réponse pénale proportionnée et adéquate

Nous garantirons l'effectivité du droit de chaque citoyen.ne à déposer plainte auprès des services de police et consacrerons dans la loi le droit de chaque plaignant.e à l'assistance d'un avocat lors de toute audition par les services de police. Nous garantirons le droit des personnes entendues au cours d'une enquête en qualité de suspect au contradictoire (accès au dossier de la procédure et droit de formuler toutes les demandes d'actes qui lui semblent nécessaires) et qui seront obligatoirement versées au dossier. Nous dépénaliserons l'amende forfaitaire et abrogerons l'ordonnance pénale et la comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité. Pour éviter une justice expéditive, nous limiterons la comparution immédiate aux délits commis en flagrance.

Une politique carcérale respectueuse de la dignité et des droits humains

Nous préserverons la dignité des personnes détenues, ainsi que l'a demandé la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), qui a condamné la France pour ses conditions de détention. Nous rendrons obligatoires les cellules individuelles de 9m2 minimum avec douche individuelle, réaménagerons les parloirs et généraliserons les Unités de vie familiale (UVF). Nous renforcerons également les liens avec les familles (téléphones en cellule avec accès à des numéros autorisés), et systématiserons l'accès immédiat à un médecin et aux soins. Nous ferons du sursis probatoire la peine par défaut des délits les moins graves. Nous permettrons aux personnes détenues

d'accéder à l'ensemble des services publics ainsi qu'à l'ensemble des règles du code du travail. Nous garantirons aux personnes trans d'être détenues dans le quartier de leur choix et lutterons contre toutes les formes de violences transphobes au sein des établissements. Nous supprimerons l'ensemble des procédures organisant la surveillance des personnes condamnées ayant exécuté leur peine (rétention de sûreté...). Nous améliorerons la coordination entre services judiciaires et services médicaux pour la prise en charge des personnes souffrant de troubles psychiques.

Développer les peines alternatives

Le tout carcéral n'a pas fait ses preuves : le taux de récidive après une peine de prison en France est supérieur à 50%. Nous développerons la justice réparatrice et les peines alternatives comme l'ont fait la Suède et les Pays-Bas, notamment pour lutter contre la récidive. Il s'agira de rendre systématiques, sauf circonstances particulières déterminées par un juge des libertés et de la détention (JLD), les peines alternatives à la détention pour tous les délits punis d'une peine maximum de six mois. Nous reviendrons également sur les récentes dispositions qui suppriment les crédits automatiques de réduction de peine en laissant trop de subjectivité à l'appréciation du comportement par l'administration pénitentiaire, et limitent les réductions de peine aux auteurs d'agression sur les forces de l'ordre.

Une police administrative au service des libertés

Nous réformerons en profondeur le droit du renseignement intérieur pour définir avec plus de précision les motifs et les conditions selon lesquelles les services de renseignement peuvent surveiller une personne. Nous limiterons le recours aux mesures de rétention et d'assignation à résidence des étrangers et confierons au seul procureur de la République la possibilité de les ordonner. Nous abrogerons l'ensemble des mesures administratives de lutte contre le terrorisme. Nous limiterons les conditions de déclaration de l'état d'urgence et supprimerons la possibilité de recourir à des mesures coercitives individuelles dans ce cadre. Nous remplacerons l'état d'urgence sanitaire par un régime de prévention des épidémies plus protecteur des libertés et donc plus efficace.

Recréer le lien entre la police et la population par une police de proximité

Nous organiserons dès les premiers mois du mandat présidentiel une Conférence de respect et de confiance entre la police et les citoyen.nes. Celle-ci permettra de débattre sur les priorités que doit suivre la police en tant que service public, réfléchir collectivement à ses modes d'actions et mettre en cohérence les moyens dont elle doit disposer pour mettre fin à son sous-équipement en matériel essentiel. Ces éléments nourriront une loi de programmation pour doter les forces de l'ordre des moyens nécessaires à leur action, repenser son organisation administrative ainsi que des doctrines de maintien de l'ordre dans le respect des exigences républicaines de protection des droits de tou.te.s. Sans préjuger des conclusions de la Conférence de respect et de confiance

entre la police et les citoyen.nes, la loi de programmation redéploiera une police de proximité qui coopère avec tous les acteurs locaux et privilégie la médiation, la prévention et la désescalade à l'usage de la force. Elle désarmera la police municipale pour améliorer sa formation et son équipement indispensable.

Une police de paix, au service du public

L'accent sera mis sur la qualité du service aux citoyen.nes plutôt que sur la politique du chiffre qui pressurise les agents de police et alimente les tensions. Le récépissé pour les contrôles d'identité sera instauré afin de lutter contre les contrôles au faciès.

La loi de programmation améliorera la formation des policiers en allongeant leur durée en école, en les formant aux situations difficiles et à la prise en charge des victimes. L'amélioration des conditions de travail et la rénovation des commissariats seront accompagnées d'un plan sur la souffrance au travail et l'amélioration des droits du travail au sein de la police. Celui-ci permettra notamment la revalorisation des traitements et la fin des heures supplémentaires, souvent ni récupérées ni payées, ainsi que le recrutement et le redéploiement des agents sur les missions prioritaires. Les règles d'affectation et d'encadrement des fonctionnaires en sortie d'école seront réformées afin qu'il.elle.s ne soient pas systématiquement envoyé.es dans les territoires où les inégalités et les violences sont les plus importantes en début de carrière.

Pour garantir l'exemplarité de nos forces de l'ordre, les enquêtes pénales impliquant un fonctionnaire de police ne seront plus confiées à l'IGPN et l'IGGN mais seront confiées à un service indépendant de l'institution policière, sur le modèle de l'Independent Office for Police Conduct britannique. Les officiers de police judiciaire seront placés sous l'autorité exclusive de la justice.

Instaurer un maintien de l'ordre républicain

Pour des forces de l'ordre réformées et réhabilitées au service de la démocratie et des citoyen.nes, il importe d'interdire les LBD (lanceur de balles de défense), d'encadrer l'usage des armes « de force intermédiaire » (gaz lacrymogènes, grenades de désencerclement), de mettre un terme à la technique de « nasse » et aux formes illégales d'interpellation, et de limiter les contrôles d'identité et les fouilles en expérimentant le récépissé de contrôle d'identité.

A l'inverse, nous déploierons les méthodes de « mise à distance » pratiquées dans d'autres pays par une gestion concertée de l'espace public, des unités de dialogue, les techniques de désescalade, et les formations à la médiation.

Abrogation de plusieurs lois récentes portant atteinte aux libertés fondamentales

De nombreuses dispositions adoptées ces dernières années portent une atteinte excessive aux libertés tout en fragilisant l'efficacité de l'action des autorités répressives (loi de 2018 sur la protection du secret des affaires, projet de loi sur la sécurité globale, loi encadrant les manifestations de novembre 2019, décrets du 2 décembre 2020 sur les fichiers de police). Nous les abrogerons ou les réviserons, afin de faire du plein respect de l'État de droit la condition

première de l'efficacité de la lutte contre la délinquance.

2) Mettre l'innovation technologique aux services de l'environnement et du droit

La numérisation des services publics, des usages du travail et des loisirs, ne doit pas empiéter sur nos droits fondamentaux, notamment en termes de partage de données personnelles. Il faut nous libérer du capitalisme de surveillance et de la privatisation numérique par quelques entreprises transnationales et affirmer un véritable contrôle démocratique du numérique au plus près de chaque citoyen.ne.

A l'heure de l'urgence écologique et sociale, on doit aussi s'interroger sur l'impact de technologies qui augmentent rapidement la consommation d'énergie et épuise un peu plus les ressources.

Réduire l'impact environnemental du numérique

Nous imposerons un moratoire sur les chantiers en cours et projets d'implantation de plateformes logistiques sur le territoire français. Nous mènerons une mission d'étude sur les impacts du stockage de données informatiques sur le climat, l'environnement et l'accès aux ressources naturelles et énergétiques. Aucune nouvelle implantation de centre de stockage de données (data-center) ne sera autorisée en France avant que ne soient publiés et validés les résultats de cette étude.

Nous rendrons obligatoire l'information précise sur la consommation énergétique, les matériaux, les modes de gestion des centre de données qui devra être affichée sur les objets (téléphones, ordinateurs...), mais aussi sur les sites par la généralisation des méthodologies de mesures d'impact environnemental basées sur l'analyse de cycle de vie (ACV) et pas seulement sur la consommation énergétique.

Nous lancerons un plan d'approvisionnement durable en terres et métaux rares : en limitant obsolescence programmée et besoins matériels, en investissant dans la récupération des matériaux et dans le réemploi et recyclage.

Protéger les libertés contre le capitalisme de surveillance

Les plateformes technologiques ont construit leur modèle économique sur la publicité, et plus particulièrement sur l'accumulation de quantités massives de données personnelles qu'elles revendent au plus offrant, en interdisant notamment la publicité comportementale et le micro-ciblage.

Nous mettrons fin à la censure automatisée : les filtres de contenu automatisés ne peuvent pas garantir la protection des utilisateurs. Nous rejetterons les procédures de modération de contenu basées sur des outils automatisés ou le filtrage du contenu en amont : cela risque de bloquer de manière disproportionnée la liberté d'expression des personnes.

Nous imposerons un moratoire de deux ans pour suspendre toute application de techniques de reconnaissance faciale dans l'espace public : ce moratoire ayant pour objet d'ouvrir une large expertise et un débat démocratique digne de ce nom pour évaluer des dispositifs aussi problématiques en termes de liberté individuelle et de respect de la vie privée.

Protéger la vie privée et la liberté d'expression

Nous lutterons contre la haine en ligne tout en protégeant la liberté d'expression : en agissant pour la mise en place à l'échelle européenne d'une procédure de résolution des conflits, gérée par une autorité administrative et judiciaire indépendante, que les utilisatrices et les utilisateurs pourront saisir. Nous veillerons à ce que les contenus et les mécanismes de recours soient disponibles sur toutes les plateformes. Cela introduira une sécurité juridique et augmentera la responsabilité des fournisseurs de services envers leurs utilisateurs.

Une loi nationale et européenne de démantèlement des GAFAM

Nous plaiderons pour de nouvelles normes européennes anti-trust au niveau du droit de la concurrence et pour organiser un débat européen autour de l'émergence d'un écosystème numérique diversifié et déconcentré. Nous ferons en sorte de relocaliser le traitement des données au plus proche de leur lieu de production par l'adoption d'une gouvernance collégiale des câbles internet mondiaux et continentaux par des instances multilatérales, en privilégiant la coopération des nations aux intérêts privés.

Un plan de lutte contre l'illectronisme et les fakenews

Nous lancerons un plan de lutte contre l'illectronisme, pour réduire les inégalités sociales et territoriales face au numérique, contre la culture des fakenews et des violences numériques, à destination des scolaires, mais aussi par des campagnes auprès du grand public.

Pour un service public du numérique et des logiciels libres

L'écologie comme projet politique et le logiciel libre se rejoignent sur plusieurs points, notamment en matière d'éducation. De plus en plus de pans de notre vie privée, de nos institutions, de la gestion éducative dépendent aujourd'hui de solutions mettant en œuvre des algorithmes et générant des données personnelles. La plupart de ces solutions et données sont basées sur du logiciel privateur et gérées par des entreprises privées qui se servent de ces mêmes données. Le logiciel libre est un bien commun, open source et de préférence autogéré, il permet de rendre le contrôle aux utilisateurs et institutions, et la nécessaire souveraineté de l'État vis-à-vis de ses outils ainsi qu'une approche décentralisée. Nous mettrons en place la transition vers le numérique libre et éthique, par l'usage systématique des logiciels et systèmes d'exploitation libres et celui des services en ligne et réseaux sociaux libres, éthiques et décentralisés, par l'État et les collectivités locales. L'ensemble des établissements scolaires et de formation utiliseront et formeront leurs apprenant.es à l'usage du numérique et des logiciels et systèmes d'exploitation libres.

En outre, partout des services au public ferment : guichets de transports, bureaux de poste,

services des impôts. La numérisation pénalise de nombreux publics. Nous préleverons une contribution sur le trafic internet, pour financer partout des maisons des services publics mutualisées, avec du personnel formé et assermenté pour accompagner les usager.es qui le souhaitent dans leurs démarches administratives. Nous redonnerons aux collectivités locales la capacité de contrôle de déploiement des réseaux numériques, en particulier les implantations d'antennes relais, facilitée par la loi ELAN, avec nécessité d'un vote conforme du conseil municipal pour toute nouvelle implantation.

3) Construire un monde en paix

La politique étrangère et de défense contribue à protéger et à promouvoir une vision de société, et à ce titre elle participe du même but que chacune des autres politiques à mettre en œuvre par un gouvernement écologiste : celui de faire aboutir la mutation écologique de la société. Nous ancrerons notre politique de défense dans le renforcement des capacités diplomatiques de l'Union européenne (UE), pour accroître notre puissance d'action en faveur d'un multilatéralisme rénové, des droits fondamentaux et de la démocratie.

Changer les règles pour permettre une diplomatie européenne

La diplomatie européenne restera balbutiante tant qu'elle sera soumise à la règle de l'unanimité des États membres. Nous soutenons l'utilisation de moyens non militaires comme les sanctions économiques, comme moyen d'action internationale. À ce titre, nous défendons le passage à la majorité qualifiée haute (72% des États membres représentant au moins 65% de la population) pour les dispositions qui relèvent de la politique étrangère et de sécurité commune, en commençant par les sanctions économiques. Nous défendons un renforcement du rôle du Parlement européen dans la définition de la politique extérieure de l'UE. Toute intervention extérieure devra être soumise à l'approbation préalable du Parlement européen réuni en session exceptionnelle.

Démocratiser la politique étrangère : redonner leur place aux citoyen.nes et à leurs représentant.es

L'ouverture et la transparence des débats de politique étrangère, la pédagogie dont doivent faire preuve les institutions concernées, ainsi qu'une information fiable et de qualité sur la politique étrangère des autorités françaises sont essentielles. L'accès des membres de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée et du Sénat à une information plus détaillée et leur inclusion plus systématique dans le débat de politique étrangère seront renforcés.

Une Europe de la paix qui œuvre pour le désarmement nucléaire

L'arme nucléaire représente un danger pour la paix mondiale et la vie sur terre. La France engagera des négociations avec les autres puissances nucléaires, sous l'égide de l'ONU et avec

l'appui des pays européens favorables, en vue de la signature du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN). La France soutiendra le processus du TIAN notamment en se constituant État observateur dès 2022. La France se conformera à ses obligations sur le Traité de non-prolifération des armes nucléaires, notamment en mettant en œuvre les mesures pour le désarmement auxquelles elle s'est engagée en 2010 et en s'abstenant de mettre en commun les coûts, les décisions ou les exercices liés à son arsenal nucléaire avec des partenaires européens.

Pour une Europe autonome sur la scène internationale

La France et l'Europe doivent achever la mue de la défense européenne. Nous soutiendrons le renforcement de la coopération militaire au niveau de l'UE dans le strict respect du droit international et du multilatéralisme, ainsi que la création d'un commandement militaire opérationnel européen. Nous agirons pour renforcer la coopération en matière de prévention et de résolution non-violente des conflits, et pour prévenir l'insécurité et les conflits liés au changement climatique. Cette démarche permettra aux Européens de peser au sein du cadre atlantique et de réformer celui-ci afin de le rendre plus conforme aux intérêts européens. L'Europe doit être émancipée des autres grandes puissances, euro-solidaire et motrice des coopérations internationales. La France et l'Europe conserveront leur partenariat atlantique sans subir l'autorité des États-Unis, et donc le rééquilibreront. L'Europe doit être le moteur constant de coopérations internationales rapprochées pour maintenir la paix, la stabilité mondiale et le respect des droits humains. Nous souhaitons le renforcement du rôle de l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe), qui agit pour la paix sur le continent européen.

Des dépenses d'armements rationalisées

Les dépenses de défense seront rationalisées et optimisées, par les mesures de contrôle et de réduction des armements et par l'intégration réelle (par régulation européenne) de la production du matériel de défense en Europe et de l'approvisionnement des États européens en matériel de défense. La France plaidera pour une diminution concertée des dépenses militaires dans le monde.

Réduire l'empreinte environnementale de nos armées

Nous engagerons la France dans une démarche de transparence du bilan carbone et de l'empreinte environnementale de ses armées et dans la réduction de ceux-ci et œuvrerons par le biais de l'UE et de l'OSCE à ce que nos partenaires et alliés poursuivent également cette voie.

Pour un contrôle des exportations d'armes

Nous mettrons fin à l'exportation d'armes vers des pays tiers qui ne respectent pas les droits fondamentaux, ou si les armes risquent d'atteindre des civils. Des commissions parlementaires des droits humains et des libertés publiques seront créées afin de garantir un contrôle parlementaire effectif. Nous proposerons le renforcement des règles européennes, en remplaçant

la position commune sur les exportations d'armes par un texte juridiquement contraignant et assorti de sanctions contre les fabricants d'armes et les États en cas de non-respect. Enfin, la France ne cautionnera pas les prêts réalisés en faveur des ventes d'armes.

De nouvelles relations avec l'Afrique

Nous reconnaitrons la responsabilité écologique contractée à l'ère industrielle et lors de la colonisation. Nous proposerons que l'aide publique au développement soit centrée sur la question de l'appui à la restructuration des gouvernances locales, en particulier dans la zone sahélienne. La fin de l'opération Barkhane au Mali, Niger et Burkina Faso et le retrait de l'armée française ne laissera pas un vide, mais des parties en présence qu'il s'agira d'accompagner.

Nous mettrons fin à la prédation des grands groupes industriels où l'État français est présent (Total, Bolloré international...), ainsi qu'aux derniers soubresauts néocoloniaux au Cameroun, au Congo-Brazzaville, au Gabon, en Guinée, au Tchad, au Togo, notamment en matière de coopération militaire avec la France.

Une solidarité internationale renouvelée

Nous assurerons la cohérence de nos politiques publiques internationales avec les objectifs de l'aide publique au développement (APD) dans les pays les plus pauvres. Nous rompons avec une vision verticale et condescendante des rapports Nord-Sud. Nous soutiendrons les sociétés civiles et les expertises locales, et en particulier les mouvements féministes grâce à un fond dédié. Nous appuierons avec l'APD les évolutions des gouvernances locales et les services sociaux de base. Passant par les dons plutôt que par les prêts, l'APD sera dirigée en priorité vers la zone ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) avec équité et efficacité. Cela supposera une réforme de l'Agence française de développement, prise dans l'inertie et la technocratie de ses tutelles, trop pyramidale et paralysant les initiatives innovantes.

Nous refuserons au niveau européen et mondial les accords de libre-échange et le dumping des productions agricoles subventionnées qui détruisent les paysanneries les plus vulnérables du monde. Nous soutiendrons leur transition vers une agroécologie intensive qui permettra de nourrir les populations et de préserver les biens publics mondiaux.

Restitution des biens mal acquis

En s'appuyant sur la convention des Nations unies contre la corruption et celles du Conseil de l'Europe, dont la France est partie, qui posent comme principe général la coopération et l'assistance entre États pour permettre la restitution d'avoirs illicites, mettre en place un système de restitution des biens confisqués aux dirigeants d'États étrangers corrompus avec l'appui de l'Agence Française de Développement et les ONG françaises et locales.

4) Préserver la planète grâce à une Europe renforcée

Aucun gouvernement n'est en capacité seul de faire face au défi écologique. Pour le surmonter, nous avons besoin de coordonner nos forces. L'Union européenne est un outil inespéré pour agir. Nous avons besoin d'Europe, d'une Europe forte pour affronter ce défi présent et à venir. Il est urgent de donner un nouvel élan à l'histoire de l'Europe, un élan clair avec une finalité désirable, celle de la transformation écologique et solidaire. L'UE doit être renforcée pour lutter contre les crises environnementales et elle ne pourra pas le faire sans ses citoyen.nes. C'est pourquoi nous défendons un choc de démocratie à l'échelle européenne qui vise à rendre l'UE plus démocratique, plus proche des citoyen.nes mais aussi moins bureaucratique, plus fonctionnelle et efficace.

Pour la transformation écologique et solidaire de l'UE

Nous défendons un rehaussement des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre en Europe. Nous souhaitons que l'UE soit climatiquement neutre en 2040. Pour atteindre cet objectif, nous proposerons la mise en place d'un budget européen de transformation écologique et solidaire qui permettra de financer des investissements dans la transition énergétique (rénovation thermique des bâtiments, énergie renouvelable, transports publics...), mais aussi d'accompagner les travailleur.se.s impacté.es négativement par la transition. La transformation écologique et solidaire de l'UE doit en effet être une transition juste, qui ne laisse pas de côté les plus précaires.

Nous proposerons la signature d'un traité environnemental européen, qui permettra de donner une valeur juridique supérieure à la protection de l'environnement, de la santé et de la biodiversité et au respect des limites planétaires, ancrera à un niveau européen le principe de précaution, reconnaîtra le crime d'écocide et permettra de pénaliser les atteintes à l'environnement par les firmes transnationales. Nous mettrons en œuvre la stratégie européenne pour la biodiversité en mettant en place 30% d'aires protégées. Nous nous attaquerons à l'obsolescence prématurée des produits, défendons des normes de durabilité, de réparabilité et de recyclabilité élevées ; et mettrons en place un étiquetage environnemental des produits.

La lutte contre le changement climatique implique de repenser certaines des politiques sectorielles de l'UE. Nous réformerons sans attendre la Politique agricole commune pour accompagner les agriculteurs vers une agriculture respectueuse du climat, de l'environnement et de la santé. La politique commerciale européenne ne visera plus uniquement à commercer, mais aussi à relocaliser la production et à aligner par le haut les normes démocratiques, sociales, environnementales et climatiques.

Un budget européen de transformation écologique et sociale.

Nous défendons la mise en place d'un budget européen de transformation écologique et sociale, correspondant au minimum à 5% du PIB européen sur 7 ans. Ce budget, financé par de nouvelles ressources propres, permettra de financer des investissements dans la transition énergétique

(rénovation thermique des bâtiments, énergie renouvelable, transports publics...) et dans les infrastructures sociales (écoles, universités, hôpitaux...). Ce budget, pour ce qui a trait aux investissements dans la transition écologique, sera aussi financé par des emprunts européens. Nous proposerons aussi le verdissement de la banque européenne d'investissement pour en faire une banque européenne du climat qui aura possibilité de se financer auprès de la BCE.

Démocratiser l'UE

Dans le cadre des traités actuels, nous agissons pour une Europe plus démocratique et plus éthique. En Hongrie comme en Pologne, on voit que la capacité de l'Union européenne à agir face aux violations des droits fondamentaux est trop faible. Nous défendrons la mise en place d'un pilier des droits et libertés fondamentales donnant compétence à l'UE pour garantir et protéger ses droits, et la possibilité aux citoyen.nes de saisir la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) quand leurs droits sont attaqués.

Nous défendrons le fait que le Parlement européen soit élu par un mix de listes transnationales et nationales, pour que le.a président.e de la Commission européenne soit élu.e parmi les têtes de listes transnationales des partis politiques européens. Nous redonnerons un vrai pouvoir d'action à l'UE en mettant fin au vote à l'unanimité au Conseil de l'UE dans tous les domaines où de telles clauses existent (politique sociale, fiscale, etc.). Les ministres écologistes rendront des comptes sur leur action européenne en se rendant devant les Commissions des Affaires européennes de l'Assemblée nationale et du Sénat avant et après chaque réunion du Conseil de l'UE.

Nous porterons une réforme de l'initiative citoyenne européenne, en facilitant son accès et en refusant les initiatives contraires aux droits fondamentaux de l'Union européenne. Nous chercherons à renforcer les pouvoirs du Parlement européen. Nous porterons l'idée de créer des conventions citoyennes européennes permettant de proposer directement de nouvelles normes européennes. Nous mettrons fin aux accords de libre-échange, qui donnent le pouvoir aux multinationales plutôt qu'aux citoyen.nes en permettant à ces firmes de recourir à des règles instaurées par des tribunaux d'arbitrage privés.

Mettre en place une convention européenne constituante pour refondre les traités

Nous agissons en faveur d'une refonte des traités par une convention européenne constituante, qui aura pour mission de rédiger un nouveau traité fondateur validé par un référendum européen, avec un résultat à la double majorité qualifiée des citoyen.nes et des États membres. Nous porterons une réforme de l'initiative citoyenne européenne, en garantissant que les initiatives ayant reçu un million de signatures fassent l'objet d'un réel suivi.

Proposer un traité environnemental européen

Nous ferons adopter un traité environnemental européen qui définira des objectifs de conversion écologique de l'économie européenne, de protection environnementale, et des objectifs financiers soumis à des critères de progression sociale et environnementale (réduction de l'empreinte écologique, emploi pour tou.te.s, lutte contre le réchauffement climatique, diminution du taux de

pauvreté, indicateur de développement humain, aide publique au développement, etc.).

Agir pour plus d'éthique au niveau européen

Nous renforcerons les règles de transparence dans les institutions européennes. Nous exigerons la transparence des lobbys au sein de toutes les institutions européennes, et l'interdiction stricte pour un.e eurodéputé.e de cumuler un poste de lobbyiste. Nous lutterons contre les conflits d'intérêt et le pantouflage. Nous renforcerons la protection des lanceurs d'alerte.